# Séance ordinaire du comité exécutif
# du mercredi 24 septembre 2014

## ORDRE DU JOUR PUBLIC

## 10 – Sujets d'ouverture

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 août 2014, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 septembre 2014, à 8 h 30

**10.004** Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 septembre 2014, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 septembre 2014, à 13 h

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1144565010

Accorder un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de 5 bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de 3 ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs - Dépense totale de 263 481,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1144565011

Accorder un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de 3 ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 150 990,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1144565012

Accorder un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de 3 ans avec options de prolongation situés du 3705, rue St-Patrick, pour la Direction de l'eau potable - Section entretien du réseau primaire - Dépense totale de 130 034,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien* - 1144472007

Accorder un contrat à Airsolid inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 217 302,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13673 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1144347001

Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 $ à une somme maximale de 275 595,08 $, taxes incluses (CM12 0199)

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien* - 1144472008

Accorder un contrat à 3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources) pour la fourniture de 2 véhicules banalisés de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 60 750,47 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13866 - (Un seul soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1146620011

Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Centre, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 77 263,20 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13899 - (Un seul soumissionnaire)

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1146620010

Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 69 762,23 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13900 - (Un seul soumissionnaire)

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1146620007

Accorder un contrat à Novafor pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 113 474,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13898 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.010** Contrat de services professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1146627002

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.011** Entente

CE *Service de la culture* - 1143617002

Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal Inc, pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM)

**20.012** Entente

CE *Service du développement économique* - 1141179006

Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 169 188,60 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol relatif à un terrain dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

**20.013** Immeuble - Acquisition

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1134386005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sanimax Lom inc. un terrain situé au nord-est du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud-est de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 81,0 m², afin d'aménager une voie de virage à droite pour accéder à la 7e Rue, et ce, pour la somme de 16 140 $, plus les taxes applicables / Inscrire le lot 5 375 596 du cadastre du Québec comme « rue » au registre du domaine public de la Ville

**20.014** Immeuble - Aliénation

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1143496005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage résidentiel, à M. Marc Fréchet, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 174,1 m², dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 7 135 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 377 756 du cadastre du Québec

**20.015** Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1146368005

Accorder un soutien financier de 15 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.016** Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service du développement économique* - 1143931005

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 34 000 $ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements émergents en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver deux projets de convention à cet effet

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service de la culture* - 1140387002

(AJOUT) Approuver le projet de convention entre la Société du Musée Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 18,01 M$ en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal et approuver le financement des travaux requis sur les propriétés de la Ville estimés à 12,048 M$

**20.018** Subvention - Contribution financière

CE *Service de la culture* - 1140015005 **(EN PROJET)**

(AJOUT) Accorder un soutien financier de 50 000 $ à la Société Montréal-Nord 2015 pour l'organisation des activités du Centenaire de Montréal-Nord

*Mention spéciale* : Ce dossier sera livré séance tenante

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal* - 1144956004

Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.002** Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales* - 1144834005

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014

**30.003** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1145016001

Autoriser le déplacement, du 3 au 13 octobre 2014, de Monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, pour assister au XIe Congrès mondial de Metropolis, sous le thème «Des villes pour tous», qui aura lieu à Hyderabad, en Inde. Montant estimé : 3 760,26 $

**30.004** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1143233004

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 2 octobre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, à Los Angeles afin d'assister au CityLab Summit. Montant estimé : 6 250 $

**30.005** Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE *Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal* - 1146620013

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et Montréal et autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière au FFQCD dans le cadre de ce projet de coopération visant l'échange d'expertise et des réalisations communes sur le thème de l'écologie urbaine entre Montréal et Paris

**30.006** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1145946006

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 3 986,63 $ provenant de la Société de Transport de Montréal pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1146242023

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1142962002

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 14 700 $, représentant les revenus réalisés pour la vente de casque de bain au centre aquatique Rivière-des-Prairies

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics* - 1144939006

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 19 947,51 $ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machineries et équipements

**30.010** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1144669002

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 32 235 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

**30.011** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal* - 1144352001

Autoriser un virement budgétaire de 684 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.012** Budget - Virement / Annulation de crédits

CM *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1145167003

Autoriser un virement budgétaire de 96 000 $ en provenance des arrondissements participants vers l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016

**30.013** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises* - 1146638001

Autoriser un virement budgétaire, au montant de 68 961,39 en provenance du projet 40159 - Développement du site du CN - Pointe-Saint-Charles vers le projet 35091 - Infrastructures - île-des-Soeurs, du PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire

**30.014** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.015** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

**40.001** Ordonnance - Autre sujet

CE *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1141228012

Édicter une ordonnance relative au Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) afin d'inclure l'arrondissement du Sud-Ouest à l'annexe A du dit règlement

**40.002** Règlement - Adoption

CM *Verdun , Direction du bureau d'arrondissement* - 1142089003

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

**40.003** Toponymie

CM *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1144521006

Nommer la place Michel-Brault dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 32**
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 9**
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 2**

# Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
## tenue le mercredi 27 août 2014 à 8 h 30
### Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1315**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 août 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.006, 20.007 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1316**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144872002

---

**CE14 1317**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le Canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

Adopté à l'unanimité.

20.002 1143227001

---

**CE14 1318**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1141009005

---

**CE14 1319**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de l'équipement et du matériel requis pour la salle d'entraînement du Stade de soccer de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144670002

---

**CE14 1320**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Revision Military inc., un contrat d'une durée de 1 an, pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144872004

---

**CE14 1321**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 $, taxes incluses, conformément au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144472003

---

**CE14 1322**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388) suite à l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);

2 - d'approuver le projet d'entente de prolongation de contrat à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1142346001

---

**CE14 1323**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 428,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13669 et au tableau de prix reçus joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145035006

---

**CE14 1324**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 937 087,30 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de toiture, de climatisation ainsi que divers travaux au bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 6150, rue Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Air Ambiant (9065-7610 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 851 897,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5727;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146342001

---

**CE14 1325**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 231 959,65 $, taxes incluses, pour la démolition de la passerelle piétonne Barr située au-dessus de l'autoroute 520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 279,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12062;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140541011

---

**CE14 1326**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 147 762,19 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de charpente en béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Dumoulin et Associés Réparations de béton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 863,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10149;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145879002

---

**CE14 1327**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 985 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 $ à 1 561 108,82 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143334021

---

**CE14 1328**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la cession du contrat d'évaluation psychométrique des aspirants policiers accordé à la compagnie CFC Dolmen inc. (CG13 0211) en faveur de la compagnie M2D Leadership inc., à compter du 29 avril 2014 jusqu'à la fin de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2016, selon les mêmes termes et conditions ;

2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre CFC Dolmen inc. et M2D Leadership inc., dans lequel intervient la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144464001

---

**CE14 1329**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 085 061,62 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Fleury, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 391,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna Fleury au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.016 NTX1140457004

---

**CE14 1330**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 454 599,54 $, taxes incluses, pour la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Martin, Marcotte–Beinhaker architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 301 682,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau au Programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140457005

---

**CE14 1331**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 095 388,09 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 717,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1140457006

---

**CE14 1332**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som, et aux termes duquel intervient Mme Men Khim, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie grevant le lot 1 111 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, dans l'arrondissement d'Anjou, en faveur du lot 1 114 646 dudit cadastre (fonds dominant) le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1136462002

---

**CE14 1333**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 $ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;

2 - d'approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;

3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144240002

---

**CE14 1334**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, jusqu'à la fin de l'année 2014 et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal.*

Adopté à l'unanimité.

30.001 NTX1140887001

---

**CE14 1335**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 24 au 28 septembre 2014, de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) pour participer à la rencontre annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre à Buenos Aires (Argentine) dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour un montant estimé à 4 977,52 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144320003

---

**CE14 1336**

Il est

RÉSOLU :

1- de ratifier la dépense relative au déplacement, du 3 au 8 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission officielle au Japon pour un montant de 3 970,25 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140843010

---

**CE14 1337**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le recours à la Régie de l'énergie du Québec aux fins de l'examen de la plainte adressée à Hydro-Québec pour les usines de production et de traitement de l'eau du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1142923002

---

**CE14 1338**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1145205007

---

**CE14 1339**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de renommer « boulevard Robert-Bourassa » la partie de la rue University située entre les rues Notre-Dame Ouest et Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2- que le changement de nom de la partie de la rue University soit effectif 6 mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal;

3- de donner un accord de principe au prolongement de cette désignation pour identifier le futur boulevard urbain à aménager au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'axe des rues Duke (au nord-ouest de la rue Wellington) et de Nazareth (au nord-ouest de la rue Brennan), à l'emplacement de la partie de l'autoroute Bonaventure située au nord-ouest du canal de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144521001

---

**CE14 1340**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer monsieur Pierre Trudel à titre de Directeur de service - approvisionnement dans la classe salariale FM 11 (113 760 $ - 142 200 $ - 170 640 $) pour une période indéterminée, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813) et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904016

---

**Levée de la séance à 10 h 57**

70.001

---

Les résolutions CE14 1315 à CE14 1340 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Pierre Desrochers | Yves Saindon |
| Président du comité exécutif | Greffier de la Ville |

# Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
## tenue le mercredi 3 septembre 2014 à 8 h 30
### Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1341**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 3 septembre 2014 en y retirant les articles 20.011, 30.001, 40.001 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1342**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1343**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1344**

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu’à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture d’écussons d’épaule du Service de police de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à Entreprises Forlini, Division Équipement de Sécurité Universel inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13227 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145281005

---

**CE14 1345**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc., fournisseur unique, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 41 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146224001

---

**CE14 1346**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Airbus DS Communications corp. (Anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145035008

---

**CE14 1347**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de micro-ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu;

2- d'accorder au seul soumissionnaire CPU Design inc.**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13473 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer cette dépense de consommation à même le PTI 2014-2016 au projet 72500-RFID du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145260002

---

**CE14 1348**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);

2- d'accorder à la firme ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13516 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

| | |
|---|---|
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | Groupe A (en vrac) |
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | Groupe B (en sacs) |

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145331004

---

**CE14 1349**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 4 592 673,37 $, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 212 473,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257402;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822035

---

**CE14 1350**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 $, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144822037

---

**CE14 1351**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 550 969,98 $, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 886,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265202;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144822041

---

**CE14 1352**

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Bell Canada au montant de 62 203,51 $, taxes incluses, de même que son paiement, à titre de frais incidents, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143334019

---

**CE14 1353**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 2 192 314,60 $, taxes incluses, pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 314,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293101;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822049

---

**CE14 1354**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 $, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et la reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas écéant;

2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822033

---

**CE14 1355**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 433 947,58 $, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et de conduits souterrains, de fourniture et d'installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises de Construction Ventec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 254 947,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229505;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822034

---

**CE14 1356**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 $ à 3 946 600,04 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144933002

---

**CE14 1357**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, pour une somme maximale de 577 461,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1142942002

---

**CE14 1358**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA +, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144956002

---

**CE14 1359**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1143334023

---

**CE14 1360**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal;

2 - d'approuver la stratégie de gratuité pour l'utilisation du Stade de soccer durant le premier mois de son ouverture.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1144815001

---

**CE14 1361**

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la signature d'une entente de consortium tripartite entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) financé par le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ;

2- d'autoriser la directrice des Relations gouvernementales et municipales à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;

3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 545 809 $ à la Direction des relations internationales pour le remboursement des frais indirects de la phase 2 du projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144834002

---

**CE14 1362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;

2 - d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 $ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 $ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec;

3 - de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 $ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;

4 - d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;

5 - de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;

6 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.020 1141179005

---

**CE14 1363**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'acte de rétrocession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totalisant 7 642,9 mètres carrés, localisés dans le site résidentiel connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, le tout sans considération monétaire, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1134501009

---

**CE14 1364**

Il est

RÉSOLU :

1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'une superficie de 141,5 mètres carrés, constituée du lot 5 285 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 8 500 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1133496011

---

**CE14 1365**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun,* RLRQ, c. S-30.01.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146213003

---

**CE14 1366**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Joseph Remer, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 820 925,31 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;

2 - d'approuver le projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la rue, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de sous-bail;

3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1144069009

---

**CE14 1367**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 $ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 :

| Organisme | Projet | Soutien financier recommandé 2014 |
|---|---|---|
| **Formation AlterGo** | Formation en accessibilité universelle | **10 000 $** |
| **Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs** | Activités culturelles en bibliothèque | **3 160 $** |
| **Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06), faisant aussi affaire sous CRADI** | Cinq projets en accessibilité universelle | **35 600 $** |
| **Keroul** | Tourisme, culture et transport : une stratégie commune à l'international | **5 000 $** |
| **Ex Aequo** | Cinq projets en accessibilité universelle | **23 000 $** |
| **Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain** | Quatre projets en accessibilité universelle | **25 000 $** |
| **Société Logique Inc.** | Trois projets en accessibilité universelle | **29 000 $** |
| **Compagnons de Montréal** | Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle | **10 000 $** |
| **Espace Multisoleil** | Objectifs intégration loisirs | **20 000 $** |

2 - d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

4 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;

5 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141643003

---

**CE14 1368**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d’accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1140634002

---

**CE14 1369**

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1146368003

---

**CE14 1370**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 $ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

| ORGANISME | PROJET | MONTANT |
|---|---|---|
| **La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.** | Accueil de fin de semaine (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | **8 775 $** |
| **La Maison Benoît Labre** | Soutien aux personnes en situation d'itinérance (1er juillet 2014 au 31 décembre 2014) | **20 865 $** |
| **Action-Réinsertion** | Brigade verte et centre de jour du Sac à Dos (1er mai 2014 au 31 décembre 2014) | **27 501,20 $** |
| **Projets autochtones du Québec** | Maison Autochtone à Montréal (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | **42 338 $** |
| **Le PAS de la rue** | Accueil-Intervention en centre de jour (1er juin 2014 au 31 décembre 2014) | **21 689,80 $** |

2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 $ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

| ORGANISME | PROJET | MONTANT |
|---|---|---|
| **La rue des Femmes de Montréal** | Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014) | **102 960 $** |
| **Accueil Bonneau inc.** | Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014) | **75 600 $** |
| **Association d'entraide le Chaînon inc.** | Accueil de nuit (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | **50 271 $** |

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1142586001

---

**CE14 1371**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144834004

---

**CE14 1372**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 94 000 $ à l'organisme Espace Ludique pour la réalisation de son projet espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146334003

---

**CE14 1373**

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage d'une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141477009

---

**CE14 1374**

Il est

RÉSOLU :

de reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal, à titre de représentante des cadres civils municipaux, à compter du 3 septembre 2014, en conformité avec les dispositions précisées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1145981004

---

**CE14 1375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Mireille Paquet, en remplacement de Mme Linda Gauthier, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144233004

---

**CE14 1376**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 9e partie;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140679014

---

**CE14 1377**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information ;

2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 $ vers le budget 2015 du Service des technologies de l'information dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain ;

3 - d'imputer la dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146075007

---

**CE14 1378**

Vu la résolution CA14 170276 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 11 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit additionnel de 639 407,65 $ (taxes incluses) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140794027

---

**CE14 1379**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Monsieur Louis Beauchamp à titre de directeur du Service des communications (103400) dans la classe salariale FM11 (113 760 $ - 142 200 $ - 170 640 $) pour une durée indéterminée à compter du 15 septembre 2014, conformément à l'article 2 portant sur le « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).*

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146736005

---

**CE14 1380**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141165004

---

**Levée de la séance à 10 h 40**

70.001

---

Les résolutions CE14 1341 à CE14 1380 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Pierre Desrochers | Yves Saindon |
| Président du comité exécutif | Greffier de la Ville |

# Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
# tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 8 h 30
## Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1381**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 septembre 2014 en y retirant les articles 20.007, 30.001 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1382**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1383**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1384**

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 1385**

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE14 1386**

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE14 1387**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 286 133,63 $, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments, comprenant contingences et incidences, le cas échéant;

2 - d’approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s’engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, aux prix de son étude détaillée qui a été acceptée, soit pour une somme maximale de 1 269 133,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de propositions public 5687, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3 - d’autoriser le directeur du Service de la gestion et planification Immobilière à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146040001

---

**CE14 1388**

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure une entente-cadre, d’une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces de béton pour aqueduc et égout;

2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13623 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145318002

---

**CE14 1389**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;

2 - d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143838007

---

**CE14 1390**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;

2 - d'accorder à Hewitt Equipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144087003

---

**CE14 1391**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Techno Feu inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13562 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143838001

---

**CE14 1392**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 485 654,40 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde situé au 525 rue Dominion, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 465 418,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5724;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140652004

---

**CE14 1393**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à MPECO Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de fourniture et d'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 358 898,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1870-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1143334022

---

**CE14 1394**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 4 600 000 $, taxes incluses, pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 158 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227702;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822043

---

**CE14 1395**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 $, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5729;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140444002

---

**CE14 1396**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Chamard et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour évaluer des quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et d'habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13719 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1130704001

---

**CE14 1397**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s’engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140298001

---

**CE14 1398**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

d’accorder un contrat d'une durée de 18 mois par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s’engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l’appel d'offres public 14-13709.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145897012

---

**CE14 1399**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements;

2 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;

| **Firme** | **Somme maximale** | **Contrat** |
|---|---|---|
| Solmatech inc. | 3 234 361,73 $ | 1 |
| Labo S.M. inc. | 3 120 881,40 $ | 2 |
| LVM, une division d'EnGlobe Corp. | 2 372 118,21 $ | 3 |
| Inspec-Sol inc. | 1 706 826,87 $ | 4 |

3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143855003

---

**CE14 1400**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 $, soit 70 358 $ en 2014, 208 042 $ en 2015, 118 000 $ en 2016 et 20 266 $ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145917006

---

**CE14 1401**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 $ aux organismes suivants, soit 125 000 $ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 $ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 $ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;

3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143381009

---

**CE14 1402**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 21 981 $ pour 2014 à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140273003

---

**CE14 1403**

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour une durée maximale de trois ans, Mme Rachel Léger, chef du Biodôme, et M. François Béchard, conseiller en ressources humaines, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146606001

---

**CE14 1404**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif portant sur le rapport de la Commission sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143430012

---

**CE14 1405**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense de 5 000 $ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10e édition ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146715002

---

**CE14 1406**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter de la date de résolution du conseil municipal, et ce, pour un mandat de quatre ans;

2- de fixer le salaire à 125 000 $ dans la fourchette salariale FM10 de la structure salariale des cadres (104 300 $ - 130 370 $ - 156 440 $), ce qui correspond à un positionnement salarial à 96 % de la médiane;

3- d'ajuster le salaire annuellement, et verser un montant forfaitaire au mérite, si applicable, en vertu du paragraphe c) de la rubrique "Application" et des modalités spécifiées aux articles 6.2 et 6.3 de la Politique de rémunération des cadres (DG130395004) tel que modifiée de temps à autre. Au 1er janvier 2015, cette rémunération sera calculée au prorata de la durée d'occupation dans le poste en 2014;

4- de définir les principales conditions de travail sur la base des articles suivants des Conditions et avantages des cadres (CE14 0813) tel que modifiées de temps à autre : probation (art. 3), horaire de travail (art. 4), congés (art. 5), congés mobiles par défaut de la rémunération annuelle flexible (art. 5.3), quantum de vacances des cadres de direction (art. 5.4), congés de maladie (art. 5.6), congés pour affaires judiciaires (art. 5.7), congé pour affaires publiques (art. 5.8), congés parentaux (art. 5.10), banque globale de temps (art. 6), frais de déplacement et de représentation (art. 10) et frais de corporation professionnelle (art. 11);

5- d’exclure toute indemnité de séparation ou de départ; aucun montant additionnel aux conditions prévues ne sera accordé au départ;

6- de déterminer les autres conditions de travail, le cas échéant, avec l'approbation du conseil municipal en conformité avec la *Charte de la Ville*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146736006

---

**CE14 1407**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de confier au maire les responsabilités relatives à la sécurité des élus, du personnel et des visiteurs de l'hôtel de ville;

2- de remplacer le paragraphe 8 du deuxième alinéa de la résolution CM02 0246 par le suivant :

« 8. la responsabilité de l'hôtel de ville, quant à son caractère patrimonial et architectural et l'usage de ses locaux par les élus »;

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140132002

---

**CE14 1408**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire une prolongation de délai, jusqu’au 31 décembre 2014, pour l’adoption du schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Montréal, conformément à l’article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

2 - d’inscrire à l’ordre du jour du conseil d’agglomération, pour avis de motion et adoption de projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »;

de recommander au conseil d’agglomération :

3 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;

4 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;

5 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l’heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l’adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement ;

6 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1140219001

---

**CE14 1409**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les règles relatives à l'inscription à la période de questions du public, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143599003

---

**CE14 1410**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143599004

---

**CE14 1411**

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

4- d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

5- d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

6- d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140196008

---

**CE14 1412**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141353006

---

**CE14 1413**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 (3 soumissionnaires) - Montant de 2 041 816,78 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624036

---

**CE14 1414**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1440870031 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soumissionnaires) - Montant estimé de 3 021 226,61 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624038

---

**CE14 1415**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 4 600 000 $ (contrat: 4 158 000 $ + incidences: 442 000 $), taxes incluses - Appel d'offres public 227702 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624033

---

**CE14 1416**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624039

---

**CE14 1417**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 $, taxes incluses - (Appel d'offres public 14-13709).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624035

---

**CE14 1418**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 $), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 $), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 $) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 $) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21$, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1143624034

---

**Levée de la séance à 10 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE14 1381 à CE14 1418 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Pierre Desrochers<br>Président du comité exécutif | Yves Saindon<br>Greffier de la Ville |

# Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
## tenue le lundi 15 septembre 2014 à 13 h
### Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE14 1419**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1420**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142622006

---

**CE14 1421**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil d'agglomération :

2 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les 14 cartes intitulées « Contrôle intérimaire : bois et corridors forestiers métropolitains » jointes à l'annexe A de la résolution de contrôle intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1142622005

---

**Levée de la séance**

70.001

---

Les résolutions CE14 1419 à CE14 1421 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Pierre Desrochers | Yves Saindon |
| Président du comité exécutif | Greffier de la Ville |

CE : 12.001

2014/09/24 08:30

# L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.001

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144565010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 263 481,49 $, taxes incluses, pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1er novembre 2014 situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Williams Scotsman du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 079,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13670 pour un montant de 202 678,07 $, plus un montant de 30 401,71 $ (contingences);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-15 15:11

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144565010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, la Direction de l'eau potable (DEP) a créé, afin d'optimiser les opérations d'entretien du réseau de distribution principal, la Division exploitation réseau primaire. Cette division regroupe deux sections; la section Vannes et désinfection, qui était déjà existante, et une nouvelle section, la section Distribution réseaux et réservoirs. Les employés de la nouvelle section Distribution réseaux et réservoirs sont en partie logés dans les locaux du bâtiment des filtres à l'Usine Atwater.
Or, la Direction de l'eau potable a prévu octroyer un contrat cet automne pour procéder à des travaux majeurs sur le site de l'Usine Atwater. En effet, une partie des travaux affecteront le bâtiment des filtres car il est prévu de procéder à l'isolation des aires de travail et de circulation afin d'empêcher la propagation d'ozone dans le bâtiment. En conséquence, la Direction de l'eau potable doit relocaliser les employés situés dans ces locaux pour la durée des travaux. Pour ce faire, les employés seront installés temporairement dans un complexe composé de cinq bâtiments modulaires préfabriqués sur le site de l'Usine Atwater. Par la suite, le personnel sera transféré dans le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs. L'échéancier de livraison du nouveau bâtiment est prévu pour 2017.

Le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de procéder à un appel d'offres public pour faire installer des modulaires à l'automne 2014 afin que les travaux puissent débuter en janvier 2015.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 23 juin 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 juillet 2014. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ces addendas portaient sur des modifications apportées principalement au devis technique.

Des visites ont été organisées en respectant la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 30 juin au 10 juillet 2014.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat de livraison, d'installation et de location de bâtiments modulaires préfabriqués temporaires à la firme Williams Scotsman du Canada inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme. Les cinq bâtiments modulaires temporaires seront installés à l'Usine Atwater, située au 999, rue Dupuis pour une superficie totale de 3 600 pi². Le terme de la location est de 36 mois, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2017. Le contrat de location prévoit des options de prolongation.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres public, sept firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement trois firmes ont déposé leurs offres et elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

| Soumissions conformes | Total |
|---|---|
| Williams Scotsman du Canada inc. | 202 677,93 $ |
| RCM Modulaire inc. | 265 362,30 $ |
| ModSpace Financial Services Canada ltd | 494 063,67 $ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne ($) : | 346 080,50 $ |
| | |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions) | 320 701,30 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100) | 58,23 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 291 385,74 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100) | 143,77 % |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($)<br>(la plus basse conforme - estimation) | -143 402,57 $ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)<br>((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100) | -41,44 % |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse) | 62 684,37 $ |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | 30,93 % |

Le coût de la plus basse soumission est inférieur à l'estimation interne.

L'analyse des soumissions faite par la Direction de l'approvisionnement démontre que Williams Scotsman du Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. La Direction de l'approvisionnement recommande l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer se détaille comme suit:

| | **2014 (2 mois)** | **2015 (12 mois)** | **2016 (12 mois)** | **2017 (10 mois)** | **Coût total du loyer pour 36 mois** |
|---|---|---|---|---|---|
| Loyer mensuel brut | 4 896,67 $/mois | 4 896,67 $/mois | 4 896,67 $/mois | 4 896,67 $/mois | |
| **Nombre de mois** | **2** | **12** | **12** | **10** | |
| **Loyer brut** | **9 793,34 $** | **58 760,04 $** | **58 760,04 $** | **48 966,70 $** | |
| TPS - 5 % | 489,67 $ | 2 938,00 $ | 2 938,00 $ | 2 448,34 $ | |
| TVQ - 9,975 % | 976,89 $ | 5 861,31 $ | 5 861,31 $ | 4 884,43 $ | |
| **Loyer total** | **11 259,89 $** | **67 559,36 $** | **67 559,36 $** | **56 299,46 $** | **202 678,07 $** |
| Ristourne de TPS | 489,67 $ | 2 938,00 $ | 2 938,00 $ | 2 448,34 $ | |
| Ristourne de TVQ (62,8 %) | 613,48 $ | 3 680,91 $ | 3 680,91 $ | 3 067,42 $ | |
| Loyer net annuel | 10 156,74 $ | 60 940,45 $ | 60 940,45 $ | 50 783,71 $ | |

Le loyer mensuel brut est payable le premier jour de chaque mois et il inclut tous les frais initiaux d'installation et le démantèlement du complexe modulaire à la fin du contrat.

Le montant total du contrat à accorder au plus bas soumissionnaire est de 202 678,07 $ + 30 401,71 $ en contingences (15 %) pour un montant total de 233 079,78 $ incluant les taxes.

De plus, un montant de 30 401,71 $ taxes incluses est prévu pour les incidences (15 %).

Le coût total du loyer est prévu au PTI de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrat n'est pas en lien avec la Politique de développement durable. Toutefois, il est demandé aux documents d'appel d'offres que l'adjudicataire doit faire la gestion des déchets de construction s'il y a lieu.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du contrat soit refusée, la gestion des opérations d'entretien du réseau primaire ne sera pas optimisée.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Si requise, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'octroi du contrat est prévu pour le 24 septembre 2014.
La livraison des bâtiments modulaires est prévue pour le 1er novembre 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Roger L LAJOIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-09-15

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.002

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144565011**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 150 990,49 $, taxes incluses, pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1er novembre 2014 situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à RCM Modulaire inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 123 395,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13670 pour un montant de 107 300,37 $, plus un montant de 16 095,06 $ (contingences);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-09 11:48

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1144565011** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

En juillet 2006, pour pallier au manque d'espace et offrir une cafétéria aux employés cols bleus de l'Usine Atwater, la Direction de l'eau potable (DEP) a procédé à la location de deux bâtiments modulaires temporaires qui ont été installés de façon adjacente à l'Usine Atwater. Ces deux bâtiments modulaires doivent être remplacés par deux nouveaux modulaires pour une période d'environ trois ans pour des raisons hygiéniques. En effet, les modulaires existants ont atteint la fin de leur durée de vie utile; les planchers sont pourris et il y a de l'infiltration d'eau.

Lorsque le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs sera construit au complexe Atwater, la cafétéria des cols bleus sera relocalisée à cet endroit et les modulaires seront retirés. L'échéancier de livraison du nouveau bâtiment est prévu pour 2017.

Le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de procéder à un appel d'offres public pour procéder au remplacement des modulaires à l'automne 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 23 juin 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 juillet 2014. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ces addendas portaient sur des modifications apportées principalement au devis technique.

Des visites ont été organisées en respectant la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 30 juin au 10 juillet 2014.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat de livraison, d'installation et de location de bâtiments modulaires préfabriqués temporaires à la firme RCM Modulaire inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme. Les deux bâtiments modulaires temporaires seront installés à l'Usine Atwater, située au 999, rue Dupuis pour une superficie totale de 1 104 pi². Le terme de la location est de 36 mois, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2017. Le contrat de location prévoit des options de prolongation.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres public, sept firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement trois firmes ont déposé leurs offres et elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

| Soumissions conformes | Total |
|---|---|
| RCM Modulaire inc. | 107 300,42 $ |
| Williams Scotsman du Canada inc. | 170 163,00 $ |
| ModSpace Financial Services Canada ltd | 217 082,00 $ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne ($) : | 106 126,52 $ |
| | |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions) | 164 848,47 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100) | 53,63 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 109 781,58 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100) | 102,31 % |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($)<br>(la plus basse conforme - estimation) | 1 173,90 $ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)<br>((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100) | 1,11 % |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse) | 62 862,58 $ |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | 58,59 % |

Le coût de la plus basse soumission est équivalent à l'estimation interne.

L'analyse des soumissions faite par la Direction de l'approvisionnement démontre que RCM Modulaire inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. La Direction de l'approvisionnement recommande l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer se détaille comme suit :

| | Loyer actuel | 2014 (2 mois) | 2015 (12 mois) | 2016 (12 mois) | 2017 (10 mois) | Coût total du loyer pour 36 mois |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Loyer mensuel brut/mois | 1200,00 $ | 2 592,36 $ | 2 592,36 $ | 2 592,36 $ | 2 592,36 $ | |
| **Nombre de mois** | 12 | **2** | **12** | **12** | **10** | |
| **Loyer brut** | **14 400,00 $** | **5 184,72 $** | **31 108,32 $** | **31 108,32 $** | **25 923,60 $** | |
| TPS - 5 % | 720,00 $ | 259,24 $ | 1 555,42 $ | 1 555,42 $ | 1 296,18 $ | |
| TVQ - 9,975 % | 1 436,40 $ | 517,18 $ | 3 103,05 $ | 3 103,05 $ | 2 585,88 $ | |
| **Loyer total** | **16 556,40 $** | **5 961,13 $** | **35 766,79 $** | **35 766,79 $** | **29 805,66 $** | **107 300,37 $** |
| Ristourne de TPS | 720,00 $ | 259,24 $ | 1 555,42 $ | 1 555,42 $ | 1 296,18 $ | |
| Ristourne de TVQ (62,8 %) | 901,81 $ | 324,79 $ | 1 948,72 $ | 1 948,72 $ | 1 623,93 $ | |
| Loyer net annuel | 14 934,59 $ | 5 377,11 $ | 32 262,66 $ | 32 262,66 $ | 26 885,55 $ | |

Le loyer mensuel brut est payable le premier jour de chaque mois et il inclut tous les frais initiaux d'installation et le démantèlement du complexe modulaire à la fin du contrat.

Le montant total du contrat à accorder au plus bas soumissionnaire est de 107 300,37 $ + 16 095,06 $ en contingences (15 %) pour un montant total de 123 395,43 $ incluant les taxes.

De plus, pour l'année 2014, un montant de 16 095,06 $ taxes incluses est prévu pour les incidences générales (15 %) et un montant de 11 500 $ taxes incluses est prévu pour le démantèlement et le transport de retour des modulaires existants qui sont déjà sur place et qui devront être retirés.

Le coût total du loyer est prévu au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrat n'est pas en lien avec la Politique de développement durable. Toutefois, il est demandé aux documents d'appel d'offres que l'adjudicataire doit faire la gestion des déchets de construction s'il y a lieu.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Si requise, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'octroi du contrat est prévu pour le 24 septembre 2014.
La livraison des bâtiments modulaires est prévue pour le 1er novembre 2014.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Roger L LAJOIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-09-09

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.003

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144565012**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés du 3705, rue St-Patrick, pour la Direction de l'eau potable - Section entretien du réseau primaire. Dépense totale de 130 034,23 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 130 034,23 $, taxes incluses, pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1er novembre 2014 situés sur le site du 3705, rue St-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Williams Scotsman du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 237,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13670 pour un montant de 91 510,95 $, plus un montant de 13 726,64 $ (contingences);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-09 11:48

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144565012**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés du 3705, rue St-Patrick, pour la Direction de l'eau potable - Section entretien du réseau primaire. Dépense totale de 130 034,23 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) occupe, depuis 2008, un immeuble appartenant à la Ville situé au 3705 St-Patrick, pour y loger l'équipe « entretien du réseau primaire ». Cet immeuble n'est pas suffisamment grand pour répondre aux besoins de locaux (cafétéria et vestiaires) des cols bleus de la DEP. En juin 2011, pour pallier au manque d'espace, la DEP a procédé à la location de deux bâtiments modulaires temporaires qui ont été installés sur le terrain du 3705, St-Patrick.
Selon la DEP, les deux bâtiments modulaires doivent être remplacés par deux nouveaux modulaires pour une période d'environ trois ans. Lorsque le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs sera construit au complexe Atwater, les cols bleus seront relocalisés à cet endroit et les modulaires seront retirés. L'échéancier de livraison du nouveau bâtiment est prévu pour 2017.

Le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de procéder à un appel d'offres public pour procéder au remplacement des modulaires à l'automne 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 23 juin 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 juillet 2014. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ces addendas portaient sur des modifications apportées principalement au devis technique.

Des visites ont été organisées en respectant la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 30 juin au 10 juillet 2014.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat de livraison, d'installation et de location de bâtiments modulaires préfabriqués temporaires à la firme Williams Scotsman du Canada inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme. Les deux bâtiments modulaires temporaires seront installés au 3705, rue St-Patrick pour une superficie totale de 1 440 pi². Le terme de la location est de 36 mois, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2017. Le contrat de location prévoit des options de prolongation.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres public, sept firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement trois firmes ont déposé leurs offres et elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

| Soumissions conformes | Total |
|---|---|
| Williams Scotsman du Canada inc. | 91 510,90 $ |
| RCM Modulaire inc. | 133 485,98 $ |
| ModSpace Financial Services Canada ltd | 253 177,25 $ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne ($) : | 138 432,20 $ |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions) | 159 391,38 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100) | 74,18 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes($)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 161 666,35 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100) | 176,66 % |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($)<br>(la plus basse conforme - estimation) | - 46 921,30 $ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)<br>((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100) | - 33,89 % |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse) | 41 975, 08 $ |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | 45,87 % |

Le coût de la plus basse soumission est inférieur à l'estimation interne.
L'analyse des soumissions faite par la Direction de l'approvisionnement démontre que Williams Scotsman du Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. La Direction de l'approvisionnement recommande l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer se détaille comme suit :

| | **Loyer actuel** | **2014 (2 mois)** | **2015 (12 mois)** | **2016 (12 mois)** | **2017 (10 mois)** | **Coût total du loyer pour 36 mois** |
|---|---|---|---|---|---|---|

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Loyer mensuel brut/mois | 1 300,00 $ | 2 210,89 $ | 2 210,89 $ | 2 210,89 $ | 2 210,89 $ | |
| **Nombre de mois** | 12 | **2** | **12** | **12** | **10** | |
| **Loyer brut annuel** | **15 600 $** | **4 421,78 $** | **26 530, 68 $** | **26 530, 68 $** | **22 108,90 $** | |
| TPS - 5 % | 780,00 $ | 221,09 $ | 1 326,53 $ | 1 326,53 $ | 1 105,45 $ | |
| TVQ - 9,975 % | 1 556,10 $ | 441,07 $ | 2 646,44 $ | 2 646,44 $ | 2 205,36 $ | |
| **Loyer total** | **17 936,10 $** | **5 083,94 $** | **30 503,65 $** | **30 503,65 $** | **25 419,71 $** | **91 510,95 $** |
| Ristourne de TPS | 780,00 $ | 221,09 $ | 1 326,53 $ | 1 326,53 $ | 1 105,45 $ | |
| Ristourne de TVQ (62,8 %) | 977,23 $ | 276,99 $ | 1 661,96 $ | 1 661,96 $ | 1 384,97 $ | |
| Loyer net annuel | 16 178,87 $ | 4 585,86 $ | 27 515,15 $ | 27 515,15 $ | 22 929,29 $ | |

Le loyer mensuel brut est payable le premier jour de chaque mois et il inclut tous les frais initiaux d'installation et le démantèlement du complexe modulaire à la fin du contrat.

Le montant total du contrat à accorder au plus bas soumissionnaire est de 91 510,95 $ + 13 726,64 $ en contingences (15 %) pour un montant total de 105 237,59 $ incluant les taxes.

De plus, pour l'année 2014, un montant de 13 726,64 $ taxes incluses est prévu pour les incidences générales (15 %) et un montant de 11 070 $ taxes incluses est prévu pour le démantèlement et le transport de retour des modulaires existants qui sont déjà sur place et qui devront être retirés.

Le coût total du loyer est prévu au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrat n'est pas en lien avec la Politique de développement durable. Toutefois, il est demandé aux documents d'appel d'offres que l'adjudicataire doit faire la gestion des déchets de construction s'il y a lieu.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Si requise, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'octroi du contrat est prévu pour le 24 septembre 2014.
La livraison des bâtiments modulaires est prévue pour le 1er novembre 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Roger L LAJOIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-09-09

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.004

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144472007**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à "Airsolid inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 217 302,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13673 - (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé:
1. d'accorder un contrat à "Airsolid inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique, avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 217 302,75 $, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-09-12 17:50

**Signataire :** Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144472007**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à "Airsolid inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 217 302,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13673 - (2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de remplacer une embarcation nautique qui sera mise au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 14-13673 s'est tenu du 28 mai au 16 juin 2014, soit pour une période de vingt jours de calendrier, donc cinq jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.
Cet appel d'offres concernait l'acquisition d'une embarcation nautique avec remorque et équipements connexes, pour la Patrouille nautique du Service de police de la Ville de Montréal. Deux fournisseurs ont remis une soumission, soit "Airsolid inc." et "Nautic & Art inc.". Les deux soumissions ayant été déclarées conformes, le contrat sera donc octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Airsolid inc.".

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0510 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau requis pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Accorder un contrat à "Airsolid inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique, avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 217 302,75 $, taxes incluses.

En 2012, le Service de police de la Ville de Montréal avait tenu un appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau. En effet, l'appel d'offres public 12-12054 s'était déroulé du 15 août au 5 septembre 2012, soit pour une période de vingt-deux jours de calendrier, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait l'acquisition d'un bateau de type RBB (Rigid Bouyancy Boats), soit une embarcation gonflable à coque rigide de type artisanal avec remorque et équipements. Un seul fournisseur avait remis une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, soit "Soudure technikal 13 inc.", au montant de 433 582 $, taxes incluses. Le SPVM avait estimé à 250 000 $, taxes incluses, le coût de cette acquisition. En septembre 2012, le SPVM transmettait au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal un courriel qui se lisait ainsi: "*Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, plus particulièrement le coût de la soumission qui excède de 73% l'estimation de base du projet et considérant les risques soulevés quant au résultat du projet tel qu'énoncé par les firmes Nautic & Art ainsi que Narvak, nous n'irons pas de l'avant avec ce dossier et devrons réévaluer le projet dans son ensemble* ". En effet, les fournisseurs Nautic & Art ainsi que Narvak avaient décidé de ne pas soumissionner sachant que le produit final ne rencontrerait pas les exigences demandées par le SPVM.

En 2013, le Service de police de la Ville de Montréal avait tenu un appel d'offres public pour l'acquisition d'un bateau. En effet, l'appel d'offres public 13-12686 s'était déroulé du 6 au 25 février 2013, soit pour une période de dix-neuf jours de calendrier, donc quatre jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait l'acquisition d'une embarcation Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB, avec remorque et équipements. Deux soumissions furent reçues, soit "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée" et "Metal Craft Marine inc.". La plus basse soumission, soit celle de "Metal Craft Marine inc.", fut déclarée non conforme par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal car la page sommaire n'était pas signée par le fournisseur. L'article 20.1 de la Section I "Instructions au soumissionnaire" du document d'appel d'offres public 13-12686 mentionnait clairement que: "*Le défaut de signer la PAGE SOMMAIRE de la soumission entraînera le rejet de celle-ci* ". Cette soumission était au montant de 341 916 $, taxes incluses. Le Service de police se retrouvait donc dans la situation d'un seul soumissionnaire conforme et d'une dépense supérieure à 100 000 $, soit 376 888 $, taxes incluses. Le dossier décisionnel 1134472012 a donc été préparé afin d'être présenté au conseil d'agglomération. Toutefois, le comité exécutif, à sa séance du 11 septembre 2013, a reporté *sine die* ledit dossier, demandant au Service de police de retourner en appel d'offres.

L'option de location n'a pas été envisagée par le Service de police de la Ville de Montréal étant donné la quasi impossibilité, d'une part, de trouver un bateau apte à répondre aux besoins opérationnels du SPVM en matière de sécurité nautique et, d'autre part, de trouver un fournisseur prêt à louer à long terme une de ses embarcations en connaissant les conditions d'utilisation de celle-ci par le SPVM.

**JUSTIFICATION**

La Loi sur la police définit, au 5ième alinéa de l'article 70, les niveaux de services devant être livrés par les corps policiers du Québec. Par cette loi, le Service de police de la Ville de Montréal doit fournir des services de niveau 5. L'annexe G de cette loi énumère les types de services à fournir selon le niveau. Le niveau 5 comprend notamment celui de la sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau incluant le Fleuve Saint-Laurent. La mission du SPVM étant de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur, le Service de police de la Ville de Montréal se doit de répondre à sa mission sur l'ensemble de l'île, que ce soit sur la terre ferme ou sur un plan d'eau.
Le secteur de patrouille nautique du SPVM est le plus grand au Québec. Il est constitué des

cinq plans d'eau entourant l'île de Montréal: Fleuve Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies, Canal Lachine, Lac Saint-Louis et Lac des Deux Montagnes.

En 2009, le SPVM possédait quatre embarcations pour effectuer la sécurité nautique: une de marque Doral 2001, deux de marque Airsolid 2003 et une de marque Airsolid 2006. Il est important de rappeler que les deux embarcations acquises en 2003 l'ont été selon le principe de "Louer pour acheter". Elles étaient livrées en pièces détachées. Elles se voulaient davantage artisanales. L'embarcation acquise en 2006 l'a été selon le même principe.

Toujours en 2009, l'embarcation de marque Doral 2001, qui cumulait plus de 70 000 $ en réparations, fut mise au rancart. En 2010, une des deux embarcations de marque Airsolid 2003 a été mise hors-service dû à un bris majeur à sa structure (coque fendue en deux) qui aurait engendré des coûts trop élevés en réparations.

Depuis, le SPVM doit compter uniquement sur deux embarcations pneumatiques pour effectuer sa mission de sécurité nautique. Ces deux embarcations, de marque Airsolid 2003 et 2006, ne peuvent naviguer en eaux peu profondes ni dans les rapides ni dans les forts courants. Elles sont tout de même utilisées au maximum en saison (mai à décembre) permettant ainsi une certaine présence sur une partie des plans d'eau du territoire.

Souhaitant acquérir une embarcation pouvant naviguer en eaux peu profondes, dans les rapides ainsi que dans les forts courants, le SPVM a procédé, en 2012, au lancement de l'appel d'offres public 12-12054. Cet appel d'offres avait été tenu afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal d'acquérir un bateau de type RBB (Rigid Bouyancy Boats). Le marché fut donc ouvert à différents modèles et marques. Toutefois, un seul fournisseur avait remis une soumission, à fort coût, soit un peu plus de 430 000 $ pour une embarcation artisanale (homemade). Le SPVM a refusé cette soumission.

En effet, fort de l'expérience d'avoir déjà des embarcations artisanales, le SPVM ne souhaitait plus s'exposer aux problèmes qui en découlent, notamment des coûts exorbitants en entretien et réparations. La vie utile d'une embarcation nautique est d'au moins 10 ans. Les deux embarcations présentement utilisées par le SPVM sont âgées de 8 et 11 ans. La plus jeune embarcations, soit une Airsolid 2006, que la Ville de Montréal a payé approximativement 59 000 $, cumule à ce jour des coûts d'entretien/réparations de plus de 71 000 $. La seconde embarcation, une Airsolid 2003, ayant coûté approximativement 60 000 $, cumule à ce jour des coûts d'entretien/réparations de plus de 87 000 $.

Il devient donc urgent pour la Ville de Montréal de doter son Service de police d'une embarcation fiable, et ce, le plus tôt possible afin qu'il puisse respecter les exigences du niveau 5 de couverture de services.

Le Service de police a révisé son devis technique et est retourné en appel d'offres public en février 2013. Cet appel d'offres avait été tenu afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal d'acquérir une embarcation nautique Metal Craft Marine, modèle Patrol RIB. Deux soumissions furent reçues, soit "Expéditions sur les rapides de Lachine ltée" et "Metal Craft Marine inc.". La plus basse soumission, soit celle de "Metal Craft Marine inc.", fut déclarée non conforme par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal car la page sommaire n'était pas signée par le fournisseur. Cette soumission était au montant de 341 916 $, taxes incluses. Le Service de police se retrouvait donc dans la situation d'un seul soumissionnaire conforme et d'une dépense supérieure à 100 000 $, soit 376 888 $, taxes incluses. Le dossier décisionnel 1134472012 a donc été préparé afin d'être présenté au conseil d'agglomération. Toutefois, le comité exécutif, à sa séance du 11 septembre 2013, a reporté *sine die* ledit dossier, demandant au Service de police de retourner en appel d'offres.

Le Service de police a révisé de nouveau son devis technique et est retourné en appel d'offres public en juin 2014. Le présent dossier décisionnel est en lien avec cet appel d'offres.

| Soumissions conformes | Coût de base | Autres | Total |
|---|---|---|---|
| 1.- Airsolid inc. | 217 302,75 $ | 0,00 $ | 217 302,75 $ |
| 2.- Nautic & Art inc. | 316 066,27 $ | 0,00 $ | 316 066,27 $ |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée ($)<br>*(Section du parc automobile du SPVM)* | *258 693,75 $* | *0,00 $* | *258 693,75 $* |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 266 684,51 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | + 22,7 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) | | | + 98 763,52 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) | | | + 45,4 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) | | | - 41 391,00 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | - 16 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) | | | + 98 763,52 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | | | + 45,4 % |

L'écart de -16% entre l'estimation du SPVM et la plus basse soumission conforme peut s'expliquer par le fait que le fournisseur "Airsolid inc." en est un dit "artisanal". À ce titre, ses dépenses sont moindres car les embarcations nautiques ne sont pas construites sur place. En conséquence, le local est plus petit donc le coût de location est moindre et la main -d'œuvre est limitée car il ne traite qu'avec des sous-contractants. Il n'a donc pas l'obligation d'investir au niveau "Recherche et développement" ou "Ingénierie". De plus, l'acquisition d'embarcations nautiques au SPVM étant chose relativement rare, celui-ci n'est pas appelé à développer ce domaine d'expertise, ce qui peut se refléter lors de la réalisation d'estimations.

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Airsolid inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Airsolid inc." ne détient pas cette autorisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser une dépense de 217 302,75 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une embarcation nautique, avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal.
Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'embarcation nautique que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant un "véhicule" dit spécialisé, n'est pas visée par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Actuellement, le Service de police de la Ville de Montréal doit compter uniquement sur deux embarcations pneumatiques pour effectuer sa mission de sécurité nautique. Ces deux embarcations ne peuvent naviguer en eaux peu profondes ni dans les rapides ni dans les forts courants. Elles sont tout de même utilisées au maximum en saison (mai à décembre) permettant ainsi une certaine présence sur une partie des plans d'eau du territoire.
Étant utilisées au maximum, ces embarcations artisanales connaissent de nombreux problèmes et entraînent, par le fait même, de fréquentes mises hors-service, des délais d'immobilisation en atelier de réparation ainsi que des coûts de plus en plus élevés en entretien et réparations. Durant ce temps, ces embarcations ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

L'embarcation nautique que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel aura deux impacts majeurs:

1.- Elle permettra au Service de police de naviguer en eaux peu profondes, dans les rapides ainsi que dans les forts courants.

2.- Elle viendra remplacer une des deux embarcations actuelles qui sera mise au rancart pour cause de désuétude. Cette embarcation ainsi retirée de la circulation ne causera donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

L'embarcation nautique, qui sera livrée au SPVM en février 2015, ne sera donc en service qu'à la prochaine saison estivale. Il faut donc espérer, entre-temps, que les deux embarcations actuelles tiennent le coup. En cas contraire, le Service de police de la Ville de Montréal, ayant une obligation légale d'offrir des services de niveau 5 à la population de l'île de Montréal, dont celui de la sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau incluant le Fleuve Saint-Laurent, ne pourrait compter sur aucune embarcation pour ce faire.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2014: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.
Octobre 2014: bon de commande transmis à l'adjudicataire.
Février 2015: réception de l'embarcation à la Section du parc automobile du SPVM.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gisèle LAVERDIÈRE
Agent de gestion - administration
Section du parc automobile

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-25

Dominic HARVEY
Inspecteur chef
Chef de la Division des ressources matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2014-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

**Approuvé le :** 2014-09-12

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.005

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144347001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 $ à une somme maximale de 275 595,08 $, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 $ à une somme maximale de 275 595,08 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 19:50

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144347001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 $ à une somme maximale de 275 595,08 $, taxes incluses. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La pépinière municipale fournit annuellement 3 000 à 5 000 arbres de calibre aux arrondissements de la ville. L'activité de livraison et de manutention des arbres à la Pépinière municipale nécessite un équipement spécialisé de transport de poids lourds muni d'un équipement de levage. La pépinière ne possède pas ces équipements ni les chauffeurs de classe 1 pour les opérer, il est donc impossible pour la Ville d'effectuer ces travaux en régie interne.
Le contrat actuel d'une durée de 3 ans arrive à échéance en novembre 2014. Ce contrat qui s'élève à 206 696,31 $ taxes incluses comporte une clause de prolongation d'un an défini à la clause 3 des ''clauses particulières''. La Ville souhaite se prévaloir de cette clause pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015. Le montant de la dépense concernant cette prolongation a été déterminé en fonction des années antérieures.

La prolongation du contrat permettra la livraison des arbres pour l'année 2015 dans le contexte où seulement une firme avait soumissionnée lors de ce dernier appel d'offres publiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0199 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale, pour les années 2012, 2013 et 2014 au prix total approximatif de 206 696,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11921 - 1 seul soumissionnaire
CE11 0411 - 29 mars 2011 - Accorder au seul soumissionnaire 9048 3173 Québec inc., le

contrat pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 55 367,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 11-11587.

**DESCRIPTION**

Le présent contrat a pour objet de fournir le service de manutention et de livraison d'arbres de la pépinière pour les divers arrondissements de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

Tel que défini à la clause 3 des ''clauses particulières'' de l'appel d'offres # 11-11921, la Ville souhaite prolonger d'un an la résolution CM12 0199, en date du 19 mars 2012. Sous réserve des autorisations compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget de fonctionnement de la Division exploitation, opérations et pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Le compte d'imputation est défini dans l'intervention du Service des finances.

En 2015, la Division exploitation, opérations et pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget.

2015 : 68 898,77 $ avec taxes

**Imputation:**
AF Gén. Ville de Montréal/ Budget régulier/Pépinière l'assomption/Horticulture et arboriculture/ Services Tech. Équip Mat roulant/ bons d'outillage.

Un bon de commande sera émis pour l'exercice financier 2015. Cette dépense sera entièrement assumée par le service centre parce qu'elle concerne la Pépinière.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La livraison des arbres aux divers arrondissements de la Ville permet à chaque arrondissement d'améliorer ses infrastructures vertes à Montréal. En effet, la plantation d'environ 3 000 arbres annuellement augmente la canopée et réduit les îlots de chaleur, ce qui permet à la Ville de tendre vers son objectif d'augmenter la canopée à 25 %. En outre, ce transport représente 50 % des arbres qui sont plantés sur le domaine public annuellement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité que l'octroi du contrat soit refusé, la Pépinière municipale ne sera pas en mesure de livrer les 3 000 arbres pour l'année 2015 aux arrondissements concernés. Si les arrondissements devaient se procurer leurs arbres à l'extérieur, d'importants coûts devront être envisagés par ces arrondissements.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les périodes de livraison sont prévues de la façon suivante pour l'année 2015 :
Printemps : entre le 10 avril et 27 mai
Automne : entre le 20 août et le 15 septembre ainsi qu'entre le 10 octobre et le 20 novembre

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires sont incluses à la soumission. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives.
Le processus respecte la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique de l'approvisionnement.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin GAUDET
C/m horticult. champetre ou abrite - pepin. & parc floral

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-26

Daniel DESJARDINS
Chef de division arboriculture

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice
**Tél :** 514 872-1457
**Approuvé le :** 2014-09-10

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.006

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144472008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder au seul soumissionnaire, "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 60 750,47 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13866 - Achat de véhicules banalisés |

IL EST RECOMMANDÉ
1. d'accorder au seul soumissionnaire, "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 60 750,47 $, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au dossier;

2. d'autoriser le paiement d'un montant de 5 174,03 $ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-09-12 17:40

**Signataire :** Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1144472008

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder au seul soumissionnaire, "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 60 750,47 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13866 - Achat de véhicules banalisés |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le but de remplacer des véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres sur invitation 14-13866 s'est tenu du 8 au 20 août 2014, soit pour une période de treize jours de calendrier, donc trois jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.
L'appel d'offres sur invitation 14-13866 concernait la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen, année 2015. Un seul fournisseur a déposé une soumission.

Malgré le fait que la somme maximale de ce contrat, taxes incluses, soit inférieure à 100 000 $, le présent octroi de contrat nécessite l'approbation du comité exécutif étant donné qu'un seul fournisseur a déposé une soumission relativement à cet appel d'offres.

Le délai de validité de la soumission est de soixante jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 20 août 2014 et se terminera le 19 octobre 2014. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début du mois d'octobre 2014. Le délai de validité sera donc respecté.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions antérieures du comité exécutif concernant l'acquisition de véhicules banalisés:
CE14 0913 - 11 juin 2014 - Accorder à "9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai, au montant de 313 295,40 $, taxes incluses.

CE13 1131 - 7 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota, au montant de 66 559,02 $, taxes incluses.

CE13 0686 - 22 mai 2013 - Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford, au montant de 114 888,43 $, taxes incluses.

CE12 1869 - 14 novembre 2012 - Accord à "Élite automobile Montréal", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque KIA, au montant de 301 254,22 $, taxes incluses.

CE12 0941 - 13 juin 2012 - Accorder à "Volkswagen Des Sources (3857387 Canada inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Volkswagen, au montant de 119 685,42 $, taxes incluses.

CE12 0940 - 13 juin 2012 - Accorder à "Saint-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai, au montant de 335 546,49 $, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, accorder au seul soumissionnaire, "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen, année 2015, correspondant au devis technique de l'appel d'offres sur invitation 14-13866, pour une somme maximale de 60 750,47 $, taxes incluses.

**JUSTIFICATION**

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer deux véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

| **Soumissions conformes** | **Coût de base** | **Autres** | **Total** |
|---|---|---|---|
| 1. 3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources) | 60 750,47 $ | 0,00 $ | 60 750,47 $ |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée ($)<br>*(Section du parc automobile du SPVM)* | *62 281,96 $* | *0,00 $* | *62 281,96 $* |
| | | | |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 60 750,47 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 0 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) | | | 0,00 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) | | | 0 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) | | | - 1 531,49 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | - 2,5 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) | | | 0,00 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | | | 0 % |

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)" n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources)" ne détient pas cette autorisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser une dépense de 60 750,47 $, taxes incluses, pour l'acquisition de deux véhicules Volkswagen 2015. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service de police de la Ville de Montréal.
Autoriser le paiement d'un montant de 5 174,03 $ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 62,8 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les deux véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.
Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990* " de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre* " du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes: 87,3 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindres et 2,8 % sont hybrides.

| **Voitures et mini-fourgonnettes** *(sont exclus les camions et motos)* | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Véhicules** | **4 cylindres** | **6 cylindres** | **8 cylindres** | **Électriques** |
| Identifiés | 0,4 % | 34,5 % | 11,8 % | 0,9 % |
| Banalisés | 36,9 % | 15,5 % | --- | --- |

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72

mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.
Le SPVM possède 562 véhicules banalisés (les véhicules de la Section application des règlements du stationnement ont été exclus). En date de ce jour, 139 de ces véhicules (25%) répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 15 000 $ en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les deux véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2014: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.
Octobre 2014: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.
Décembre 2014: réception des véhicules à la Section du parc automobile du SPVM.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gisèle LAVERDIÈRE
Agent de gestion - administration
Section du parc automobile

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-01

Dominic HARVEY
Inspecteur chef
Chef de la Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2014-09-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

**Approuvé le :** 2014-09-12

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.007

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146620011**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Centre, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 77 263,20 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13899 - Un seul soumissionnaire. |

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à Service d'arbres Primeau, le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 77 263,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13899;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 20:41

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1146620011** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Centre, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 77 263,20 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13899 - Un seul soumissionnaire. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 70 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Malgré l'efficacité du plan de lutte employé contre l'agrile du frêne à Montréal, l'agrile progresse lentement mais sûrement sur le territoire montréalais. Ainsi, au 26 juin 2014, 14 des 19 arrondissements ont au minimum un frêne infesté sur leur territoire. Ces arrondissements sont: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Ville-Marie.

Les activités de dépistage sont le nerf de la guerre dans la stratégie de lutte à l'agrile du frêne. Les résultats de dépistage dictent les actions à poser en matière d'injection de frênes l'année suivante et les abattages d'arbres infestés durant la période à faible risque de dispersion de l'insecte, le tout afin de diminuer radicalement les populations d'insecte dans les secteurs touchés et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Le SGPVMR recommande le dépistage de 2000 frênes publics en rue et de 800 frênes publics situés dans le réseau des grands parcs urbains et parcs-nature de la Ville. De plus, 650 dépistages supplémentaires sont prévus autour des frênes trouvés infestés afin d'intensifier le dépistage autour des sites positifs et ainsi caractériser adéquatement l'épicentre de l'infestation pour assurer l'efficacité optimale des traitements d'injection l'année suivante.

Afin de remédier à cet écueil, un appel d'offres sur invitation, envoyé aux entreprises membres de la Société internationale de l'arboriculture - Québec et oeuvrant dans la région métropolitaine, a été mené. L'envoi des invitations a été fait le 20 août. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 août 2014 à 11h00 soit 9 jours après l'envoi de l'invitation. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 26 janvier 2015. Aucun addenda n'a été produit pour ce contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 $ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE13 1384 -11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13-0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 $, taxes incluses, à 432 742,91 $, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 $, taxes incluses.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 $ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 $, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 $ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 $ à 68 610,37 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc.pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$, pour une somme maximale de 62 658,75 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :
- le déplacement au lieu d'échantillonnage;
- le repérage du frêne marqué d'un point jaune au tronc selon sa localisation identifiée sur le plan de sondage;
- le prélèvement de 2 branches-échantillons par arbre;
- le marquage de l'arbre, par un point de peinture rouge, une fois les travaux complétés;
- l'écorçage des 2 branches-échantillons par arbre;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le déchiquetage et la disposition hors des sites des résidus de coupe;
- l'entreposage des 2 branches-échantillons par arbre pour validation;
- la rédaction du rapport de dépistage par écorçage par arbre;
- le déchiquetage et la disposition des branches-échantillons, après l'accord écrit du Directeur.

Préalablement au présent appel d'offres sur invitation concernant le dépistage de frênes publics en rue - Secteur Centre (14-13899), deux autres appels d'offres publics ont été menés sans aucun dépôt de soumission (ouvertures de soumission les 7 et 30 juillet 2014). Ces derniers visaient l'ensemble des 3 450 dépistages à effectuer autant en rues qu'en parcs. Il semble que la quantité demandée soit trop grande pour le type d'entreprises recherchées pour effectuer ce service. À la lumière de ces deux tentatives et après autorisation du Service de l'approvisionnement, il a été décidé de scinder l'appel d'offres initial en quatre soit un pour les 975 dépistages réalisés en parcs et trois pour les dépistages en rues, regroupés en secteur: 820 dépistages pour l'ouest (7 arrondissements), 630 dépistages pour le centre (6 arrondissements) et 875 dépistages pour l'est (6 arrondissements).

Les six arrondissements concernés par ce contrat sont: Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal, Outremont, Verdun, Ville-Marie et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Le bordereau de soumission ne comporte pas des contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

Les neuf fournisseurs invités sont:
- Groupe DRM
- Service d'Arbres Nature
- Services d'arbres Primeau
- Arbres Passion
- Novafor
- Émondage Lafontaine 2006
- Services Arborfolia
- Arbo-Design
- Arbres experts

**JUSTIFICATION**

Des neuf fournisseurs invités, un seul a déposé une soumission, soit 11% et 89% n'ont pas déposé de soumission. Six avis de désistement sur huit nous ont été retournés. Les motifs de non-dépôt d'une soumission sont que le carnet de commande étant plein (1 cas sur 6) ou que les conditions de l'appel d'offres ne peuvent pas être rencontrées (5 cas sur 6). Dans tous les cas, très peu de détails étaient exprimés.
Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, le Service de

l'approvisionnement a constaté que le seul soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant êtres déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 5 septembre 2014.

La proposition, ayant franchi avec succès la conformité administrative, a été transmise pour la vérification de la conformité technique en fonction des renseignements complémentaires de l'appel d'offres 14-13901. Cette conformité technique a été effectuée par le responsable de projet, Guillaume Couture, ingénieur forestier le 5 septembre 2014.

L'analyse de la seule soumission déposée a été jugée conforme. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

| Firme soumissionnaire | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|
| Service d'arbres Primeau | 77 264 $ | 0 $ | 77 264 $ |
| Estimation réalisée par le SGPVMR | 70 489 $ | 0 $ | 70 489 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes *(une seule soumission)* | | | 77 264 $ |
| Écart entre l'estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* | | | 6 775 $ |
| Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) *(l'adjudicataire - estimation) / estimation X 100* | | | 9,6% |

Les prix unitaires utilisés pour l'estimation sont basés sur les résultats d'appel d'offres de villes de l'agglomération de Montréal, pour des contrats octroyés en 2012, en 2013 et en 2014. À partir des résultats de trois appels d'offres en 2012, d'un en 2013 et d'un en 2014 et à partir d'une évaluation du coût moyen de l'opération réalisée en régie en 2013, un prix unitaire moyen a été calculé. Une majoration de 10 % de cette valeur a été appliquée afin de tenir compte que le cahier des charges ne précisait pas la localisation des arbres à injecter. Cela dit, la plus basse soumission conforme reçue est 9,6 % supérieure à l'estimation réalisée par la Ville. Les déplacements fréquents à effectuer dans le centre de la Ville, notamment dans les arrondissements Ville-Marie et Le Plateau-Mont-Royal, étant plus beaucoup difficiles pendant le début de la période hivernale, peuvent expliquer l'écart entre l'estimation et l'adjudicataire. L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut également être le résultat de divergences en ressources, telles que la main d'oeuvre ou l'équipement dont dispose l'entrepreneur. Le prix unitaire obtenu est donc légèrement supérieur à ce que l'on retrouve sur le marché actuellement ce qui justifie l'écart entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services techniques est de 77 263,20 $ et la dépense nette est de 69 693,59 $. Le SGPVRM est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.
Les crédits de 69 693,59 $ ont été réservés par la demande d'achat no. 343024.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépistage des frênes publics en rue vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole. Cette activité contribuera également à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, le programme d'injection des frênes publics en périphérie des arbres dépistés positifs, prévu à l'été 2015, se base sur une partie des résultats des dépistages de ce contrat.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un délai d'intervention dans le dépistage des frênes en rue permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée.
L'octroi du contrat doit être fait obligatoirement à la séance du comité exécutif du 24 septembre 2014 afin de permettre la confirmation du début de contrat dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit dépister une quantité importante d'arbres en bordure de rue à l'aide d'un véhicule de type camion-nacelle, et ce avant que les interdictions de stationnement ne soient plus en vigueur et que les conditions hivernales débutent. De plus, l'abattage des frênes dépistés positifs nécessite une bonne planification, car le tout doit être complété avant le 31 mars 2015. Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des injections de frênes pour l'année 2015 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de démarrage : fin septembre 2014
Début des travaux : 2014-10-01
Fin des travaux : 2015-01-31

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-11

Pierre JUTRAS
Agronome

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-11

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.008

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146620010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 69 762,23 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13900 - Un seul soumissionnaire. |

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à Service d'arbres Primeau, le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 69 762,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13900;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 20:39

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1146620010** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Service d'arbres Primeau pour le dépistage de frênes sur le domaine public en rue - Secteur Ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 69 762,23 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13900 - Un seul soumissionnaire. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 70 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Malgré l'efficacité du plan de lutte employé contre l'agrile du frêne à Montréal, l'agrile progresse lentement mais sûrement sur le territoire montréalais. Ainsi, au 26 juin 2014, 14 des 19 arrondissements ont au minimum un frêne infesté sur leur territoire. Ces arrondissements sont: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Ville-Marie.

Les activités de dépistage sont le nerf de la guerre dans la stratégie de lutte à l'agrile du frêne. Les résultats de dépistage dictent les actions à poser en matière d'injection de frênes l'année suivante et les abattages d'arbres infestés durant la période à faible risque de dispersion de l'insecte, le tout afin de diminuer radicalement les populations d'insecte dans les secteurs touchés et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Le SGPVMR recommande le dépistage de 2000 frênes publics en rue et de 800 frênes publics situés dans le réseau des grands parcs urbains et parcs-nature de la Ville. De plus, 650 dépistages supplémentaires sont prévus autour des frênes trouvés infestés afin d'intensifier le dépistage autour des sites positifs et ainsi caractériser adéquatement l'épicentre de l'infestation pour assurer l'efficacité optimale des traitements d'injection l'année suivante.

Afin de remédier à cet écueil, un appel d'offres sur invitation, envoyé aux entreprises membres de la Société internationale de l'arboriculture - Québec et oeuvrant dans la région métropolitaine, a été mené. L'envoi des invitations a été fait le 20 août. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 août 2014 à 11h00 soit 9 jours après l'envoi de l'invitation. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 26 janvier 2015. Aucun addenda n'a été produit pour ce contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 $ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CE13 1384 -11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13-0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 $, taxes incluses, à 432 742,91 $, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 $, taxes incluses.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 $ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 $, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 $ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 $ à 68 610,37 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc.pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$, pour une somme maximale de 62 658,75 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :
- le déplacement au lieu d'échantillonnage;
- le repérage du frêne marqué d'un point jaune au tronc selon sa localisation identifiée sur le plan de sondage;
- le prélèvement de 2 branches-échantillons par arbre;
- le marquage de l'arbre, par un point de peinture rouge, une fois les travaux complétés;
- l'écorçage des 2 branches-échantillons par arbre;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le déchiquetage et la disposition hors des sites des résidus de coupe;
- l'entreposage des 2 branches-échantillons par arbre pour validation;
- la rédaction du rapport de dépistage par écorçage par arbre;
- le déchiquetage et la disposition des branches-échantillons, après l'accord écrit du Directeur.

Préalablement au présent appel d'offres sur invitation concernant le dépistage de frênes publics en rue - Secteur Ouest (14-13900), deux autres appels d'offres publics ont été menés sans aucun dépôt de soumission (ouvertures de soumission les 7 et 30 juillet 2014). Ces derniers visaient l'ensemble des 3 450 dépistages à effectuer autant en rues qu'en parcs. Il semble que la quantité demandée soit trop grande pour le type d'entreprises recherchées pour effectuer ce service. À la lumière de ces deux tentatives et après autorisation du Service de l'approvisionnement, il a été décidé de scinder l'appel d'offres initial en quatre soit un pour les 975 dépistages réalisés en parcs et trois pour les dépistages en rues, regroupés en secteur: 820 dépistages pour l'ouest (7 arrondissements), 630 dépistages pour le centre (6 arrondissements) et 875 dépistages pour l'est (6 arrondissements).

Les sept arrondissements concernés par ce contrat sont: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.

Le bordereau de soumission ne comporte pas des contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

Les neuf fournisseurs invités sont:
- Groupe DRM
- Service d'Arbres Nature
- Services d'arbres Primeau
- Arbres Passion
- Novafor
- Émondage Lafontaine 2006
- Services Arborfolia
- Arbo-Design
- Arbres experts

**JUSTIFICATION**

Des neuf fournisseurs invités, un seul a déposé une soumission, soit 11% et 89% n'ont pas déposé de soumission. Six avis de désistement sur huit nous ont été retournés. Les motifs de non-dépôt d'une soumission sont que le carnet de commande étant plein (1 cas sur 6) ou que les conditions de l'appel d'offres ne peuvent pas être rencontrées (5 cas sur 6). Dans tous les cas, très peu de détails étaient exprimés.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, le Service de l'approvisionnement a constaté que le seul soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant êtres déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 5 septembre 2014.

La proposition, ayant franchi avec succès la conformité administrative, a été transmise pour la vérification de la conformité technique en fonction des renseignements complémentaires de l'appel d'offres 14-13901. Cette conformité technique a été effectuée par le responsable de projet, Guillaume Couture, ingénieur forestier le 5 septembre 2014.

L'analyse de la seule soumission déposée a été jugée conforme. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

| Firme soumissionnaire | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|
| Service d'arbres Primeau | 69 763 $ | 0 $ | 69 763 $ |
| Estimation réalisée par le SGPVMR | 74 104 $ | 0 $ | 74 104 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes *(une seule soumission)* | | | 69 763 $ |
| Écart entre l'estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* | | | -4 341 $ |
| Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) *(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100* | | | -5,9% |

Les prix unitaires utilisés pour l'estimation sont basés sur les résultats d'appel d'offres de villes de l'agglomération de Montréal, pour des contrats octroyés en 2012, en 2013 et en 2014. À partir des résultats de trois appels d'offres en 2012, d'un en 2013 et d'un en 2014 et à partir d'une évaluation du coût moyen de l'opération réalisée en régie en 2013, un prix unitaire moyen a été calculé. Une majoration de 10% de cette valeur a été appliquée afin de tenir compte que le cahier des charges ne précisait pas la localisation des arbres à injecter. Cela dit, la plus basse soumission conforme reçue est -5,9% inférieure à l'estimation réalisée par la Ville. L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut être le résultat de divergences en ressources, telles que la main d'oeuvre ou l'équipement dont dispose l'entrepreneur. De plus, comme l'adjudicataire a pignon sur rue à Châteauguay, soit près du secteur Ouest, des économies peuvent être réalisées pour les déplacements jusqu'aux sites d'échantillonnage. Cela dit, les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit. Le prix unitaire obtenu est semblable à ce que l'on retrouve sur le marché actuellement ce qui justifie le faible écart entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services techniques est de 69 762,23 $ et la dépense nette est de 62 927,50 $. Le SGPVRM est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.
Les crédits de 62 927,50 $ ont été réservés par la demande d'achat no. 342940.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépistage des frênes publics en rue vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole. Cette activité contribuera également à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, le programme d'injection des frênes publics en périphérie des arbres dépistés positifs, prévu à l'été 2015, se base sur une partie des résultats des dépistages de ce contrat.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un délai d'intervention dans le dépistage des frênes en rue permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée.
L'octroi du contrat doit être fait obligatoirement à la séance du comité exécutif du 24 septembre 2014 afin de permettre la confirmation du début de contrat dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit dépister une quantité importante d'arbres en bordure de rue à l'aide d'un véhicule de type camion-nacelle, et ce avant que les interdictions de stationnement ne soient plus en vigueur et que les conditions hivernales débutent. De plus, l'abattage des frênes dépistés positifs nécessite une bonne planification car le tout doit être complété avant le 31 mars 2015. Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des injections de frênes pour l'année 2015 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de démarrage : fin septembre 2014
Début des travaux : 2014-10-01
Fin des travaux : 2015-01-31

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-11

Pierre JUTRAS
Agronome

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-11

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.009

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146620007**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Novafor pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 113 474,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13898 - Deux soumissionnaires. |

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à Novafor, le contrat à cette fin, au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 113 474,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13898 ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79% par l'agglomération, pour un montant de 80 861,98 $.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 20:36

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1146620007** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Novafor pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 113 474,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13898 - Deux soumissionnaires. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 70 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Malgré l'efficacité du plan de lutte employé contre l'agrile du frêne à Montréal, l'agrile progresse lentement mais sûrement sur le territoire montréalais. Ainsi, au 26 juin 2014, 14 des 19 arrondissements ont au minimum un frêne infesté sur leur territoire. Ces arrondissements sont: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Ville-Marie. La présence de l'agrile du frêne a également été confirmée dans les grands parcs suivants: La Fontaine, Jean-Drapeau, Maisonneuve ainsi qu'au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Les activités de dépistage sont le nerf de la guerre dans la stratégie de lutte à l'agrile du frêne. Les résultats de dépistage dictent les actions à poser en matière d'injection de frênes l'année suivante et les abattages d'arbres infestés durant la période à faible risque de dispersion de l'insecte, le tout afin de diminuer radicalement les populations d'insecte dans les secteurs touchés et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Le SGPVMR recommande le dépistage de 2000 frênes publics en rue et de 800 frênes publics situés

dans le réseau des grands parcs urbains et parcs-nature de la Ville. De plus, 650 dépistages supplémentaires sont prévus autour des frênes trouvés infestés afin d'intensifier le dépistage autour des sites positifs et ainsi caractériser adéquatement l'épicentre de l'infestation pour assurer l'efficacité optimale des traitements d'injection l'année suivante.

Afin de remédier à cet écueil, un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges a été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc paru dans le quotidien La Presse et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur celui de la Ville de Montréal. La durée de la publication sur le site de la SÉAO a été de 16 jours soit du 18 août au 3 septembre 2014. L'ouverture a été faite le 3 septembre à 14 h. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 1er janvier 2015. Un seul addenda a été émis le 19 août 2014 et concernait l'ajout du devis technique au cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).
CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 $ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13-0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 $, taxes incluses, à 432 742,91 $, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 $, taxes incluses.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 $ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 $, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et

d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 $ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 $, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 $ à 68 610,37 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc.pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin$^{TM}$, pour une somme maximale de 62 658,75 $ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :
- le déplacement au lieu d'échantillonnage;
- le repérage du frêne marqué d'un point jaune au tronc selon sa localisation identifiée sur le plan de sondage;
- le prélèvement de 2 branches-échantillons par arbre;
- le marquage de l'arbre, par un point de peinture rouge, une fois les travaux complétés;
- l'écorçage des 2 branches-échantillons par arbre;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le déchiquetage et la disposition hors des sites des résidus de coupe;
- l'entreposage des 2 branches-échantillons par arbre pour validation;
- la rédaction du rapport de dépistage par écorçage par arbre;
- le déchiquetage et la disposition des branches-échantillons, après l'accord écrit du Directeur.

Préalablement au présent appel d'offres public concernant le dépistage de frênes publics dans les grands parcs (14-13898), deux autres appels d'offres publics ont été menés sans aucun dépôt de soumission (ouvertures de soumission les 7 et 30 juillet 2014). Ces derniers visaient l'ensemble des 3 450 dépistages à effectuer autant en rues qu'en parcs. Il semble que la quantité demandée soit trop grande pour le type d'entreprises recherchées pour effectuer ce service. À la lumière de ces deux tentatives et après autorisation du Service de l'approvisionnement, il a été décidé de scinder l'appel d'offres initial en quatre soit un pour les 975 dépistages réalisés en parcs et trois pour les dépistages en rues, regroupés en secteur: 820 dépistages pour l'ouest (7 arrondissements), 630 dépistages pour le centre (6 arrondissements) et 875 dépistages pour l'est (6 arrondissements).

Le bordereau de soumission ne comporte pas des contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

Les six preneurs du cahier des charges sont:
- Arbo-Design
- Del Degan, Massé et associés
- Services d'Arbres Primeau
- International des Avenues Éco Responsables (IAER)
- Novafor
- Élagage Prestige

**JUSTIFICATION**

Des six preneurs, deux ont déposé une soumission, soit 33% et 67% n'ont pas déposé de soumission. Trois avis de désistement sur quatre nous ont été retournés. Les motifs de non-dépôt d'une soumission sont que le carnet de commande étant plein (1 cas sur 3) ou que les conditions de l'appel d'offres ne peuvent pas être rencontrées (2 cas sur 3). Dans tous les cas, très peu de détails étaient exprimés.
Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, le Service de l'approvisionnement a constaté que les deux soumissionnaires ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant êtres déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 5 septembre 2014.

Les propositions, ayant franchi avec succès la conformité administrative, ont été transmise pour la vérification de la conformité technique en fonction des renseignements complémentaires de l'appel d'offres 14-13901. Cette conformité technique a été effectuée par le responsable de projet, Guillaume Couture, ingénieur forestier le 5 septembre 2014.

Les deux soumissions déposées sont conformes. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|
| Novafor<br>*(Soumissionnaire 1)* | 113 475 $ | 0 $ | 113 475 $ |
| Service d'arbres Primeau<br>*(Soumissionnaire 2)* | 126 645 $ | 0 $ | 126 645 $ |
| Estimation réalisée par le SGPVMR | 119 769 $ | 0 $ | 119 769 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br>*(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)* | | | 120 060 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus conforme (%)<br>*((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100* | | | 5,8% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)<br>*(la plus haute conforme - la plus basse conforme)* | | | 13 170 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>*((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme) X 100* | | | 11,6% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)<br>*(la plus basse conforme - estimation)* | | | - 6 294 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100* | | | - 5,3% |

Le prix unitaire moyen utilisé pour l'estimation est basé sur le résultat d'appel d'offres de deux contrats similaires octroyés par le SGPVRM en 2012 et en 2013. Une majoration de 10 % de cette valeur a été appliquée afin de tenir compte que le cahier des charges ne précisait pas la localisation des arbres à injecter. Cela dit, la plus basse soumission conforme reçue est -5,3 % inférieure à l'estimation réalisée par la Ville. L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut être le résultat de divergences en ressources, telles que la main d'oeuvre ou l'équipement dont dispose l'entrepreneur. Cela dit, les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et

l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit. Le prix unitaire obtenu est semblable à ce que l'on retrouve sur le marché actuellement ce qui justifie le faible écart entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de services techniques est de 113 474,20 $ et la dépense nette est de 102 356,94 $. Le SGPVRM est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Les crédits de 102 356,94 $ ont été réservés par la demande d'achat no. 343023.

Cette dépense sera assumée à 79 % par l'agglomération, pour un montant de 80 861,98 $.

Les parcs Angrignon, Cité-du-Havre, Jarry, Jeanne-Mance, La Fontaine, Maisonneuve, Promenade-Bellerive, Rapides et René-Lévesque relèvent du conseil de la Ville de Montréal donc corporatifs. Les parcs-nature Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Rapides-du-Cheval-Blanc et Ruiseau-De Montigny, le parc agricole du Bois-de-la Roche et les parcs Jean-Drapeau, Mont-Royal et Troisième-Sommet relèvent du conseil de l'agglomération; donc d'agglomération. La dépense totale reliée aux activités de dépistage est donc répartie selon le nombre de dépistages prévus à chacun de ces endroits (79% pour l'agglomération et 21% pour le corporatif).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'activité de dépistages des frênes publics vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, la stratégie de traitement des frênes par injection, effectuée l'année suivante, est basée sur les résultats de dépistage de ce contrat.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un délai d'intervention dans le dépistage des frênes publics situés en rue et en parc permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée. Enfin, l'activité d'injection de frênes public est tributaire des résultats de dépistage.
L'octroi du contrat doit être fait obligatoirement à la séance du comité exécutif du 24 septembre 2014 afin de permettre la confirmation du début de contrat dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit effectuer une quantité très importante de dépistages dans les grands parcs urbains et parcs-nature sans utilisation d'un véhicule de type camion nacelle et ce, avant le début de la saison hivernale. La fenêtre d'intervention pour les dépistages est de septembre à janvier, inclusivement, chaque année afin de planifier les abattages d'arbres à réaliser avant le 30 avril de l'année suivante. Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des dépistages de frênes pour l'année 2014 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de démarrage : fin septembre 2014
Début des travaux : 2014-10-01
Fin des travaux : 2015-01-31

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-11

Pierre JUTRAS
Agronome

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-11

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.010

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146627002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 268 172,86 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de réfection majeur du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder aux soumissionnaires ayant obtenu le meilleur pointage suite au comité de sélection, Cardin Ramirez Julien inc., Géniex pour la structure, MBI Experts-conseils pour les services électromécaniques, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de réfection majeur du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 502,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau des prix reçus joint au rapport;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-15 10:28

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146627002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal. Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).
Le bâtiment, construit en 1952, a une aire de bâtiment de 6 093 mètres carrés (m.c.) et une superficie totale de 18 317 m.c. L'ensemble du bâtiment s'étend sur deux étages avec un sous-sol et un troisième étage partiel. Il présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe : toitures, maçonnerie, murs rideaux et des accès extérieurs : trottoirs, escalier, rampes d'handicapés.

En lien avec les problèmes d'enveloppe, l'intérieur du bâtiment fait présentement l'objet d'une expertise visant à déterminer la présence ou non de contamination fongique ainsi que les sources potentielles d'infiltrations d'eau.

Un projet de réfection et mise aux normes du bâtiment a été inscrit au programme de protection du PTI 2014 et comprend le budget pour réaliser les travaux et défrayer les honoraires professionnels.

L'appel d'offres public a été réalisé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville via SÉAO. Il a été publié le 11 juin 2014. Les soumissions ont été reçues le 2 juillet 2014. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Deux addendas ont été publiés afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'apporter des précisions.

Addenda no 1 : le 20 juin 2014

· Remplacement du bordereau de soumission ainsi que du cahier « Instructions

complémentaires », pour ajouter un prix forfaitaire pour la préparation du plan quinquennal.

· Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions concernant : la certification LEED, l'accompagnateur LEED, le rapport d'amiante, le calendrier du projet.

Addenda no 2 : le 27 juin 2014

· Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions concernant : le chargé de projet, l'accompagnateur LEED, la portée du plan quinquennal, la possibilité de visiter les lieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 14 0846 – 4 juin 2014
Autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Gesfor Poirier Pinchin inc. pour les services d'experts-conseils en qualité d'air, contamination fongique et inspection des systèmes de ventilation du Pavillon La Fontaine, 1301 Sherbrooke Est.

**DESCRIPTION**

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser sans s'y restreindre, le mandat suivant :
· Préparation d'un plan quinquennal d'immobilisation regroupant une analyse de l'état du bâtiment, une estimation des coûts et une planification par phases en fonction de l'urgence des travaux à réaliser.

· Services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des travaux de réfection en phase pouvant s'échelonner sur cinq ans, incluant la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts et la surveillance des travaux.

Le plan quinquennal d'immobilisation sera rémunéré à forfait, alors que les services professionnels pour le projet seront rémunérés selon un pourcentage de la valeur des travaux, tel que prévu au bordereau de la soumission.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Les preneurs de cahiers de charges sont :

1. Affleck et de la Riva, architectes
2. ARI Bureau d'Études inc.
3. Atelier urbain Face inc.
4. Atelier VAP
5. Cardin Ramirez Julien inc.
6. CBA Experts-Conseils inc.
7. CGA architectes inc.
8. Dan Hanganu, architectes
9. Dessau
10. Équation Groupe Conseil inc.
11. Gémel inc. Ingénieurs Experts Conseils
12. Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc.

13. Groupe IBI/DAA inc.
14. Groupe SNC-Lavalin inc.
15. Héloïse Thibodeau Architecte inc.
16. Les consultants S.M. INC.
17. Les Services exp Inc.
18. Pasquin St-Jean et associés
19. Réal Paul, architectes
20. Régis Côté et associés, architectes
21. Riopel Dion St-Martin inc.
22. Simard Architecture inc. **
23. WSP Canada Inc.

Les preneurs ayant remis une soumission sont :

1. Cardin Ramirez Julien inc.
2. Riopel Dion St-Martin inc.
3. Simard Architecture inc. **
4. Affleck et de la Riva, architectes
5. CGA architectes inc.
6. Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc.
7. Réal Paul, architectes
8. Héloïse Thibodeau Architecte inc.
9. Atelier urbain Face inc.
10. Atelier VAP

**JUSTIFICATION**

Il y a eu 23 preneurs de cahiers de charges, 10 ont remis une soumission conforme qui a été soumise au comité de sélection, 8 soumissions ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix respective, une soumission, celle de Simard Architecture inc., n'était pas conforme au niveau du bordereau de prix employé (le bordereau de prix émis à l'addenda no 1, incluant un prix forfaitaire pour la préparation du plan quinquennal, n'a pas été employé) , 7 soumissions conformes ont été reçues.
**Les montants des soumissions reçues incluant les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2014** sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Firmes soumissionnaires | Note Intéri-maire | Note finale | Prix de base Taxes inclues | Contingences 15% | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| Cardin Ramirez Julien inc. | 78,50 | 6,33 | 203 045,85 $ | 30 456,88 $ | 233 502,73 $ |
| Riopel Dion St-Martin inc. | 88,50 | 5,82 | 237 998,25 $ | 35 699,74 $ | 273 697,99 $ |
| Simard Architecture inc. ** | 79,88 | 5,27 | 246 621,38 $ | 36 993,21 $ | 283 614,59 $ |
| Affleck et de la Riva, architectes | 78,00 | 5,01 | 255 589,42 $ | 38 338,41 $ | 293 927,83 $ |
| CGA architectes inc. | 82,88 | 4,96 | 268 107,90 $ | 40 216,19 $ | 308 324,09 $ |
| Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. | 81,38 | 4,76 | 276 158,45 $ | 41 423,77 $ | 317 582,22 $ |
| Réal Paul, architectes | 86,25 | 4,70 | 289 962,35 $ | 43 494,35 $ | 333 456,70 $ |
| Héloïse Thibodeau Architecte inc. | 83,75 | 4,11 | 325 574,71 $ | 48 836,21 $ | 374 410,92 $ |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Dernière estimation réalisée | | | 264 442,50 $ | 39 666,38 $ | 304 108,88 $ |

** Bordereau de prix non conforme.

| | |
|---|---|
| Coût moyen des soumissions conformes<br>*(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* | 304 986,07 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>*((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100* | 30,6% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)<br>*(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* | 140 908,19 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>*((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100* | 60,3% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)<br>*(la plus basse conforme – estimation)* | -70 606,15 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100* | -23,2% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)<br>*(la deuxième plus basse – la plus basse)* | 40 195,26 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>*((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100* | 17,2% |

La différence (de moins 23,2 %) entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le prix du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final s'explique par le fait que l'estimation interne était plutôt conservatrice, de façon à couvrir la difficulté d'estimer les honoraires professionnels qui varient en fonction du marché. Notez que la dernière estimation correspond au coût moyen des soumissions conformes déposées.

Les membres du comité de sélection, tenu le 30 juillet 2014, recommandent de retenir l'offre de Cardin, Ramirez, Julien inc. Géniex pour la structure, MBI Experts-conseils pour les services électromécaniques, pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre du projet de Réfection du Pavillon La Fontaine. La firme Cardin Ramirez Julien inc., Géniex pour la structure, MBI Experts-conseils pour les services électromécaniques, a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Les firmes Cardin, Ramirez, Julien inc., Géniex inc. et MBI Experts-conseils n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat et ne l'ont pas déjà obtenue. Les firmes ne sont pas inscrites au RENA et n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ. Par ailleurs, elles ne sont pas inscrites sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

Les prix ont été fournis avec taxes, mais avant contingences.

La dépense totale à autoriser est de 268 172,86 $, taxes incluses, avant ristourne. Ce montant comprend les honoraires de 203 045,85 $, un montant pour frais contingents de 15 %, soit 30 456,88 $ et un budget d'incidences de 34 670,14 $. Un tableau des coûts est inclus en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2014-2015 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centrale.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Malgré l'envergure des coûts des travaux prévus, le projet, à cause de la nature des travaux réalisés qui touchent principalement l'enveloppe du bâtiment et non les services électromécaniques, ne fera pas l'objet d'une certification Leed, mais sera conçu dans une philosophie de développement durable. Dans cette optique un professionnel certifié PA Leed a été demandé dans l'équipe d'architecture, ainsi qu'un dans l'équipe d'ingénierie électromécanique.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné le déficit d'entretien du bâtiment, il est important que soient réalisés des travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment dans les prochaines années, afin d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.
Si cet octroi n'est pas approuvé, le bâtiment continuera à se dégrader, menant, éventuellement, à une désaffectation.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les responsables des occupants, dont le principal est la Santé publique de Montréal, ainsi que le SGPI, tiendront les occupants du bâtiment informés tout au long de l'avancement du projet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Durée du mandat : de septembre 2014 à décembre 2019 (approximativement).

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER** **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-25

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

André CAZELAIS
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

**Approuvé le :** 2014-09-15

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.011

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1143617002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal Inc, pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM), et autoriser Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal Inc, pour la publication intitulée provisoirement "Quartiers disparus", produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM);
2. d'autoriser Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-08 20:48

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1143617002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal Inc, pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM), et autoriser Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a conçu, produit et présenté entre 2011 à 2013, sous le titre Quartiers disparus, une exposition-documentaire sur les grands projets de rénovation urbaine des années 1950 et 1960 et leur impact sur certains secteurs de la ville. Cette exposition a attiré une couverture médiatique exceptionnelle et remporté un grand succès public. L'exposition a permis de mettre en valeur une remarquable collection de photographies de la Division des archives montrant les bâtiments et rues de ces secteurs avant leur démolition. Les témoignages recueillis par le Centre d'histoire pour réaliser l'exposition ont aussi permis de documenter et de faire connaître, pour la première fois, l'expérience des anciens résidants expropriés et déplacés (75 heures de témoignages d'anciens résidants et d'experts). Étant donné l'intérêt documentaire du projet et la popularité de l'exposition, le Centre d'histoire de Montréal a élaboré un projet de publication en collaboration avec son partenaire, le Laboratoire de recherche en histoire et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A.

### DESCRIPTION

L'ouvrage propose une voyage surtout visuel dans certains secteurs des quartiers centraux avant leur démolition (*Red Light* , Faubourg à mélasse, *Goose Village* ), grâce aux photos d'archives de la Ville de Montréal prises au cours des années 1950. Ces images seront associées à des extraits de témoignages recueillis par le CHM pour son exposition.

L’ouvrage fut élaboré à l'initiative du Centre d'histoire, sous la coordination de Catherine Charlebois, muséologue du CHM, et de Paul-André Linteau, historien bien connu rattaché au Laboratoire d'histoire et du patrimoine (UQÀM). Des textes de préambule, d’introduction, de conclusion et de mise en contexte historique accompagneront ces images. Les auteurs des textes sont Paul-André Linteau, Jean-François Leclerc, chef de section (CHM), Catherine Charlebois, muséologue (CHM), Mario Robert, chef de section des Archives (Ville), Gérard Beaudet, urbaniste.

**JUSTIFICATION**

Cette publication s’inscrit dans le cadre de la mission du Centre d’histoire de Montréal "de faire connaître, comprendre et apprécier de l’ensemble des Montréalais et des visiteurs, la ville d’aujourd’hui et la diversité de ses patrimoines, en montrant comment l’histoire des gens qui ont habité et qui habitent encore Montréal a façonné l’environnement urbain, laissé des traces et défini l’identité de la Métropole."

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La publication n’entraînera aucun déboursé pour le Centre d'histoire autre que les ressources humaines requises pour la préparation et le suivi de la production de l'ouvrage, dans le cadre des tâches régulières des employés concernés.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La publication permettra de découvrir de rares images du quotidien de quartiers populaires anciens. Elle mettra en lumière l'impact des pratiques et des politiques de planification urbaine sur les citoyens et l'importance des outils démocratiques de consultation qui ont été créés suite à cette expérience historique.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet répond à une demande du public et met en valeur l'expertise et la qualité du travail du musée d'histoire et des archives de la Ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La maison d’édition se chargera du lancement et de la promotion de la publication, en collaboration avec le CHM et avec l'appui des communicateurs de la Ville. Le lancement est prévu pour le 28 octobre.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Élaboration de la publication - 2013
Appel d’intérêt auprès d’éditeurs - janvier - février 2014
Choix de l'éditeur - mars
Révision du plan de publication et du manuscrit - mars - avril
Rencontres préliminaires pour la préparation d’une entente - mai
Proposition d’une entente - juin - juillet
Travail d’édition - août - septembre
Lancement et publication - octobre
Salon du livre - novembre

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-07-11

Paul LANGLOIS
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

**Approuvé le :** 2014-09-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

**Approuvé le :** 2014-09-02

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.012

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1141179006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 169 188,60 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol |

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur un terrain municipal, soit le lot 5 236 267 dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension;

2. d'autoriser la directrice du Service du développement économique par intérim à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-09-10 08:08

**Signataire :** Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1141179006** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 169 188,60 $ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 28 juin 2013, la Ville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, pour et au nom du gouvernement du Québec, ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir, dans le cadre du programme, les obligations du ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par le ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En mai 2014, le Service de la diversité sociale et des sports a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une réhabilitation environnementale à réaliser sur un terrain municipal, soit le Centre de soccer de Montréal au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), situé à l'intersection de l'avenue Papineau et de la rue de Louvain Est, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Cette réhabilitation de sols est nécessaire dans le but d'y construire un terrain de soccer/football extérieur.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1284 (13 août 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol
CE14 0689 (30 avril 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville

relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM13 0430 (27 mai 2013) Approbation d'un projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

**DESCRIPTION**

L'entente jointe au présent sommaire a pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatives à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme ClimatSol pour la réalisation des travaux admissibles décrits à l'annexe A de l'entente, selon le calendrier prévu, sur l'immeuble désigné à l'article 3. Il s'agit de travaux de réhabilitation environnementale qui doivent être réalisés à l'été et l'automne 2014.

**JUSTIFICATION**

Le 27 mai 2014, le MDDELCC a confirmé par lettre l'admissibilité de la demande. Cette lettre est jointe au présent sommaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau ci-dessous indique, pour cette demande, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

| PROJET | COÛTS ADMISSIBLES | AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE |
|---|---|---|
| Centre de soccer de Montréal au CESM | 444 265 $ | 169 188,60 $ |

ClimatSol est un programme du MDDELCC géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDELCC.

Lors de l'encaissement de la subvention reçue du MDDELCC, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de celle-ci au budget du service bénéficiaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver cette entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Josée SAMSON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-25

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique
**Tél :**
**Approuvé le :** 2014-09-10

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.013

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1134386005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sanimax Lom inc. un terrain situé au nord-est du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud-est de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 81,0 m², afin d'aménager une voie de virage à droite pour accéder à la 7e Rue, et ce, pour la somme de 16 140 $, plus les taxes applicables. / Inscrire le lot 5 375 596 du cadastre du Québec comme « rue » au registre du domaine public de la Ville. N/Réf. : 31H12-005-4871-13 |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sanimax Lom inc., un terrain situé au nord-est du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud-est de la 7e Rue, connu et désigné comme étant le lot 5 375 596 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 81,0 m² pour la somme de 16 140 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'inscrire le lot 5 375 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme « rue » au registre du domaine public de la Ville;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-10 15:35

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134386005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sanimax Lom inc. un terrain situé au nord-est du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud-est de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 81,0 m², afin d'aménager une voie de virage à droite pour accéder à la 7e Rue, et ce, pour la somme de 16 140 $, plus les taxes applicables. / Inscrire le lot 5 375 596 du cadastre du Québec comme « rue » au registre du domaine public de la Ville. N/Réf. : 31H12-005-4871-13 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles souhaite améliorer l'environnement de l'usine de Sanimax Lom inc. localisée dans son arrondissement. À cet égard, la mairesse de l'arrondissement chapeautait un regroupement de citoyens afin d'améliorer la qualité de vie du secteur résidentiel situé au nord du boulevard Maurice-Duplessis. Après plusieurs scénarios, la Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises a proposé que l'accès aux camions lourds sur le site de Sanimax Lom inc. (« Sanimax ») soit plutôt fait par la 7e Rue. Ainsi, la circulation des camions sur le boulevard Maurice-Duplessis se trouvera allégée en la déviant vers une zone industrielle de l'arrondissement. De plus, ce réaménagement aura pour effet de diminuer les odeurs nauséabondes affectant le quartier résidentiel, en certaines périodes, localisé au nord de l'usine. Par conséquent, l'Arrondissement a décidé de faire le nécessaire pour réaliser ce projet.
La Direction des travaux publics, Division de l'ingénierie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir le lot 5 375 596 (connu avant l'opération cadastrale comme étant une partie du lot 1 509 849) du cadastre du Québec. Cet immeuble est localisé au nord-est du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud-est de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel qu'illustré par un liséré sur les plans B et C joints, ci-annexés.

Une négociation a été entreprise par le Service de la gestion et de la planification immobilière avec Sanimax pour acquérir une partie de leur terrain nécessaire à l'aménagement d'une voie de virage à droite sur le 7e Rue. Les camions lourds de Sanimax accèderont donc à leur site par la 7e Rue ce qui aura pour effet de réduire la circulation des camions sur le boulevard Maurice-Duplessis et de diminuer les odeurs nauséabondes affectant le quartier résidentiel. Il est à noter que les travaux d'aménagement du pan coupé sont déjà complétés et ont pu être réalisés grâce à l'autorisation consentie par Sanimax en

faveur de la Ville, à même la promesse de vente signée le 27 juin 2013, et ce, préalablement à la signature d'un acte de vente.

Dans la promesse de vente soumise par le SGPI et acceptée par Sanimax, la superficie du terrain requis pour aménager le pan coupé avait été estimée à 66,25 m², le tout basé sur les plans d'ingénierie préparés par une firme externe mandatée par la Direction des travaux publics, Division de l'ingénierie de l'arrondissement. Cependant, une fois les travaux de construction exécutés, la superficie réelle relevée et requise pour l'aménagement du pan coupé a été révisée à 81,0 m² par l'arpenteur-géomètre mandaté par Sanimax.

Sanimax LOM inc. est devenue propriétaire, du lot anciennement connu sous le numéro 1 509 849 du cadastre du Québec, acquis avec plus grande étendue, aux termes d'un acte de vente intervenu devant M$^{e}$ Jules Hamelin, notaire, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 2 mars 2012, sous le numéro 18 875 034.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver l'acquisition du lot 5 375 596 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 81,0 m², pour la somme de 16 140 $ plus les taxes applicables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DB131528046 - 14 février 2014 - Approuver un projet d'opération cadastrale situé au sud-est de l'intersection du boulevard Rivière-des-Prairies et de la 7$^{e}$ Rue.
CA13 30 06 0199 - 4 juin 2013 - Autorisation - octroi - contrat pour la construction d'une voie de virage à droite située au sud-est de l'intersection du boulevard Rivière-des-Prairies et de la 7$^{e}$ Rue.

D1134666039 - 11 novembre 2013 - Approuver un projet de remplacement des lots situé au sud-est de l'intersection du boulevard Rivière-des-Prairies et de la 7$^{e}$ Rue.

**DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Sanimax Lom inc. le lot 5 375 596 du cadastre du Québec d'une superficie de 81,0 m² au prix de 16 140 $ (199,26 $/m²) plus les taxes applicables basé sur la valeur marchande estimée par la Section évaluation immobilière de la Ville en date du 7 mars 2013, oscillant entre 13 100 $ et 16 600 $, soit entre 161,73 $/m² à 204,94 $/m².
Le vendeur a eu la responsabilité de faire l'opération cadastrale pour la vente de la partie du terrain à la Ville et ce nouveau lot créé 5 375 596 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au plan technique préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, dossier n° 5880 en date du 17 octobre 2013, devra être versé au domaine public de la Ville.

Il n'y a aucune infrastructure municipale (égout, aqueduc, drain ou autres) et aucun réseau de compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Hydro-Québec ou autres) sur le lot faisant l'objet des présentes.

**JUSTIFICATION**

La partie du terrain à acquérir était vacante ainsi que la partie excédentaire résiduelle de ce terrain.
La Ville déclare qu'elle a pris en considération une étude d'évaluation environnementale, phases I et II, produite par la compagnie SCP Environnement Inc. et que la Direction de l'environnement, Division de la planification et du suivi environnemental s'en déclare satisfaite. Alors, la Ville peut acquérir ce terrain tel quel, pour l'usage proposé.

De plus, les travaux d'aménagement ayant pu être réalisés grâce à l'autorisation préalable consentie par Sanimax, il est recommandé, aux autorités municipales d'approuver ce dossier décisionnel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Arrondissement pourra faire une opération de communication pour informer les citoyens de ce projet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une demande sera faite par le Service des affaires juridiques et évaluation foncière afin de faire inscrire le lot acquis par le Ville comme « rue » dans le registre du domaine public.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-04-07

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-09-10

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.014

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1143496005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage résidentiel, à M. Marc Fréchet, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 174,1 m², dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 7 135 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 377 756 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7621-01 |

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 377 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Marc Fréchet, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une superficie de 174,1 $m^2$, constituée du lot 5 377 756 du cadastre du Québec, pour un montant de 7 135 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-09 12:58

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1143496005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage résidentiel, à M. Marc Fréchet, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 174,1 m², dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 7 135 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 377 756 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7621-01 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (« le SGPI ») a reçu, le 5 janvier 2012, une demande de la Direction de l'aménagement urbain et sécurité publiques de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève visant à donner suite à une demande d'achat de deux propriétaires riverains habitant au 51, avenue Charron (Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost), d'une partie de l'emprise de l'avenue Charron afin de rendre conforme les aménagements.
Lors de l'analyse de cette demande, il a été constaté que M. Marc Fréchet, propriétaire de l'immeuble avec bâtisse sise aux 45-49, avenue Charron, voisin des deux requérants ci-dessus décrits, occupait illégalement une partie du terrain de la Ville, donc, il a été convenu de régulariser la situation.

Ces portions de terrain étaient anciennement connues comme faisant partie des lots 4 299 075 et 5 285 214 du cadastre du Québec, et sont aujourd'hui connues comme étant les numéros de lots 5 377 756 et 5 377 757 du cadastre du Québec. Dans le présent sommaire, la portion de terrain concernée est le numéro de lot 5 377 756 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 174,1 $m^2$ (l'« Immeuble»). Cette portion de terrain est montrée, à titre indicatif, par une trame hachurée, sur les plans B et C annexés. M. Fréchet est propriétaire limitrophe de ladite portion de terrain, dont le terrain est délimité, à titre indicatif, par un trait liséré continu, sur les plans B et C précités.

La Ville de Montréal est propriétaire de ce terrain en vertu d'une ordonnance d'expropriation publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro **3 348 784** et aux termes d'un acte de vente publié sous le numéro **4 025 024**. Pour l'autre portion de terrain, soit le lot 5 377 757, la Ville de Montréal demeure propriétaire, étant l'avenue Charron.

Le 20 mars 2013, une promesse d'achat a été signée par M. Marc Fréchet, propriétaire de l'immeuble avec bâtisse sise aux 45-49, avenue Charron, prévoyant un prix de vente de 6

200 $, plus les taxes applicables, avec remise d'un dépôt de 1 200 $. Cependant, suite à l'opération cadastrale et tel que prévu à la clause 3.1.3 de ladite promesse d'achat, un ajustement du prix de vente a été nécessaire étant donné que la superficie réelle diffère de celle prévue au paragraphe 2.2 de la promesse.

La vente de l'Immeuble, aux fins d'assemblage résidentiel, permettra à M. Fréchet de remembrer ce lot avec sa propriété et de régulariser l'empiétement présentement existant dans l'emprise de rue.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble au propriétaire riverain, moyennant la somme de 7 135 $, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1134666035** - **29 novembre 2013** - D'approuver le projet de remplacement des lots 4 299 075 et 5 285 214 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de l'avenue du Parc, au nord-est de l'avenue Charron dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 11 septembre 2013, minute 1441.

**DESCRIPTION**

La partie de rue faisant l'objet de la présente transaction est située dans l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, a une superficie de 174,1 $m^2$, et est connue et désignée comme étant le lot 5 377 756 du cadastre du Québec, tel que représenté par un liséré sur le plan cadastral parcellaire préparé le 11 septembre 2013 par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, sous sa minute 1441.
Il est à noter que cette partie de rue est déjà aménagée et occupée par le riverain. La réalisation de cette transaction permettra de régulariser les titres de propriété.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

**JUSTIFICATION**

La présente vente est recommandée pour les motifs suivants :

§ Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu.

§ L'Immeuble est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.

§ L'Immeuble est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 $ et moins ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de l'Immeuble, dont la superficie est de 174,1 $m^2$ est de 7 135 $, plus les taxes applicables, basé sur deux taux unitaires, soit un taux unitaire de 60 $/$m^2$, pour une superficie approximative de 63,94 $m^2$, et un taux unitaire de 30 $/$m^2$ pour une superficie approximative de 110 $m^2$. Il est à noter que le calcul des superficies approximatives a été présenté afin d'en arriver le plus près possible à la superficie réellement vendue, à cette fin un plan est joint à titre indicatif.
Ces taux ont été calculés de la façon suivante :

La valeur municipale de l'Immeuble, tel qu'indiqué au compte foncier de M. Marc Fréchet, divisée par la superficie du terrain (en $m^2$) et en multipliant la somme par 50 % et 25 % (106 900 $ ÷ 890,8 $m^2$ x 50 % = 60 $/$m^2$ et 106 900 $ ÷ 890,80 $m^2$ x 25 % = 30 $/$m^2$ ).

Ce montant correspondant aux normes et conditions établies, suivant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 50 % et à 25 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2011-2013), du terrain auquel le « résidu de terrain » est assemblé. Or, ces deux pourcentages ont été utilisés étant donné les différentes utilisations du terrain, à savoir : la portion de terrain d'une superficie de 63,94 $m^2$ ajoute un certain potentiel à l'immeuble auquel il sera assemblé puisqu'elle servira à des fins de stationnement alors que l'autre portion de terrain d'une superficie de 110 $m^2$ ajoute peu de potentiel à son patrimoine puisqu'elle servira aux fins d'aménagement paysager.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par M. Fréchet.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte du budget de fonctionnement du SGPI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction**.**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est nécessaire en accord avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente en 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Michel BROUILLETTE)

Avis favorable :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Stéphane BERNAQUEZ)

Avis favorable avec commentaires :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-02-18

Denis SAUVÉ
Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-09-09

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.015

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146368005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier de 15 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 21:17

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1146368005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier de 15 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet |

## CONTENU

### CONTEXTE

De nombreux acteurs montréalais sont mobilisés pour prévenir et contrer le décrochage scolaire, phénomène lourd d'impacts pour la communauté montréalaise, principalement chez les garçons. Depuis 2009, une trentaine de partenaires sont membres de Réseau Réussite Montréal (RRM), instance régionale de concertation en persévérance scolaire. RRM agit en concertation avec les milieux de vie afin de soutenir les commissions scolaires et les écoles dans l'atteinte de leurs cibles de diplomation pour les élèves âgés de 6 à 20 ans (cible de diplomation fixée à 77 %, à Montréal pour 2020, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport). Il contribue également à réduire de 5% le taux de vulnérabilité des touts petits au moment de leur entrée à l'école.
Dans le cadre de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017, la Ville de Montréal entend poursuivre les efforts visant le renforcement de la persévérance scolaire, promouvoir différents modes d'apprentissage et miser sur l'aspect formateur des activités parascolaires et complémentaires au milieu scolaire. L'établissement d'un partenariat important avec l'instance de concertation régionale RRM permet à la Ville de Montréal de participer directement à la mobilisation des milieux de vie, en collaboration avec les arrondissements et les bibliothèques municipales. Cet engagement permet la mise en place d'actions concrètes pour prévenir le décrochage scolaire.

La Ville de Montréal soutient le développement de RRM par une participation à divers comités de travail, par l'expertise-conseil de ses intervenants et par un soutien financier aux activités régulières et à des projets.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE13 1599 - 9 octobre 2013**
Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2013, à même le budget de la Direction de

la diversité sociale
**CM13 0341 - 22 avril 2013**
Adopter la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre
**CE11 1364 du 31 août 2011**
Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 $ à Réseau Réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2011
**CM11 1000 du 19 décembre 2011**
Approuver le projet d'Entente spécifique de partenariat, avec différents organismes, portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2010 - 2013
**CE10 2048 du 22 décembre 2010**
Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 $ à l'organisme Réseau Réussite Montréal pour le soutien à ses activités régulières

**DESCRIPTION**

**Réseau Réussite Montréal**
**Montant : 15 000 $**

L'instance de concertation régionale RRM a comme mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'île de Montréal afin d'être un lieu de convergence des actions ayant une influence positive sur les jeunes, les parents, les intervenants et la société montréalaise. L'objectif est d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires. Quelque 32 membres s'unissent pour constituer RRM. Parmi ceux-ci on compte : les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), l'organisme Réunir Réussir, le comité Forum jeunesse de l'Île de Montréal de la CRÉ et l'organisme ROCQLD, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage.

Dans le but d'augmenter la portée et l'impact des actions en persévérance et en réussite scolaires, RRM, en partenariat avec les commissions scolaires et leurs partenaires locaux, soutient la mise en oeuvre d'initiatives dans neuf quartiers ciblés de l'Île de Montréal (Centre-sud, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds et Sainte-Geneviève, Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Saint-Michel, Sud-Ouest).

Le présent soutien financier vient en appui au développement des activités régulières de l'organisation.

**JUSTIFICATION**

La recherche démontre un lien significatif entre la pauvreté et l'échec scolaire. À court terme, l'élève de milieu défavorisé risque de faire face à des retards scolaires, à des échecs répétés, à diverses difficultés d'adaptation et, à plus long terme, à des possibilités de décrochage scolaire et social.
Les élèves allophones représentent une part importante de la population scolaire montréalaise. En effet, le nombre imposant d'élèves ne possédant pas le français comme langue maternelle en formation générale des jeunes ou en formation générale des adultes est largement documenté. Le milieu scolaire constitue un foyer d'intégration efficace pour les nouveaux arrivants de diverses cultures.

Après l'analyse des partenariats antérieurs avec cet organisme et l'évaluation des projets soutenus par la Ville, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande l'octroi de ce soutien financier pour 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le soutien financier à verser pour 2014 représente 0,5% du budget total de RRM.

| Réseau Réussite Montréal | Budget de l'organisme | Projet | Soutien recommandé 2014 | Ratio soutien sur budget total |
|---|---|---|---|---|
| | **3 035 395 $** | Fonctionnement de base | **15 000 $** | **0,5 %** |

Le tableau suivant présente les montants de soutien financier antérieurs octroyés pour la réalisation des activités de RRM.

| Réseau Réussite Montréal | Année | Projet - Fonctionnement de base | Soutien octroyé |
|---|---|---|---|
| | 2013 | 2012 & 2013 | 30 000 $ |
| | 2011 | 2011 | 15 000 $ |
| | 2010 | 2010 | 15 000 $ |

Ce soutien financier est pris à même le budget régulier du SDSS et la dépense est entièrement assumée par la Ville centrale. Les crédits ont été réservés avec la demande d'achat 339623.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Toutes les initiatives visant à favoriser la persévérance scolaire et à soutenir le développement de la relève s'inscrivent dans les priorités de la planification stratégique en développement durable (Action 37 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La force de cette concertation est de permettre une action plus intégrée des initiatives. Les effets de cette action concertée permettent déjà de voir une amélioration du taux de diplomation dans les quartiers ciblés et, de façon spécifique, dans les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal. La participation des directions centrales et des arrondissements est importante et reconnue.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville est assurée dans toutes les publications de l'organisme ainsi que lors des événements publics et sur le site Internet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2014** Présentation pour approbation au comité exécutif
**Janvier 2015** Remise du bilan final

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Luc Denis, chef de division, est désigné pour remplacer du 6 septembre

au 14 septembre 2014 inclusivement Johanne Derome dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-08

Patrice ALLARD
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc DENIS
Chef de division
**Tél :** 514 872-0035
**Approuvé le :** 2014-09-11

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.016

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1143931005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 c) promouvoir la création |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 34 000 $ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements émergents en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver deux projets de convention à cet effet. |

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 34 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|---|---|---|
| Moment D | D Moment (2e édition)<br>les 14 et 15 octobre 2014 | 19 000 $ |
| Mode<br>Avant-Première | Fashion preview (2e édition)<br>les 8 et 9 octobre 2014 | 15 000 $ |

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-09-10 08:10

**Signataire :** Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1143931005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 c) promouvoir la création |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 34 000 $ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements émergents en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver deux projets de convention à cet effet. |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre,* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.
Cette stratégie qui se poursuit toujours vise à répondre à trois principaux défis :

· la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
· la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
· la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements émergents en mode à Montréal, tels D Moment et Fashion Preview.

Depuis cinq ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les festivals, salons et événements émergents en mode représentent des plates-formes de diffusion privilégiées de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier à Moment D et à Mode

Avant-Première en réponse à leurs demandes déposées (voir pièces jointes) au Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM).

Moment D et Mode Avant-Première sont deux organismes sans but lucratif dont les missions sont similaires : promouvoir la mode montréalaise auprès de clientèles cibles différentes, soit les designers émergents pour Moment D et établis en affaires depuis plusieurs années pour Mode Avant-Première.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.
CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* .

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à soutenir financièrement deux événements mode émergents qui répondent à l'un des trois défis de la stratégie *Montréal Style Libre* , soit la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

| Organisme | Projet | Contribution financière de la Ville | Budget total estimé de l'événement | Soutien financier prorata au projet global |
|---|---|---|---|---|
| **Moment D** | Organisation et promotion de la 2e édition de **D Moment**, événement de mode pour designers émergents. | 19 000 $ | 85 000 $ | 22 % |
| Description du projet | L'événement D Moment aura lieu les 14 et 15 octobre 2014 aux Studios Fullum dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. L'objectif principal de cet événement est de faire de D Moment un événement spécialisé dans la promotion des designers de mode montréalais émergents et la sensibilisation à l'achat local. | | | |
| | | | | |
| **Mode Avant-Première** | Organisation et promotion de la 2e édition de **Fashion Preview,** événement de mode pour designers établis. | 15 000 $ | 46 600 $ | 32 % |
| Description du projet | L'événement Fashion Preview se tiendra les 8 et 9 octobre 2014 au Centre Phi dans le Vieux-Montréal. L'objectif principal de cet événement fédérateur et innovateur est de mettre en relation et promouvoir les dsigners établis et les entreprises de mode spécialisées dans ce secteur. | | | |

L'appui financier demandé par ces deux promoteurs vise principalement à organiser et promouvoir leurs événements mode respectifs à la suite de l'abandon de l'organisation la Semaine de mode de Montréal par les promoteurs d'origine.

**JUSTIFICATION**

Ces deux événements sont stratégiques pour le secteur de la mode montréalais et Montréal peut compter sur de nombreux créateurs qui font rayonner leur ville. Chacun ayant une

cible spécifique, ces événements permettent de réunir les forces créatives de cette industrie pour mieux nous positionner face aux grandes villes de mode. Soulignons que nos talents créateurs en mode font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.
D'autre part, ces événements s'inscrivent principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* , soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, ces deux prestations permettront d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Ils constituent une vitrine de la créativité locale et permettent de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et aux médias.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

· Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
· Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
· Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
· Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

Une demande de participation financière de 38 000 $ (voir pièces jointes) soumise par Moment D dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le BMM. Ce projet a été retenu, mais la contribution a été établie à 19 000 $.

Une demande de participation financière de 21 300 $ (voir pièces jointes) soumise par Mode Avant-Première dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le BMM. Ce projet a été retenu, mais la contribution a été établie à 15 000 $.

Deux raisons justifient ces décisions, la première étant que les deux événements se déroulent respectivement sur une période de deux jours et non d'une semaine entière et que les demandes sont essentiellement trop élevées par rapport aux événements similaires précédents. La seconde raison est attribuable à la situation budgétaire du BMM. En effet, une portion significative du budget du BMM étant déjà engagée dans des projets pour 2014, il est en l'occurrence impossible d'appuyer les promoteurs à hauteur des montants initiaux demandés.

Or, comme le BMM désire appuyer les événements mode émergents faisant la promotion de nos designers montréalais, certains livrables proposés par les promoteurs ont été retenus, car ils cadrent avec la stratégie *Montréal Style Libre* et adhèrent à la mission de diffusion auprès du grand public du BMM. De plus, les contributions financières qui font l'objet du présent dossier représentent la seule contribution de la Ville, en dollars ou en nature, offerte en soutien à chacun des événements.

Il est aussi important de mentionner que ces deux événements jouiront également d'une visibilité accrue grâce aux actions ponctuelles du BMM qui sera très actif sur les réseaux sociaux multiples.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

| Organisme | Montant recommandé | Projet | Soutien financier prorata au projet global |
|---|---|---|---|
| Moment D | 19 000 $ | D Moment | 22 % |
| Mode Avant-Première | 15 000 $ | Fashion Preview | 32 % |

Le soutien financier attribué aux deux organismes représente dans les deux cas 100 % des contributions totales anticipées par les promoteurs de la part des différents paliers gouvernementaux.

Comme le prévoient les conventions, les sommes totales destinées aux deux organismes seront remises en deux (2) versements chacun. Le premier versement sera remis pour la préparation de l'événement et le second dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

D Moment et Fashion Preview contribuent à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de nos créateurs de mode.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication des deux événements seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. Les communiqués de presse seront diffusés conjointement. Les deux événements seront couverts sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement Fashion Preview les 8 et 9 octobre 2014 au Centre Phi dans le Vieux-Montréal.
Tenue de l'événement D Moment les 14 et 15 octobre 2014 aux Studios Fullum dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-07-24

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique
**Tél :**
**Approuvé le :** 2014-09-10

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 20.017

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1140387002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent |
| **Projet :** | 375e Anniversaire de Montréal |
| **Objet :** | Approuver le projet de convention entre la Société du Musée Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 18,01 M$ en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal et approuver le financement des travaux requis sur les propriétés de la Ville estimés à 12,048 M$. |

Le Service de la culture recommande au Comité exécutif :
1. d'autoriser un virement budgétaire de 1 438 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour le versement de la contribution financière 2014 à la Société du musée Pointe-à-Callière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (*Portion de la contribution de 18,01 M$ couvrant l'exercice 2014* );

2. d'autoriser le financement d'un montant de 16 572 000 $, au cours de la période 2015 à 2018 à même l'enveloppe consacrée au paiement au comptant des dépenses d'immobilisations (*Portion de la contribution de 18,01 M$ couvrant les exercices 2015 à 2018* );

3. d'autoriser l'inclusion du projet touchant les aménagements et les infrastructures propriétés de la Ville au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de la culture, pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, au montant de 12 048 000 $;

4. d'autoriser un virement budgétaire de 638 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des finances vers le PTI du Service de la culture pour l'exercice 2014 afin d'entamer la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (*volet des aménagements et les infrastructures propriétés de la Ville* ).

Le Service de la culture recommande au Conseil municipal :

1. d'accorder une contribution financière de 18,01 M$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe à Callière, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-15 22:10

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1140387002** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent |
| **Projet :** | 375e Anniversaire de Montréal |
| **Objet :** | Approuver le projet de convention entre la Société du Musée Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 18,01 M$ en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal et approuver le financement des travaux requis sur les propriétés de la Ville estimés à 12,048 M$. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour lequel un accord de principe a été approuvé le 13 août dernier (CE14 1294), est hautement significatif et symbolique pour la métropole à titre de legs pour le 375$^{e}$ anniversaire de Montréal, compte tenu de sa situation sur les lieux mêmes de la fondation de Montréal. L'inauguration de la phase 2, soit le Fort de Ville-Marie/Château de Callière est prévue le 17 mai 2017, jour anniversaire de la fondation de Montréal.

Élaboré par la Société Pointe-à-Callière (PàC), le projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal serait réalisé en souterrain de la place D'Youville entre le musée actuel et la rue McGill, incluant la Caserne D'Youville. Cet important projet d'expansion du musée Pointe-à-Callière vise, à terme, la création d'une institution muséologique d'envergure internationale, sur un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle en Amérique du Nord, mettant en valeur les vestiges du Fort Ville-Marie/Château de Callière et ceux du Marché Sainte-Anne/Parlement du Canada-Uni.

Pour la réalisation de l'ensemble du projet de la Cité, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a été réceptif au projet et a manifesté un intérêt certain, avec une contribution de 1,3 M$ en 2013 pour la réalisation des fouilles archéologiques sur la place D'Youville Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville et le MCC. Le projet de la Cité a aussi été présenté au gouvernement du Canada qui a fait connaître à plusieurs reprises son ouverture à contribuer à la réalisation du projet.

La phase 1 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, la Maison-des-Marins a été inaugurée en janvier 2013.

Le montage financier prévu pour l'ensemble du projet de la Cité serait réparti de la façon suivante : le coût de l'aménagement de la phase 2, estimé à 30,058 M$, serait financé par la Ville de Montréal, pour une ouverture en mai 2017 à titre de legs patrimonial du 375e anniversaire de Montréal; et le coût des phases subséquentes serait réparti entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec selon une entente et un calendrier à établir.

Afin de compléter la conception du projet de la Cité en vue de la réalisation, la Ville a accordé le 23 septembre 2013 un soutien financier de 500 000 $ à la Société du Musée Pointe-à-Callière pour la réalisation d'études préalables au projet. Ces études réalisées en collaboration avec la Ville, ont identifié le concept d'aménagement pour la phase 2 du projet de la Cité tel que présenté dans le présent sommaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1294 Le 13 août 2014 - Approuver un accord de principe pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière afin de permettre à la Société du Musée Pointe-à-Callière de déposer les demandes de permis nécessaires pour la démolition d'un édifice situé au 214, rue place D'Youville et pour procéder aux fouilles archéologiques sur ce même emplacement.
CM14 0506 Le 26 mai 2014 - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 $ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation des études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal".
CM13 0442 Le 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal réglant les modalités d'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest / Autoriser une dépense de 5 140 600 $ en 2013 à cette fin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.
CE12 0966 Le 13 juin 2012 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 300 000 $, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséographiques dans le hall d'entrée de l'Éperon, dans la crypte et dans l'Ancienne-Douane.
CE11 1392 Le 7 septembre 2011 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 600 000 $, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'équipements spécialisés requis pour assurer la cohérence des systèmes et des espaces qu'implique la réalisation du lien piétonnier souterrain reliant la crypte archéologique à la Maison-des-Marins.
CG11 0122: Le 14 avril 2011 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation des fouilles archéologiques au montant de 1,2 M$ ainsi que de l'engagement de la Ville pour la réalisation des travaux de réfection d'une valeur de 1 M$ sur l'édifice du Musée.
CM10 0936 : Le 13 décembre 2010 - La Ville renouvelle la convention avec la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, relative aux modalités

d'exploitation de celui-ci, pour trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.
CG06 0341 : Le 31 août 2006 - Convention de services professionnels de gestion de projet - QIM - réalisation place D'Youville Ouest, place D'Youville, rue D'Youville et square des Frères-Charon.

**DESCRIPTION**

**Réalisation de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, Fort de Ville-Marie / Château de Callière et Collecteur William**
La projet de la phase 2 consiste à mettre en valeur les vestiges du Fort de Ville-Marie et du Château de Callière situés en sous-sol du 214, rue place D'Youville, et d'aménager un lien souterrain en provenance du Musée Pointe-à-Callière actuel. Ce lien, aménagé dans l'ancien Collecteur William, permettra au visiteur de parcourir les 120 m qui mènent de l'Éperon au Fort de Ville-Marie.

La phase 2 de la mise en place de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal donnera accès à des joyaux de Montréal gardés secrets. Il s'agit de préserver et de rendre accessible un patrimoine exceptionnel aux Montréalais et aux touristes.

La mise en valeur du site du Fort de Ville-Marie/Château de Callière permettra d'enrichir de façon significative l'offre archéo-historique de Pointe-à-Callière en tant que site de fondation de Montréal et l'un des lieux identitaires majeurs de la ville. Le complexe muséal aura désormais dans son parcours la pièce la plus marquante de la Cité, non pas tant par la spécificité de ses vestiges, mais par la charge symbolique rattachée à tout lieu d'origine d'une collectivité humaine. Avec l'ajout du site du Fort de Ville-Marie, l'ensemble archéologique du lieu de fondation de Montréal se trouve enfin unifié.

Le Fort de Ville-Marie est le lieu emblématique de Montréal, son premier établissement. Après de nombreuses années de fouilles archéologiques, le lieu s'est dévoilé avec ses multiples traces historiques de la vie de Maisonneuve, de Jeanne Mance et des premiers colons ainsi que du site privilégié des rencontres entre Louis Hector de Callière et les amérindiens, lieu de la Grande Paix de Montréal. 300,000 artefacts racontent l'histoire des débuts de Montréal.

Pour le plus important musée d'archéologie *in situ* au pays, le site du Fort de Ville-Marie/Château de Callière sera un attrait touristique remarquable et un legs patrimonial marquant pour souligner les célébrations du 375$^{e}$ anniversaire de la fondation de Montréal.

**Orientation du projet**

L'inauguration de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal est prévue pour le 17 mai 2017, dans le cadre des commémorations du 375$^{e}$ anniversaire de la fondation de Montréal.

L'accord de principe, approuvé le 13 août dernier, a permis à la Société Pointe-à-Callière de préparer les premières étapes du projet qui consistent à obtenir les permis et de lancer les appels d'offres pour la réalisation des fouilles archéologiques sur le 214, rue Place D'Youville avant la fin de 2014.

Afin de poursuivre le projet et d'atteindre l'objectif d'ouverture en 2017, la Ville souhaite confier à la Société du Musée Pointe-à-Callière la réalisation de l'ensemble de cette phase 2. La Société étant propriétaire du 214, rue place D'Youville, il est prévu dans le présent dossier décisionnel qu'elle réalise cette partie du projet de la phase 2 dès que le Comité exécutif et le Conseil municipal auront autorisé cette étape. Pour la réalisation de la partie de la phase 2 qui est situé dans le Collecteur William, et sous la rue place D'Youville, un dossier décisionnel sera préparé afin d'approuver une entente entre la Ville et la Société

Pointe-à-Callière qui permettra à la Société de réaliser cette partie des travaux.

**Planification du projet**

L'accord de principe a permis de démarrer le processus d'approbation des premières étapes du projet. Le travail de planification de la phase 2 se poursuivra rapidement dès l'automne pour faire suite aux décisions. Il est notamment prévu de:

Octobre 2014

- démolir l'entrepôt du 214, rue place D'Youville, suite à l'obtention du permis de démolition;
- lancer les appels d'offres pour le choix des professionnels pour la conception, la réalisation des plans et devis du bâtiment du Fort de Ville-Marie;

Octobre à décembre 2014

- réaliser les fouilles archéologiques du Fort de Ville-Marie / Château de Callière;
- désensabler et vérifier la solidité du Collecteur William section est, travaux préparatoires;
- débuter la conception du projet et débuter la réalisation des plans et devis - Fort de Ville-Marie

Pour assurer une ouverture en mai 2017, les étapes identifiées ci haut doivent être complétées avant la fin 2014.

**Mise en oeuvre de la phase 2 du projet**

En 2013, dans le but d'optimiser la réalisation du projet, un comité de suivi en aménagement a été créé par les partenaires (Ville, MCC et le Musée). Tel que requis pour toute propriété située dans le Vieux-Montréal, la réalisation des énoncés patrimoniaux de la place D'Youville, de la Caserne No 1 et du Fort de Ville-Marie sont en cours. Aussi, le Comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine) a pris connaissance du projet de la Cité de façon préliminaire. Ces démarches ont été entreprises avec la collaboration des différents services de la Ville, dans le but de préparer le mieux possible le projet et d'analyser tous les aspects reliés à sa réalisation: la faisabilité, la conception, la qualité architecturale, le tout, en respect du patrimoine et dans le but d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement urbain immédiat.

Pour la sélection de la firme d'architectes du Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville sud, il n'est pas requis de procéder par voie de concours d'architecture étant donné la situation du projet sur la propriété de la Société. Afin d'assurer une très grande qualité architecturale au projet de la phase 2, Fort de Ville-Marie, un processus serait mis sur pied afin de sélectionner les meilleurs architectes pour la conception et la réalisation architecturale. Le comité de sélection serait formé de façon paritaire PàC et Ville (incluant des experts externes) et serait coordonné par un représentant du Service de l'approvisionnement de la Ville.

De plus, pour ce projet situé dans le Vieux-Montréal, différentes instances consultatives (Conseil du patrimoine de Montréal, Commission Jacques-Viger, Arrondissement Ville-Marie et Conseil du patrimoine culturel du Québec) seront interpellées afin d'émettre des recommandations sur la qualité architecturale du projet. La Société collabore à tous les comités consultatifs relatifs à la réalisation de ce projet.

**Comités de suivi/Ville**

Un comité de suivi de la réalisation de la phase 2, Fort de Ville-Marie/Château de Callière et Collecteur William, sera formé de représentants des différents services de la Ville interpellés par les différents aspects du projet, soit

- l'arrondissement Ville-Marie qui assurerait la coordination avec la Société Pointe-à-Callière,
- le Service de la culture,
- le Service de la gestion et de la planification immobilières.

**JUSTIFICATION**

Afin de respecter le calendrier de réalisation du projet prévoyant une ouverture en mai 2017, il y a urgence à procéder à l'approbation de la convention entre la Ville et la Société concernant les versements de la contribution financière pour la réalisation du Fort de Ville-Marie totalisant 18,01M$, car les premières étapes de réalisation doivent être engagées avant la fin 2014.
Il y a également urgence à procéder à l'approbation du financement des travaux requis sur les propriétés de la Ville totalisant 12,048M$ , afin de permettre la préparation des travaux sur le Collecteur William et ceux requis sur la place D'Youville est et sous la rue place D'Youville.

Célébrant le lieu de naissance même de Montréal, la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal s'avère être un legs patrimonial important pour 2017. Le projet commémore le 375$^{e}$ anniversaire de la fondation de Montréal par la mise en valeur des vestiges du premier établissement français à Montréal. Aussi, le projet préserve, conserve et met en valeur le premier égout collecteur au Canada, ouvrage civil d'exception : la partie est du Collecteur William.

La contribution financière de la Ville de Montréal à la mise en oeuvre de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire, permettra à terme de planifier avec soin les phases subséquentes de l'ensemble du projet de la Cité, phases dont la réalisation pourrait être financée par les gouvernements du Québec et du Canada, afin de permettre de compléter la mise en valeur des vestiges exceptionnels situés le long du Collecteur William / Rivière Saint -Pierre, un ensemble de lieux historiques d'importance nationale.

Le projet crée un attrait touristique spécifiquement montréalais, unique en Amérique du Nord: une ville ancienne qui a conservé des traces exceptionnelles de sa fondation et de son histoire, traces qui ont marqué l'histoire du Québec et du Canada. Un ajout supplémentaire de dizaines de milliers de visiteurs par année est escompté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les évaluations des coûts du projet de la phase 2 proviennent des estimés de l'étude de faisabilité de février 2014, réalisée par la Société Pointe-à-Callière, étude réalisée avec la participation de la Ville selon la convention conclue entre la Ville et la Société Pointe-à-Callière ( CE13 1533). Les estimés de classe D ont été effectués par Quartier International de Montréal (QIM) qui a été mandatée par la Société Pointe-à-Callière.
La phase 2 du projet de la Cité comporte deux volets, soient:

- L'octroi d'une contribution à la Société du Musée Pointe-à-Callière pour la réalisation de travaux d'aménagement du Fort de Ville-Marie, au 214, rue place D'Youville sud (propriété du musée) pour la réalisation des travaux par la Société PàC tel que convenu à la convention entre la Ville et la Société PàC. Le

coût de l'aménagement de ce volet de la phase 2 sera assuré par une contribution de la Ville de Montréal au montant de 18,01 M$;
- Le financement de la réalisation de travaux d'aménagement et d'infrastructure sur les actifs du domaine public, notamment la portion de l'ancien Collecteur William afin de le rendre accessible au public et compléter le projet de la phase 2 tel que décrit dans l'annexe 1. Les travaux requis sur le Collecteur William, sur et sous la place D'Youville, sous la rue place D'Youville, ainsi que les travaux requis aux infrastructures sont estimés à 12,048 M$.

Du montant estimé du projet de la phase 2 de 30,058 M $, la portion de la dépense qui servira à octroyer une contribution maximale de 18,01 M $ pour les années 2014 à 2018 de la Ville à la Société du Musée Pointe-à-Callière, sera inscrit au programme triennal d'immobilisation mais entièrement financé au comptant. Le coût de 12,048 M $, pour la partie des travaux situés sur le domaine public, sera financé et priorisé par le programme triennal d'immobilisation du Service de la culture pour réaliser les investissements sur les infrastructures municipales en lien avec ce projet.

Le budget de fonctionnement actuel est de 9 M $ et la Ville y contribue à hauteur de 5,3 M $. Un budget de fonctionnement supplémentaire au budget du Musée Pointe-à-Callière a été estimé à 1,5 M $ pour 2018. A ce jour, aucune majoration de la part de la Ville au budget de fonctionnement n'est envisagée. La Société Pointe-à-Callière a d'autres partenaires financiers qui contribuent au budget de fonctionnement, dont la Fondation Pointe-à-Callière qui sera appelée à apporter sa contribution.

Les détails des aspects financiers liés à ce projet sont précisés à l'intervention du Service des finances.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.
Par ailleurs, le projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :
— Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
— Diversité et dynamisme culturel
— Innovation et savoir
— Compétitivité
— Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, soit la réalisation du Fort de Ville-Marie, les nouveaux équipements qui seront acquis comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

Tel que requis dans la Politique de développement durable de la Ville, la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design) est requise pour ce projet et les coûts afférents pour la réalisation et ceux reliés à l'accréditation ont été pris en considération

dans l'estimation des coûts du projet. Cette certification permettra d'adopter des pratiques de construction et d'aménagement plus durables.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de permettre une ouverture en mai 2017, la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire est planifiée selon un calendrier serré. La réalisation des premières étapes -- qui nécessite l'approbation de la convention entre la Ville et la Société ainsi que l'approbation du financement -- ne peut être retardée sans compromettre le calendrier global du projet.
A terme, cet important projet culturel aura des retombées économiques, il mettra en valeur les traces du Fort de Ville-Marie, contribuera à la connaissance de l'histoire de Montréal et au développement du Vieux-Montréal et de Montréal.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Calendrier de réalisation de la phase 2 de la Cité**
Suite à l'octroi du financement et l'approbation de la convention par les instances en septembre 2014:

Octobre 2014 - Décembre 2014
Poursuite des étapes préparatoires
Processus de transfert de la canalisation William de la Ville à la Société Pointe-à-Callière ( suite à l'approbation des instances décisionnelles)
Sélection des professionnels en architecture et ingénierie
Octroi des contrats aux professionnels
Début de la conception architecturale du projet

Décembre 2014 - Mars 2015
Début des plans et devis - Fort de Ville-Marie

Mars 2015 au 10 mai 2017:
Réalisation du bâtiment du Fort de Ville-Marie
Inauguration du Fort de Ville-Marie le 17 mai 2017 - date anniversaire de Montréal

Janvier 2015 à avril 2017 :
Réalisation du Collecteur William et des travaux requis sur la place D'Youville est et sous la rue place D'Youville

Cette planification prend en compte que le 214, rue place D'Youville abritant les vestiges du Fort de Ville-Marie, est un édifice accessible seulement de la rue place D'Youville sud et que conséquemment à sa situation mitoyenne, les chantiers du projet ne peuvent se dérouler simultanément.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Approbation réglementaire**
Les processus d'autorisation du projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire sont engagés. L'arrondissement de Ville-Marie a reçu les demandes d'autorisation et un avis préliminaire favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été émis. L'approbation du Ministère sera requise relativement à la démolition et à la construction du projet en regard des conditions qui sont reliées à l'obtention des permis.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable :
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francine LEBOEUF)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie CHARLEBOIS
architecte

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-01

Richard ADAM
Chef de Division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
**Tél :** 514 872-4600
**Approuvé le :** 2014-09-15

CE : 20.018

2014/09/24 08:30

# CE DOSSIER SERA LIVRÉ SÉANCE TENANTE

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.001

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144956004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). |

Il est recommandé :
d'autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 20:17

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1144956004

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Plusieurs des dossiers du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) nécessitent l'obtention d'un permis d'intervention, d'un certificat d'autorisation ou encore d'une modification à un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de divers articles de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les articles les plus couramment invoqués sont les articles 22 et 32 qui prescrivent l'obtention d'un certificat d'autorisation préalablement à la réalisation de certains travaux et activités susceptibles de modifier ou d'améliorer la qualité de l'environnement, de l'eau, des habitats fauniques ou floristiques. De plus, l'article 65, qui autorise les projets de construction sur un lieu d'élimination désaffecté, requis par exemple pour l'aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel, est aussi invoqué et ne fait pas partie de la délégation actuelle. Par ailleurs, l'article 7.4 de la section II du règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 23, 31, 66 et 124.1) stipule que toute demande de certificat d'autorisation doit être adressée par écrit au MDDELCC et contenir, s'il s'agit d'une municipalité, une copie certifiée d'une résolution du conseil municipal qui autorise le signataire de la demande à la présenter au Ministre.
À ce jour, les délégations de pouvoir visaient des articles spécifiques. Or, non seulement la

liste autorisée ne couvre plus l'ensemble des interventions du SGPVMR qui nécessite une autorisation du Ministère, mais dès que ce dernier modifie la loi et change la numérotation des articles, la résolution de la délégation de la Ville devient caduque, occasionnant des délais importants dans l'échéancier des projets pour redemander des autorisations. Afin de respecter les exigences d'application de ces articles, de même que le Règlement relatif à l'application de la LQE, il est requis d'identifier par résolution de l'instance appropriée, les personnes responsables autorisées à signer les demandes de permis ou d'autorisations et à fournir les documents requis par le Ministère.

Depuis septembre 2012, dernière date où la Ville de Montréal a voté une résolution quant à l'autorisation de signer ces documents pour le SGPVMR, des changements de structures ont été apportés tant à la Ville qu'au Ministère. Le présent dossier décisionnel vise donc à couvrir toutes les interventions à obtenir du MDDELCC. Par la suite le SGPVMR mettra à jour la liste des signataires et les noms des unités responsables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0367 - 27 septembre 2012 : Autoriser le Directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

**DESCRIPTION**

En vertu des exigences des articles de la LQE, il y a donc lieu d'autoriser le Directeur du SGPVMR à présenter officiellement au MDDELCC, les demandes d'autorisation pour les projets qui relèvent de sa responsabilité, ainsi que tous les documents, correspondances, plans et devis, avis techniques et toutes autres informations pertinentes. Les renseignements et documents demandés pour traiter une demande d'autorisation sont contenus dans les dispositions du Règlement relatif à l'application de la LQE.

**JUSTIFICATION**

Plusieurs projets et travaux doivent être réalisés par le SGPVMR sur des espaces verts publics et, notamment, dans des milieux naturels ou leurs abords, dans tout le réseau des grands parcs dont les parcs-nature ainsi que sur des immeubles ne faisant pas partie des grands parcs mais pour lesquels des projets sont réalisés. Préalablement à la réalisation de ces travaux, la LQE impose aux municipalités d'obtenir des autorisations pour effectuer les travaux. La résolution du conseil d'agglomération autorisant le Directeur du SGPVMR à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au MDDELCC constitue une exigence régie par la LQE. La Ville est tenue de se conformer à cette loi.
Cette délégation permettra également de minimiser les délais administratifs encourus lors des échanges entre la Ville et le MDDELCC pour les projets réalisés dans le réseau des grands parcs, notamment en ce qui concerne les parcs-nature et sur d'autres propriétés de la Ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'obtention d'autorisations du MDDELCC permet de rencontrer certains principes de développement durable valorisés par la Ville relativement à la protection accrue de l'environnement. Elle permet, entre autres, d'assurer la préservation des ressources

naturelles, la conservation des milieux naturels, ainsi que la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les autorisations émises par le MDDELCC certifient que l'agglomération respecte les exigences de la LQE.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Bien que certains projets soient actuellement arrêtés parce que l'autorisation n'est pas couverte par la délégation, la plupart des projets en cours présentement poursuivent leur processus d'approbation sans contrainte malgré que les noms des unités administratives de la Ville et du Ministère aient été modifiés. Toutefois, à partir de l'obtention de la résolution du présent dossier, la situation sera régularisée.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'obtention d'autorisations délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des projets- Division Bureau de projets d'aménagement - grands parcs

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-11

Daniel GROULX
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 11 au 29 septembre 2014 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Carole Paquette, directrice
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-12

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.002

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144834005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de13 184 € (18 653$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014 |

1. autoriser le paiement de la cotisation annuelle de13 184 € (18 653$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014;
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-09-12 10:07

**Signataire :** Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1144834005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de13 184 € (18 653$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Lors de la mission du maire de Montréal en Europe au mois de mai dernier, la Ville de Montréal a réintégré l'organisation Metropolis. L'organisation est née en 1985 à Montréal et la ville faisait partie des membres fondateurs. Toutefois, elle s'en était retiré en 2012. À la suite de l'annonce effectuée en Europe, une lettre du maire de Montréal adressée à l'organisation Metropolis, fut récemment envoyée afin d'officialiser la réintégration de la Ville. Le membership au sein de l'organisation exige l'acquittement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653$CDN). Cette cotisation inclus un membership également au sein de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 02 2243 (11 décembre 2002) - Autoriser le Service des finances à payer la cotisation 2002 à Metropolis, au montant de 6 922 $ Euro et de désigner monsieur Amara Ouerghi, cadre à la Ville de Montréal, comme responsable des relations avec Metropolis, sous la responsabilité du Bureau des affaires internationales.
CM 03 0003 - Désigner madame Francine Senécal, monsieur Michel Ste-Marie et monsieur Pierre Bouchard comme membres et administrateurs de l'Institut international de gestion des grandes métropoles (IIGGM); confier à l'IIGGM, le mandat de prendre en charge le développement du projet de Centre international d'excellence en infrastructures urbaines; donner un accord de principe sur la reconduction du prêt de quatre employés, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2003, dont le financement de deux postes est prévu au budget 2003 du Bureau des affaires internationales et le financement des deux autres postes est à prévoir au chapitre corporatif pour les prêts d'employés à des organismes externes (45-80-00), le tout, sous réserve de l'émission du certificat du trésorier; autoriser le directeur général à signer les contrats de prêts d'employés avec l'IIGGM, en vertu de l'accord de principe du présent dossier; sous réserve de l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole de la résolution CM02 0979 du conseil municipal du 16 décembre 2002, de fournir les locaux pour le siège social à même le fonds des immeubles, soit les anciens bureaux administratifs de l'UMBM (68 575,44 $) et accepter le versement d'une contribution de 65 000 $ à l'IIGGM pour les frais généraux de fonctionnement de l'Institut, prévu au budget 2003 du Bureau des affaires internationales.

### DESCRIPTION

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble plus de 130 membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.
Metropolis a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat.

L'association est de juridiction française. Son président est le président de la Région Île-de-France. Son siège social officiel est à Paris et son secrétariat est à Barcelone. Metropolis est aussi la section métropolitaine de CGLU. Notons que CGLU représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, quelles que soient la taille des collectivités qu'elle appui.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un comité exécutif de 10 membres, par un conseil d'administration de 22 membres qui se réunissent une fois par année et une assemblée générale organisée tous les trois ans. Les prochaines réunions du Comité exécutif, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale auront lieu à Hyderabad, en Inde, du 7 au 10 octobre 2014.

Actuellement, l'association a 5 subdivisions géographiques (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine). Toutefois, la gouvernance de l'Association sera appelée à être modifiée à l'Assemblée générale d'Hyderabad en octobre 2014.

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du PIB du pays de la métropole. Ces cotisations sont de 3 catégories :

| **Catégories** | **Montant de la cotisation à Metropolis** | **Montant de la cotisation conjointe : Metropolis et CGLU** |
|---|---|---|
| A : PIB moins de 1 500 $ | 1 500 euros | 2 500 euros |
| B : PIB entre 1 500 $ et 4 000 $ | 4 500 euros | 6 500 euros |
| C : PIB supérieur à 4 000 $ | 8 500 euros | 13 000 euros |

Ainsi du 7 au 10 octobre 2014 se déroulera XI$^{e}$ Congrès mondial de Metropolis, qui, sous la devise « Des villes pour tous », aura lieu à Hyderabad, en Inde. La Ville de Montréal a officiellement reçu une invitation suite à sa réintégration au sein de l'organisation et y participera. Le congrès réunira des maires et des dirigeants gouvernementaux de l'Inde et du monde entier, des responsables de services municipaux, des urbanistes, des universitaires, des responsables d'ONG internationales, de fondations, d'agences internationales pour le développement, des organisations communautaires, ainsi que d'autres importants acteurs de la ville provenant de plus d'une centaine de métropoles du monde entier.

**JUSTIFICATION**

Après avoir quitté l'organisation en 2012, la réintégration de l'organisation confère la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Cette orientation vise à positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes; de développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleurs pratiques en matière de gestion urbaine; de favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole et

l’attraction d’investissements étrangers, par des rencontres avec de représentants politiques, des milieux des affaires d’intérêts et des influenceurs, tels que les médias.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le membership au sein de l’organisation exige l’acquittement d’une cotisation annuelle de 13 184 € (18 653$CDN). Cette cotisation inclus un membership également au sein de l’organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Seynabou Amy KA
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-10

Peggy BACHMAN
Directrice des relations internationales, par intérim

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.003

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1145016001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le déplacement, du 3 au 13 octobre 2014, de Monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, pour assister au XIe Congrès mondial de Metropolis, sous le thème «Des villes pour tous», qui aura lieu à Hyderabad, en Inde. Montant estimé : 3 760,26 $ |

Il est recommandé :

1. d'autoriser le déplacement, du 3 au 13 octobre 2014, de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, pour assister au XIe Congrès mondial de Metropolis, sous le thème «Des villes pour tous», qui aura lieu à Hyderabad, en Inde. Montant estimé : 3 760,26 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-11 14:35

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1145016001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le déplacement, du 3 au 13 octobre 2014, de Monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, pour assister au XIe Congrès mondial de Metropolis, sous le thème «Des villes pour tous», qui aura lieu à Hyderabad, en Inde. Montant estimé : 3 760,26 $ |

## CONTENU

### CONTEXTE

Suite à la mission du maire de Montréal en Europe au mois de mai dernier, la Ville de Montréal a officiellement réintégré l'organisation Metropolis. Metropolis est l'Association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Créée en 1985 à Montréal (Montréal est un membre fondateur), l'association Metropolis rassemble plus de 130 membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.
Après avoir quitté Metropolis en 2012, la réintégration à l'Association confère la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Cette orientation vise:

- à repositionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;

- de développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;

- de favoriser le rayonnement, l'économie et l'attraction d'investissements étrangers par des rencontres avec de représentants des milieux des affaires d'intérêts et des acteurs, tels que les médias.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

Du 7 au 10 octobre 2014 se déroulera XI$^{e}$ Congrès mondial de Metropolis, qui, sous la devise « Des villes pour tous », aura lieu à Hyderabad, en Inde. La Ville de Montréal a officiellement reçu une invitation suite à sa réintégration au sein de l'Association. Pour la

première fois dans son histoire, Metropolis réunira des maires et des dirigeants gouvernementaux de l'Inde et du monde entier dans une grande métropole indienne. Ce onzième congrès de l'Association constituera une excellente occasion d'échanges et une belle opportunité de réseautage puisqu'il réunira des dirigeants des villes membres de Metropolis et nombre de dirigeants de gouvernements locaux ou nationaux, de responsables de services municipaux, d'urbanistes, d'universitaires et de responsables d'ONG internationales, de fondations, d'agences internationales pour le développement et d'organisations communautaires, ainsi que d'autres importants acteurs municipaux venus de plus d'une centaine de métropoles du monde entier.
Le XI$^{e}$ Congrès mondial en Inde portera sur le thème « Des villes pour tous ». Les séances organisées dans le cadre du Congrès miseront sur les sous-thèmes de l'équité en milieu urbain, la gouvernance, le financement de la ville, les finances locales et l'Inde urbaine. Il s'agira d'une occasion de réfléchir sur l'identité de la ville et des citoyens, de tirer parti d'enseignements, de pratiques et d'idées novatrices fondées sur des connaissances acquises.

Outre renouveler ses instances dirigeantes, Metropolis planifiera des actions et des activités visant à renforcer la position des villes et à leur permettre de partager leurs connaissances au bénéfice de tous. La 5$^{e}$ édition du prix Metropolis, qui constituera un autre temps fort de cette rencontre, permettra de mettre en relief quelques-uns des meilleurs projets urbains mis en œuvre dans le monde entier. Enfin, c'est au cours du Congrès que le Plan d'action de Metropolis pour la période 2015-2017 sera adopté.

**JUSTIFICATION**


Parallèlement au congrès de Metropolis, des rencontres avec des représentants des milieux d'affaires sont prévues. Hyderabad constitue l'un des principaux pôles de l'Inde pour l'industrie des sciences de la vie et des technologies de l'information, secteurs parmi lesquels Montréal se distingue. Ces rencontres visent à établir un premier contact avec des représentants de ces industries dans une perspective de prospection et d'attraction d'investissements. Les représentants du Bureau du Québec à Mumbai et du Bureau commercial du Canada à Hyderabad contribueront à l'établissement des ces rencontres. Des rencontres avec des représentants politiques, tel que le maire d'Hyderabad, sont également planifiées.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Frais assumés par la Division du soutien aux élus.
L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- Autoriser le déplacement, du 3 au 13 octobre 2014, de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, pour assister au XIe Congrès mondial de Metropolis, sous le thème «Des villes pour tous», qui aura lieu à Hyderabad, en Inde. Montant estimé : 3 760,26 $.

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget de la Division du soutien aux élus du Service du Greffe, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | 2014 |
|---|---|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000<br>Division Soutien aux élus<br>Frais de déplacement et hébergement<br>Non-admissible à la loi 90<br>Eng.gestion : 1145016001 | 3 760,26$ |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyse L'HOSTIE
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-10

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur
**Tél :** 514 872-3007
**Approuvé le :** 2014-09-11

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.004

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1143233004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 2 octobre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, à Los Angeles afin d'assister au CityLab Summit. Montant estimé : 6 250 $. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 2 octobre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, à Los Angeles afin d'assister au CityLab Summit. Montant estimé : 6 250 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-16 11:59

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1143233004

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 2 octobre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, à Los Angeles afin d'assister au CityLab Summit. Montant estimé : 6 250 $. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le maire de Montréal a clairement exprimé sa volonté que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus dans le domaine numérique, à l'instar de New York, Lyon, Barcelone ou Amsterdam. Pour y arriver, Montréal va définir sa stratégie "Montréal, ville intelligente et numérique 2014".

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

Sur invitation de M. Michael Bloomberg, le maire de Montréal assistera au deuxième sommet "CityLab : Urban Solutions to Global Challenges" qui se tient cette année à Los Angeles. Il s'agit d'un important forum d'échanges d'expertise sur les enjeux urbains réunissant des maires de grandes villes, des administrateurs de hauts niveaux, et experts en gouvernance municipale et métropolitaine : http://www.theatlantic.com/live/events/citylab/2014/ . Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative à son déplacement ainsi qu'à celui de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, qui l'accompagnera.
MM. Coderre et Chitilian profiteront de leur passage en Californie pour se rendre dans la Silicone Valley où se tiendront des rencontres de prospection économique.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget de la Division du soutien aux élus du Service du Greffe conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | 2014 |
|---|---|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000<br>Division Soutien aux élus<br>Frais de déplacement et hébergement<br>Non admissible loi 90 | 6 250$ |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué d'annonce de la mission et communiqué de bilan.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-15

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur
**Tél :** 514 872-3007
**Approuvé le :** 2014-09-15

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.005

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146620013**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le dépôt d'une demande de soutien au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et Montréal et autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière au FFQCD dans le cadre de ce projet de coopération visant l'échange d'expertise et des réalisations communes sur le thème de l'écologie urbaine entre Montréal et Paris. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et de Montréal;

2. d'autoriser la directrice du Service des grands parcs et du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'échange d'expertise professionnelle en aménagement urbain et biodiversité entre Paris et Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 18:53

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1146620013

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le dépôt d'une demande de soutien au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et Montréal et autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière au FFQCD dans le cadre de ce projet de coopération visant l'échange d'expertise et des réalisations communes sur le thème de l'écologie urbaine entre Montréal et Paris. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal et la Ville de Paris ont signé en 2006 un Accord de coopération visant à encourager, à soutenir et à accroître les échanges dans plusieurs domaines, notamment l'aménagement urbain. Dans ce contexte, en 2012, un projet de collaboration sur deux ans entre Paris et Montréal (portant sur l'aménagement urbain et la biodiversité) a été mis sur pied grâce au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) qui a permis de financer partiellement le projet. La première demande au FFQCD a résulté en un soutien financier totalisant 7 200 $ pour 2013 et 2014. Cette collaboration a permis des échanges d'expertise et une coopération fructueuse sur des projets urbains innovants mettant en valeur la place du végétal et la qualité de l'expérience piétonnière dans des quartiers densément peuplés. Inspirés par le succès de ce premier projet via le FFQCD ainsi que par l'annonce au printemps dernier de l'intention du Maire de Montréal et de la Maire de Paris de relancer et d'élargir la coopération entre les deux villes, des démarches ont été enclenchées afin de déposer une demande conjointe de soutien au FFQCD à l'automne 2014, en vue de réaliser un nouveau projet de collaboration portant sur l'écologie urbaine au cours des années 2015 et 2016. La subvention du FFQCD représente jusqu'à 50 % des dépenses admissibles du projet, qui incluent notamment les frais de déplacement et de séjour, ainsi que les coûts liés à la valorisation des résultats.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1676 - 10 octobre 2012: Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et de Montréal et autoriser le directeur à la Direction des grands parcs et du verdissement et du Bureau du Mont-Royal du Service de la qualité de vie à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'échange d'expertise professionnelle en aménagement urbain et biodiversité entre Paris et Montréal.

**DESCRIPTION**

Créé en 2005, le FFQCD a pour objectif d'encourager le développement et le rayonnement des collectivités locales et territoriales en France et au Québec, en soutenant des projets de coopération novateurs d'intérêt commun issus ou appuyés de ces collectivités. Le projet de collaboration proposé pour le biennium 2015-2016 entre Montréal et Paris vise à approfondir et à bonifier le volet « écologie urbaine » mis en oeuvre notamment dans le cadre des « Quartiers verts » et autres projets qui s'appuient sur une approche de développement durable appliquée aux déplacements des personnes et à la végétation de l'espace public pour améliorer la qualité de vie des populations. De façon générale, le projet de collaboration permettra l'échange d'expertise et des réalisations communes sur le thème de l'écologie urbaine, visant la mise en place d'aménagements favorables à la présence accrue et durable d'une diversité de végétaux (et d'une faune compatible au milieu urbain), au sein des milieux de vie montréalais et parisiens permettant aux citoyens de bénéficier des services écologiques qui en découlent, notamment sur le plan de la santé.

**JUSTIFICATION**

L'Accord de coopération entre la Ville de Montréal et la Ville de Paris vise à accroître les échanges réciproques dans divers secteurs, dont l'aménagement urbain. L'autorisation du comité exécutif de présenter des projets d'échanges et la désignation d'une personne responsable à agir au nom de la Ville sont des modalités exigées. Une résolution du comité exécutif est requise pour que le projet puisse être déposé en vue d'une éventuelle aide financière.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans la mesure où le projet est accepté par le FFQCD, le montant admissible au programme de financement pour Montréal sera de l'ordre de 23 000 $ au total pour les deux années de réalisation. Les dépenses admissibles seraient ainsi assumées à 50 % par le FFQCD, ce qui représente un montant d'environ 11 500 $, sur deux ans. La contribution financière de la Ville de Montréal sera assumée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont -Royal et le Bureau des relations internationales. Les frais relatifs au déplacement de représentants d'autres services agissant en tant que collaborateurs, s'il y a lieu, seront assumés par leur service.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable des territoires, l'un des thèmes prioritaires du FFQCD pour l'appel à projets 2015-2016, sera le thème sous-jacent au projet de coopération entre les villes de Paris et de Montréal.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation du comité exécutif de présenter une demande de soutien au FFQCD dans le cadre de son programme d'aide financière doit être obtenue avant la date limite de tombée du dépôt des demandes, en l'occurrence le 28 septembre 2014. Toutefois, comme le 28 septembre est un dimanche, il faut plutôt considérer que le vendredi 26 septembre, constitue la réelle date d'échéance. La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans le projet et d'optimiser son investissement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Dépôt de la demande au FFQCD: le vendredi, 26 septembre 2014 (le 28 étant un dimanche);
- Annonce des projets retenus et mise en place de la subvention pour l'année 1: printemps 2015.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales (Peggy BACHMAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joëlle ROY LEFRANÇOIS
Conseiller(ere) en amenagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-11

Pierre JUTRAS
Chef de section Biodiversité et Écologie urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 11 au 29 septembre 2014 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à

mes fonctions.

Carole Paquette, directrice
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-12

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.006

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1145946006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 3 986,63 $ provenant de la Société de Transport de Montréal pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie |

Il est recommandé :

1. d'accepter une somme de 3 986.63$ provenant de la Société de Transport de Montréal pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalant au montant de la contribution financière;
3. d'informer le trésorier de la Ville et le comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2014;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières indiquées dans l'aspect financier du sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour un montant de 3 986.63 $;
5. d'autoriser une dépense de 3 986.63$ pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-10 13:56

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE ADDENDA**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1145946006

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 3 986,63 $ provenant de la Société de Transport de Montréal pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie |

## CONTENU

### CONTEXTE

Résolution: CA14 26 0274 du 2 septembre 2014 : Recommandation au conseil municipal - Acceptation d'une somme de 3 986,63 $ provenant de la Société de Transport de Montréal, pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau - Modification de la dotation budgétaire 2014 des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal
Selon la nouvelle politique de réforme administrative, ce dossier soumis au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie lors de la séance du 2 septembre 2014 doit être transmis à M. Alain Dufort, directeur général adjoint - Arrondissement de Ville-Marie et concertation des arrondissements pour approbation.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1145946006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accepter une somme de 3 986.63$ provenant de la Société de Transport de Montréal pour la modification de la signalisation dans le cadre du projet-pilote de voie partagée bus-vélo sur la rue Viau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Modifier la dotation budgétaire 2014 des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le projet d'aménagement de voies réservées aux autobus s'inscrit dans le cadre du plan de transport de la Ville et de la mise en place de mesures pour favoriser le transport collectif. En collaboration avec la Ville de Montréal, la STM prévoit l'implantation des Mesures Préférentielles pour Bus (MPB) sur plus de 375 km sur son réseau d'ici 2020.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA14 26 0239 du 7 juillet 2014 : Établir sur la rue Viau, deux voies réservées aux autobus, voitures-taxi et vélos, entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont. Établir sur la rue Viau, deux voies réservées aux autobus et voitures-taxi, entre les rues Saint-Zotique et Paisley.

### DESCRIPTION

L'acceptation de cette somme permettra sur la rue Viau entre le boul. Rosemont et Sherbrooke:
- La modification de la plage horaire de la réglementation de l'arrêt interdit;
- La modification de la signalisation en conséquence.

En effet, cette modification à la signalisation doit être effectuée par la division de l'entretien, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie. La STM s'est engagée à assumer l'ensemble des coûts de la signalisation (installation et fourniture) ainsi que les travaux de marquage au sol des voies réservées, donc de rembourser l'arrondissement pour les modifications à la signalisation.

Ces modifications doivent être effectuées afin d'assurer que les voies de circulation soient libres dès le début de la mise en opération des voies réservées aux autobus, le stationnement devra être interdit à partir de 6 h dans la direction sud et à partir de 15 h dans la direction nord, et ce, du lundi au vendredi.

**JUSTIFICATION**

La modification à la signalisation doit être effectuée afin de compléter le projet et pouvoir mettre en fonction la voie réservée bus-vélo sur Viau. La STM assume l'ensemble des coûts de la signalisation (installation et fourniture) ainsi que les travaux de marquage au sol des voies réservées, il est donc normal que cette facture liée à la signalisation soit assumée par celle-ci.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 3 986.63$ sera versée en un seul versement dès que les modifications à la signalisation seront effectuées. Le virement de crédits budgétaires sera fait à l'acceptation de ce dossier par le comité exécutif afin de donner suite à la recommandation suivante :

- Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels de la subvention de 3 986.63$.

- budget additionnel - revenus 2426-0010000-304136-01819-45901-0000-000000
- budget additionnel - dépenses 2426-0010000-304120-03001-54507-010477-0000-000000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les modifications à la signalisation permettront de pouvoir aller de l'avant avec le projet-pilote de voie réservée bus-vélo sur la rue Viau.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La STM sera responsable de cette opération.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le changement à la signalisation et la mise en opération des voies réservées sont prévus au début du mois d'août 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de sa connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Michelle V VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-12

Pierre-Paul SAVIGNAC
DIRECTEUR PAR INTÉRIM - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.007

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146242023**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro |

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro et autoriser un virement de crédit au budget de fonctionnement 2014..

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:36

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE ADDENDA**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1146242023

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a été informé de la réception d'une subvention du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et a adopté la résolution numéro CA14 29 0284 qui autorise la réception de cette subvention et recommande au Comité exécutif d'effectuer un virement de crédit au budget de fonctionnement 2014.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne PFDS ROCHON
Secretaire de direction

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1146242023

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération 2014, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de la programmation annuelle 2014-2015 des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro, des rencontres littéraires s'y dérouleront du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 inclusivement et permettront un accès gratuit à des rencontres d'auteurs pour nos citoyens. L'arrondissement favorise ainsi, par cette programmation, l'accessibilité pour la population aux événements littéraires.
Une subvention de 2 000 $ a été reçue du Conseil des Arts du Canada, pour la réalisation des activités bibliothèques prévues dans le cadre de la programmation annuelle 2014-2015. Cette somme sera déposée puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2014, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1136242017 - Résolution du CE13 1555 - 25 septembre 2013:
Vu la résolution CA13 29 0287 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 septembre 2013 ;

Il est RÉSOLU :

1. de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une subvention de 2 400 $, en provenance du Conseil des Arts du Canada, relativement au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et de Roxboro ;

2. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### DESCRIPTION

Informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention du Conseil des Arts du Canada d'un montant de 2 000 $ et autoriser le virement de crédit au budget d'opération 2014, catégorie "Services techniques - Sport, culture et événements publics / animation".

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une subvention provenant du Conseil des Arts du Canada au montant de 2 000 $ liée au programme d'aide aux rencontres littéraires des bibliothèques de Pierrefonds et Roxboro, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2014, afin de tenir compte de la réception de cette subvention d'un montant de 2 000 $, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

> *"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.*
>
> *Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.*
>
> *Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."*
>
> 2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention de 2 000 $ du Conseil des Arts du Canada :
Le montant de cette subvention a été déposé dans le poste budgétaire 01-387-2-V07 Activités culturelles (transferts cond.) - # reçu BA2014-04317
Clé comptable SIMON : 2420.0010000.303115.07231.46370.016655 0000. 000000.000000.00000.00000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.
Clé comptable SIMON : 2420.0010000.303115.07231.54506.014472 0000.000000.000000 00000 00000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 144 - Chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.
L'endossement est signé par madame Louise Zampini, chef de division - Culture, bibliothèques et développement social agissant comme directrice substitut du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro nommée conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 15 au 22 août 2014 inclusivement.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michele PAQUET
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-19

Louise ZAMPINI
C/d Culture, bibliothèques & dév. social

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.008

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1142962002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 14 700 $, représentant les revenus réalisés pour la vente de casque de bain au centre aquatique Rivière-des-Prairies. |

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 14 700 $ en provenance des revenus réalisés pour la vente des casques de bain en 2014 ;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:41

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1142962002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 14 700 $, représentant les revenus réalisés pour la vente de casque de bain au centre aquatique Rivière-des-Prairies. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'assurer une qualité de l'eau optimale, depuis le 1er septembre 2013, il a été décidé de rendre obligatoire le port du casque de bain dans les piscines intérieures de l'arrondissement. Soucieux d'offrir un service à la clientèle de qualité et ne voulant refuser aucun usager qui ne posséderait pas cet article, la décision a été prise d'en effectuer la vente pour quelques mois. Les sommes nécessaires pour l'achat des casques de bain n'étant pas prévues au budget, les dépenses ont été assumées temporairement à même d'autres postes budgétaires qu'il faudrait renflouer.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Ce sommaire décisionnel a pour but de modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 700 $, afin que l'arrondissement puisse être renfloué des déboursés encourus pour l'achat de casques de bain.

**JUSTIFICATION**

Il s'avère nécessaire de renflouer le budget afin de ne pas pénaliser les activités régulières.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'augmentation de la dotation budgétaire du budget de fonctionnement des revenus et dépenses doit être reflété aux comptes suivants:

Les revenus ont été comptabilisés au compte suivant

Centre aquatique RDP, exploitation des piscines, vente de biens divers
2424-0010000-303729-07153-44290-000000 14 700 $

Transfert au budget de fonctionnement

Gestion sports loisirs, installations piscines, achat de biens non durables
2424-0010000-303728-07151-56590-015037 14 700 $

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette décision permettra de régulariser le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et contribuera au maintien de ce service à la population.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Guylaine BOURGET)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-07

Martin COUTU

chef de section

Directeur

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.009

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144939006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 19 947,51 $ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machineries et équipements. |

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014 en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 19 947,51 $ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements ;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:42

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1144939006

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 19 947,51 $ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machineries et équipements. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction des travaux publics s'est départie de certains équipements ou véhicules qui étaient devenus désuets ou dont les coûts d'entretien étaient devenus trop élevés. Le règlement de délégation de pouvoir autorise le directeur des travaux publics à signer tous les documents relatifs à la vente à l'encan des équipements ayant atteint leur durée de vie utile. Le choix de l'entreprise qui procédera à l'encan est un choix du conseil d'arrondissement. C'est pourquoi, pour se départir de ses véhicules et équipements, la Direction des travaux publics a transigé avec la Direction du matériel roulant.
L'utilisation des recettes de vente de véhicules est conforme avec la décision du conseil municipal CM05 0651 - 1040060002 d'autoriser les unités d'affaires (arrondissements et services corporatifs) à disposer des sommes générées par la vente ou l'échange d'actifs (moins les frais inhérents au mode de disposition) aux fins de réinvestissement dans la flotte de véhicules et d'équipements. Conformément aux principes d'une saine gestion, la disposition des actifs doit faire partie intégrante des décisions concernant la réparation et le renouvellement des véhicules. Cette modification réglementaire vient confirmer leur capacité d'assumer leurs responsabilités à la gestion de la flotte de véhicules et d'équipements.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM05 0651**
Modifier le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

### DESCRIPTION

Ratifier la vente d'équipements par la DMRA, modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 19 947,51 $ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et en informer le comité exécutif et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements.

### JUSTIFICATION

Il est nécessaire de modifier la dotation de l'arrondissement afin de pouvoir utiliser les revenus provenant de la vente de véhicules et équipements pour acheter de nouveaux véhicules et équipements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'augmentation de la dotation budgétaire du budget de fonctionnement des revenus et dépenses doit être reflétée aux comptes suivants:
Ventes de véhicules 19 947.51$
2424-0010000-303713-01819-45502-014734-0000-000000-000000-00000-0000

Transfert aux activités d'investissement 19 947.51$
2424-0010000-303713-41000-78100-000000-0000-000000-000000-00000-0000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Améliorer l'efficacité des opérations de la direction des travaux publics

- Diminuer les coûts d'entretien des équipements

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-12

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.010

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144669002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 32 235 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer |

D'augmenter la dotation budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 32 235 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer.
D'imputer les dépenses selon les informations financières inscrites dans le présent sommaire.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:43

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1144669002

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Augmenter la dotation budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'un montant de 32 235 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'offre de service en soccer dans l'arrondissement est assurée depuis 1996 par le Club de soccer St-Donat (devenu Soccer MHM en 2010). Un important roulement des membres au sein du conseil d'administration a provoqué une instabilité qui a affecté le fonctionnement du club au point où l'organisme a été sans convention de partenariat avec l'arrondissement pendant une période de 16 mois. La situation s'étant quelque peu rétablie, l'arrondissement et le club ont conclu une nouvelle entente qui a pris fin à la fin de l'année 2012. L'année 2013 a été marquée par de nouvelles difficultés administratives au sein de l'organisme, des difficultés suffisamment importantes pour que le club soit expulsé de l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC), organisme de régie du soccer sur le territoire de l'ex-ville Ville de Montréal. Sans cette reconnaissance, le club ne pouvait plus offrir d'activités de soccer et il nous fallait trouver une alternative pour pouvoir offrir des activités de soccer aux jeunes de l'arrondissement.
En octobre 2013, la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) a approché les responsables de l'Association du centre Pierre-Charbonneau pour vérifier leur intérêt à assurer l'encadrement administratif et financier d'un groupe de bénévoles qui avaient pris en mains la relance des activités de soccer dans l'arrondissement. Cette nouvelle façon de faire s'est avérée l'option la plus rapide pour remettre sur pied un nouveau club (Soccer CPC) auquel les jeunes de l'arrondissement pourraient s'inscrire plutôt que de s'inscrire dans un club hors arrondissement. Au fil du temps, des divergences d'opinions sur les mécanismes de contrôle à mettre en place ont créé des difficultés entre les deux groupes et malgré le soutien de la DSLDS et de l'ARSC, il a fallu encore une fois trouver une nouvelle façon de gérer les activités de soccer jusqu'à la création d'une nouvelle entité qui pourra faire une demande d'adhésion comme club auprès de la Fédération québécoise de soccer en vue de la saison 2014-2015.

Ce dossier est donc nécessaire pour poursuivre le travail de la nouvelle structure administrative mise en place pour l'offre de service en soccer dans l'arrondissement.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1141299003 - CM14 0634 : Augmenter la dotation budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'un montant de 119 894,20 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

**DESCRIPTION**

Pour assurer la poursuite de l'offre de service de soccer d'ici la fin de la saison 2014, la Division des sports, des loisirs et du développement social prévoit dépenser en frais d'activités, non prévus au budget 2014, les revenus des activités de soccer encadrées et supervisées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La réalisation de cette programmation en soccer requiert un second engagement des dépenses non prévues dans le budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'ordre de 32 235 $.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du conseil municipal permettra de maintenir le service à la population, c'est-à-dire à plus de 900 participants de différents groupes d'âge, pour compléter la saison de soccer 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un premier dossier a été approuvé par le Conseil municipal (CM14 0634) en juin dernier. Les revenus réalisés depuis sont de 32 235 $ et ne sont pas prévus au budget 2014. Ainsi, nous demandons d'augmenter la dotation du budget des revenus et des dépenses de la Division pour un montant qui n'excédera pas le montant des revenus, comme suit :

| **Revenus :** | **2014** |
|---|---|
| 2414-0010000-302126-07167-44102-000000-0000-000000-016043-00000-00000<br>*MHM - SLDS / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Inscriptions et abonnements* | 32 235,00 $ |
| **Dépenses :** | |
| 2414-0010000-302126-07167-54590-000000-0000-000000-016043-00000-00000<br>*MHM - SLDS / Exploitation des parcs et terrains de jeux / Autres services techniques* | 32 235,00 $ |

Les écritures et virements budgétaires seront effectués à la suite de l'approbation du dossier par le conseil municipal.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation, il sera impossible de payer les différents fournisseurs pour les services rendus et produits fournis au cours de l'actuelle saison.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un agent de développement du quartier Hochelaga-Maisonneuve continuera de superviser le travail du comité de bénévoles et du personnel engagé pour assurer la coordination des opérations et veillera sur la gestion des ressources financières.
Le comité de bénévoles travaille présentement à la création d'un nouveau club pour assurer l'offre de service en soccer dans l'arrondissement. Ce nouveau club verra le jour à l'automne 2014, à temps pour la saison de soccer intérieur.

L'arrondissement versera, s'il y a lieu, le solde des sommes recueillies au nouveau club de soccer avant la fin 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LARIVIERE
agent (e) de developpement d'activites culturelles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-20

Renaud COTÉ
Directeur

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 30.011

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144352001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser un virement budgétaire de 684 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs. |

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 684 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La-Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-13 20:52

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1144352001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser un virement budgétaire de 684 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a amorcé un virage en 2010 en procédant à un virement budgétaire de 726 000 $ pour investir massivement dans l'acquisition de nouveaux équipements dans le but de contrer le vieillissement du matériel roulant. La situation était devenue très préoccupante puisqu'elle affectait la qualité et l'offre de services. Cet investissement massif de rattrapage ne comblait pas l'ensemble des besoins et nous avons poursuivi le processus en 2012 (CE12 1035) et 2013 (CE131158). L'acquisition de nouveaux équipements dans le cadre d'une augmentation de l'offre de services par des aménagements ou de nouvelles activités relève du SGPVMR. Ce service a préparé conjointement avec les arrondissements concernés les requêtes d'achat pour des équipements nécessaires dans un souci d'amélioration de la sécurité ou de changement des pratiques. L'objectif pour cette année et les années à venir est d'améliorer les pratiques dans le respect du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise et de la Politique verte du matériel roulant. Il est prévu de réaliser le plan d'acquisitions sur quelques années.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1158 - 7 août 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 602 000 $ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la

qualité de vie vers les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Ville-Marie, pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1035 - 20 juin 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 242 000 $ en provenance du PTI 2012-2014 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs.

CE10 2059 - 22 décembre 2010 - Autoriser un virement budgétaire de 726 000,00 $ en provenance du budget PTI 2010-2012 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service du développement et des opérations vers les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension .

**DESCRIPTION**

Ce dossier présente la liste des nouveaux équipements requis afin d'améliorer la qualité de l'entretien des installations offertes au public dans les parcs Angrignon, Promenade-Bellerive, Jarry, La Fontaine, Jeanne-Mance, Maisonneuve et René-Levesque qui sont de compétence corporative. De nouveaux équipements sont également requis pour le parc du Mont-Royal et le Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) qui sont de compétence d'agglomération.
La pertinence et l'usage de chacun des équipements sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| **Type de véhicule ou matériel roulant** | **Usage** |
|---|---|
| **Compétence corporative** | |
| **Parc Angrignon - Arrondissement Sud-Ouest** | |
| Accessoires pour camion avec grue | Ajout au véhicule pour les poubelles de grande capacité |
| Tracteur sur chenilles et traceur de ski | Circulation quatre saisons, horticulture et nouveau traceur de ski de fond |
| **Parc de la Promenade-Bellerive - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** | |
| Lame niveleuse | Entretien des sentiers en poussière de pierre |
| Accessoires pour camion avec grue | Ajout au véhicule pour les poubelles de grande capacité |
| Débrouissailleuse | Entretien des prairies et pelouses en pente |
| Petite camionnette | Travaux généraux et circulation adaptée à la largeur des sentiers |
| **Parc Jarry - Arrondissement Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension** | |
| Aérateur | Entretien des surfaces sportives et autres surfaces gazonnées |
| **Parc Jeanne-Mance et parc Lafontaine - Arrondissement Plateau-Mont-Royal** | |

| | |
|---|---|
| Camionnette avec benne basculante | Amélioration de la performance de propreté et d'horticulture |
| Réservoir avec remorque | Arrosage avec remorque des fleurs et des arbres |
| Accessoires pour tracteur | Entretien des patinoires |
| **Parc Maisonneuve - Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie** | |
| Une voiturette de golf | Amélioration de la performance de propreté et d'horticulture |
| Tondeuse | Entretien des pelouses |
| **Parc René-Lévesque - Arrondissement Lachine** | |
| Tracteur | Travail d'horticulture et déneigement |
| **Compétence d'agglomération** | |
| **CESM - Arrondissement Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension** | |
| Camionnette avec benne basculante | Amélioration de la performance de propreté et d'horticulture |
| **Parc du Mont-Royal - Arrondissement Ville-Marie** | |
| Petit camion tasseur | Cueillette des déchets plus performante et sans entreposage dans le parc |

**JUSTIFICATION**

Les budgets d'acquisition de matériel roulant des arrondissements reliés à l'entretien des grands parcs permettent de remplacer le matériel déjà en inventaire. Cependant, l'acquisition de nouveaux équipements en vue d'augmenter la performance d'entretien et la qualité des installations relève du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.
L'acquisition de nouvelles machineries en 2010 a apporté plusieurs bénéfices dont le dégagement des chemins, des sentiers et bordures des caniveaux en raison de la présence d'herbes hautes, la cueillette des détritus dans la végétation et la mécanisation du ramassage des feuilles automnales dans les caniveaux au lieu de le faire manuellement.

La phase d'acquisitions 2012-2013 de matériel roulant a permis l'amorce du programme d'entretien préventif. Concrètement, l'acquisition de nouvelles machineries a apporté les améliorations suivantes : usage de tondeuses plus adaptées pour la découpe près des arbres ce qui diminuent les blessures; augmentation du sentiment de sécurité par l'utilisation de véhicules de plus petite dimension qui augmente la visibilité des conducteurs, la vitesse des déplacements de ces petits véhicules est moindre que celle d'une camionnette et leur présence dans la foule est mieux acceptée; diminution des risques de blessures des employés dans la manipulation de machines-outils. Nous avons également amorcé en 2013 l'implantation de la gestion des matières résiduelles (déchet et recyclage) dans le réseau des grands parcs. Ceci nécessitait l'achat d'équipements spécialisés permettant de faire la levée des sacs dans les contenants à grande capacité ainsi que le transport de ces matières résiduelles en dehors des parcs.

Les objectifs de 2014 sont axés sur la performance des services rendus en matière d'entretien des espaces récréatifs et la poursuite de l'acquisition de véhicules pour la gestion des matières résiduelles. Pour le CESM, les parcs Jeanne-Mance et La Fontaine, ces mêmes camionnettes serviront à des travaux divers grâce à la benne basculante. Pour le parc du Mont-Royal, la stratégie de gestion des déchets doit être revue car les équipements actuels sont désuets et nécessitent une aire d'entreposage de déchets dans le parc

nauséabonde et présentant des risques pour la santé de certains travailleurs (insectes piqueurs attirés par les odeurs). Le camion tasseur permettra de démanteler cette aire d'entreposage car les déchets seront transportés ailleurs pour disposition.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dispose d'une enveloppe budgétaire associée au programme d'acquisitions de nouveau matériel roulant. Elle ne peut procéder elle-même à l'acquisition de matériel roulant qui sera intégré dans les flottes d'arrondissements. Le présent dossier nécessite un virement budgétaire de 684 000 $ en provenance du PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Lachine, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Ville-Marie.
Les arrondissements prépareront un sommaire décisionnel lors de l'octroi de contrats et adresseront une demande d'intervention à la Direction des grands parcs et du verdissement et à la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des finances afin que les crédits autorisés soient virés.

Les dépenses pour le Complexe Environnemental Saint-Michel et le parc du Mont-Royal seront assumées à 100 % par l'agglomération. La ville centre assume 100 % des dépenses pour les parcs de compétence corporative nommés dans le tableau précédent.

Pour les comptes de provenance et d'imputation, voir les interventions du Service des finances et des arrondissements concernés.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de matériel roulant contribuera à améliorer l'accès aux espaces verts, aux équipements de loisirs et à la conservation de milieux naturels. Cela répondra à deux principes de développement durable, soit une meilleure qualité de vie et une protection accrue de l'environnement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'achat de nouveaux types d'équipement permettra de contrer les impacts négatifs suivants :
· dégradation des infrastructures du parc;
· risque de blessures des employés;
· usage d'outils polluant ou générant des nuisances sonores ou olfactives.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les arrondissements concernés seront responsables du cheminement des acquisitions du matériel roulant.
Les acquisitions seront sérigraphiées avec la signature visuelle du Réseau des grands parcs afin d'augmenter la visibilité des grands parcs et de les distinguer du reste de la flotte de l'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les arrondissements respecteront les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville lors de l'acquisition du matériel roulant.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Yves CHAMPIGNY)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patricia DI GENOVA
Conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-07

Anne DESAUTELS
Chef de section - grands parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement
**Tél :** 514 872-1712
**Approuvé le :** 2014-09-11

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.012

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1145167003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Demander au conseil municipal d'approuver le virement budgétaire entériné par le conseil des arrondissements participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016 |

D'approuver le virement budgétaire entériné par les conseils d'arrondissement participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:42

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1145167003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des services techniques et soutien logistiques aux installations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Demander au conseil municipal d'approuver le virement budgétaire entériné par le conseil des arrondissements participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des sports et des loisirs effectuait jusqu'en décembre 2003 la coordination des réservations de plateaux sportifs pour l'ensemble des neuf arrondissements du territoire Montréal-Concordia (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) et ceux du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), et ce, à partir des bureaux localisés au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Devant l'impossibilité de la Direction de poursuivre ce rôle, en raison du changement de sa mission, la Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC) s'est vue confier, de 2004 à 2013, le mandat de maintenir un système de gestion centralisé pour l'attribution des terrains sportifs extérieurs (soccer et football), par les arrondissements formant l'ex-Montréal.
Le Comité du soutien aux associations sportives régionales (CSASR) formé d'un représentant de chaque arrondissement, mis en place en 2006, est un comité décisionnel essentiel qui permet d'allier concertation, collaboration, partage, cohérence, diversité et qualité dans une multitude d'offres de services régionaux. De plus, ce comité témoigne de la mise en place d'un mécanisme inter-arrondissement formel comme étant un moyen de coordination et de partage des coûts pour assurer le financement du service centralisé.

En 2013, ce comité a réalisé une analyse exhaustive concernant la pertinence de poursuivre le système de gestion centralisée touchant l'attribution des terrains sportifs (soccer et football). Le résultat de cette analyse ainsi que le bilan des dix dernières années étant positifs, les DCSLDS ont approuvé la poursuite du système de gestion centralisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**(CA14 27 0013)** 1145167001 : Attribuer à la Commission sportive Montréal-Concordia inc. (CSMC) le contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs sur le territoire de Montréal-Concordia, conformément à l'appel d'offres sur invitation 13-13327, et ce, pour une durée de trois ans, soit du 10 février 2014 au 10 février 2016, et autoriser

une dépense de 167 219,64 $, taxes incluses. Voir pièces jointes pour le détail de l'historique des décisions antérieures.

**DESCRIPTION**

Considérant que les arrondissements ont accepté de maintenir un système de gestion centralisé pour l'attribution des terrains sportifs (soccer et football), le présent dossier veille à l'accomplissement de cette volonté. La prestation de service en question assure une gestion efficace et de qualité en ce qui a trait à l'utilisation des terrains sportifs extérieurs en un seul et même lieu.

**JUSTIFICATION**

Cette façon de faire mise en place depuis 2004 préserve également les mesures implantées au fil du temps au bénéfice des arrondissements et assure le respect des stratégies d'interventions à l'égard des installations sportives. Elle préconise la priorité d'accès aux arrondissements. Elle permet également de maximiser l'accessibilité auxdites installations en considérant la variété des sports collectifs usuels ainsi que ceux qui sont émergents au sein des arrondissements, et ce, sur l'ensemble du territoire. En 2013, le système de gestion centralisé a pu permettre de délivrer plus de 200 permis d'utilisation représentant plus de 64 000 heures d'utilisation totalisant 128 000 $ (taxes incluses) de redevances à la Ville de Montréal pour le territoire Montréal-Concordia. Il permet de desservir plus de 181 clients différents tels que les clubs locaux, les associations sportives régionales, les partenaires des arrondissements, les citoyens, les corporations, les écoles, etc.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du service pour bénéficier de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) pour les neuf arrondissements représente une dépense annuelle totalisant 36 000 $ pour un total de 108 000 $ pour les années 2014, 2015 et 2016.
Le conseil de chacun des arrondissements participants au contrat de service a approuvé un virement annuel de 4 000 $ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Le virement global se détaille comme suit :

| **Provenance :** | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| Ahuntsic–Cartierville (CA14 090095-1141948012) | | | |
| 2402.0010000.300157.07167.51102.050231.<br>9950.000000.000000.00000.00000 | 3 023 $ | 3 023 $ | 3 023 $ |
| 2402.0010000.300157.07167.52100.050231.<br>9950.000000.000000.00000.00000 | 977$ | 977$ | 977$ |
| Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CA14170111-1140794006) | | | |
| 2406.0010000.300741.07101.55201.014700.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |
| Plateau-Mont-Royal (CA14 250131-1144489001) | | | |
| 2422.0010000.303431.07123.56590.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CA14 3004 0106-1141346002) | | | |
| 2424.0010000.303728.05803.61900.016491.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rosemont–La Petite-Patrie (CA14 260094-1141209002) | | | |
| 2426.0010000.304127.07167.54590.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |
| Sud-Ouest (CA14 220135-1145211002) | | | |
| 2434.0010000.305420.07103.51102.050231.<br>9950.000000.000000.00000.00000 | 3 000 $ | 3 000 $ | 3 000 $ |
| 2434.0010000.305420.07103.52100.050231.<br>9950.000000.000000.00000.00000 | 1 000 $ | 1 000 $ | 1 000 $ |
| Ville-Marie (CA14 240142-1144499002) | | | |
| 2438.0010000.306125.07167.54590.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CA14 140116-<br>1144951002) | | | |
| 2440.0010000.306442.07103.51102.050231.<br>9950.000000.000000.00000.00000 | 4 000 $ | 4 000 $ | 4 000 $ |

**Imputation:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | | | |
| 2414.0010000.302143.07167.54506.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 24 000 $ | 24 000 $ | 24 000 $ |
| 2414.0010000.302143.07167.55201.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000 | 8 000 $ | 8 000 $ | 8 000 $ |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de désapprouver le présent dossier aurait des répercussions négatives majeures sur l'intégralité du contrat de service déjà en cours d'exécution. D'autant plus que le mécanisme inter-arrondissement mis en place depuis 2004 serait complètement remis en question. Autrement dit, ce mécanisme est essentiel, car il assure un partage équitable des ressources entre neuf arrondissements, et ce, tout en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières de chacun telles que les règles de sanctions d'événements sportifs, l'éclairage ainsi que les heures d'utilisation potentielles maximales liées à l'utilisation de plus de 150 terrains municipaux, sans compter les terrains privés. Finalement, le présent dossier respecte les engagements liés à la « Déclaration du Sport régional » adopté par le conseil municipal et l'ensemble des arrondissements.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le processus d'approbation est actuellement coordonné par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Demander au Conseil municipal d'approuver le présent dossier;
2. Recommandation du Comité exécutif au Conseil municipal d'approuver le présent dossier;

3. Adoption du présent dossier par le Conseil municipal;
4. Virement budgétaire entre les arrondissements et l'arrondissement de Mercier–Hochelaga -Maisonneuve.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux règles et lois en vigueur.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jolyane BERGERON
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-20

Renaud COTÉ
Directeur

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 30.013

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1146638001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser un virement budgétaire, au montant de 68 961,39 en provenance du projet 40159 – Développement du site du CN - Pointe-Saint-Charles vers le projet 35091 - Infrastructures - île-des-Soeurs, du PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire |

Il est recommandé:

Au comité exécutif :

d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire en provenance du projet 40159 – Développement du site du CN - Pointe-Saint-Charles vers le projet 35091 - Infrastructures - île-des-Soeurs, au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire, conformément aux informations financières mentionnées au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:44

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE ADDENDA**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1146638001

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser un virement budgétaire, au montant de 68 961,39 en provenance du projet 40159 – Développement du site du CN - Pointe-Saint-Charles vers le projet 35091 - Infrastructures - île-des-Soeurs, du PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le présent dossier concerne la fourniture et l'installation de passerelles et de quais modulaires flottants dont l'installation est prévue dans le Parc de L'esplanade de la Pointe-Nord de l'île-des-Soeurs situé dans l'arrondissement de Verdun. Les passerelles et les quais pourront faciliter l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent pour les citoyens et les visiteurs. Il s'agit du dernier lot de travaux (# 5) visant la réalisation de ce parc.

Ce projet fait partie d'un plan d'ensemble inscrit dans un protocole d'entente signé avec le promoteur (la corporation Proment) concernant le développement de l'île-des-Soeurs (voir l'article 4.2.5 du protocole, mis en pièce jointe au dossier 109218004 - CA09 210317, qui mentionne "l'aménagement du quai").

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne L'HEREAULT
Architecte paysagiste

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146638001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à la firme Construction Urbex inc. au montant maximal de 76 451,48 $ incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation de trois passerelles et quais modulaires flottants, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13700 (2 soumissionnaires) et de demander au comité exécutif d'autoriser le virement budgétaire approprié. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier concerne la fourniture et l'installation de passerelles et de quais modulaires flottants dont l'installation est prévue dans le Parc de L'esplanade de la Pointe-Nord de l'île-des-Soeurs situé dans l'arrondissement de Verdun. Les passerelles et les quais pourront faciliter l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent pour les citoyens et les visiteurs. Il s'agit du dernier lot de travaux (# 5) visant la réalisation de ce parc.
Ce projet fait partie d'un plan d'ensemble inscrit dans un protocole d'entente signé avec le promoteur (la corporation Proment) concernant le développement de l'île-des-Soeurs (voir l'article 4.2.5 du protocole, mis en pièce jointe au dossier 109218004 - CA09 210317, qui mentionne "l'aménagement du quai").

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM09 0104, (dossier : 1082662003) - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement de parcs d'espaces verts et autres travaux connexes pour poursuivre le développement résidentiel et commercial de l'Île-des-Sœurs », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
CM08 1080 (dossier : 1082662001) –Avis de motion - Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt 1 400 000 $ pour le financement d'une contribution à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys aux fins de l'agrandissement de l'école de l'Île-des-Soeurs et de la construction d'un complexe communautaire ".

CM07 0069 (dossier : 1062662001) - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures et d'aménagement d'espaces verts, sous la responsabilité de la Ville, pour le projet de développement résidentiel de l'Île-des-Soeurs.

CM06 0511 (dossier : 1052180005) - Accepter un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Nunsubco deux Inc., Promentco Inc., Nuntip Inc. et Les développements Cité de l'Île Inc. - Aux fins de l'acquisition de terrains à des fins de parcs sur la pointe nord de L'Île-

des-Soeurs, dans le boisé de L'Île-des-Soeurs et à l'arrière du chemin du Golf - Accepter les actes de cession joints en annexe et mandater le maire d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement à signer lesdits actes. Acquérir les berges et acquérir dans le Domaine St-Paul le lot 2 661 056 pour la somme de 2 000 000$ avant taxes (2 300 500$ toutes taxes incluses).

CM06 0512 (dossier : 1052180006) - Accepter un protocole d'entente entre la Ville de Montréal, Nuntip Inc. et Les développements Cité de l'Île Inc.- Aux fins d'établir les modalités d'acquisition de terrains et de réaménagement des entrées/sorties sur la pointe nord de L'Île-des-Soeurs.

CM06 0516, (dossier : 1062183025) - Accepter de poursuivre les investissements pour le projet de L'Île-des-Soeurs en prévoyant, dans le cadre de la préparation budgétaire du PTI 2007-2009, les sommes requises de l'ordre de 9,7 M$ pour 2007, 17,1 M$ pour 2008 et 3 M$ pour 2009.

CM09 0525 (dossier 1092662001) - Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 $ pour financer la réalisation, sur le territoire de la pointe nord de l'Île-des-Soeurs, de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, la construction d'immeubles municipaux et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'immeubles."

CA09 210317 (dossier 1092180004) - Approuver le protocole de développement résidentiel de la pointe nord de l'Île des Soeurs entre Nuntip inc.et la Ville de Montréal - Approuver l'acte d'acquisition de trois terrains (joint en annexe F) - Approuver l'entente relative aux travaux municipaux (jointe en annexe L) - Mandater le maire d'arrondissement et la secrétaire du Conseil d'arrondissement à signer le protocole ainsi que l'acte d'acquisition des trois terrains à des fins de parcs joint au protocole.

**DESCRIPTION**

Accorder l'octroi de ce contrat à la firme Construction Urbex inc. au montant maximal de 76 451,48 $, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation de trois passerelles et quais modulaires flottants, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13700.

**Les travaux comprennent notamment :**

1. La réalisation, conformément aux documents et de façon non limitative, des ouvrages requis pour la fourniture des matériaux, du matériel, de l'équipement et de la main-d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre de :

· Fourniture et installation d'une passerelle en aluminium de 1.5 m X 7.3 m fixée sur une culée en béton existante, incluant plancher, plaque de transition, bande de glissement et mains courantes;

· Fourniture et installation d'une passerelle intermédiaire en aluminium de 1.5 m X 2.4 m fixée sur pieux vissés ou en béton, incluant plancher, plaque de transition, bande de glissement et mains courantes;

· Fourniture et installation d'une passerelle en aluminium de 1.2 m X 6 m, incluant plancher, plaque de transition, bande de glissement et mains courantes;

· Fourniture et installation de quais modulaires flottants;

· Fourniture et installation de systèmes d'ancrage;

2. De façon non limitative, les travaux connexes requis par la présente section et inclus dans les ouvrages spécifiés au bordereau de soumission sont les suivants :

· L'installation et la désinstallation des sections de quais flottants pour une période de 3 ans, incluant nettoyage, séchage et remisage dans le chalet à proximité;

· Fournir tous les dessins d'atelier;

· Fournir le transport des équipements;

· Fournir les bases, manchons et dalles de support en béton;

· Fournir les ancrages, plaques, caches et accessoires;

· Effectuer l'assemblage finale des composantes;

· Fournir les garanties pour les passerelles, les quais et pour l'assemblage;

· Effectuer les réparations, les retouches et/ou les remplacements de pièces endommagées;

· Fournir l'évacuation hors du site des matériaux non réutilisables.

Le choix de quais modulaires en plastique pour ce site a été fait en considérant le faible tirant d'eau du secteur et les difficultés d'entreposage de quais de plus grandes dimensions à la marina de Verdun ou sur les autres berges de l'arrondissement. Le quai sera entreposé à l'intérieur du chalet de l'Esplanade de novembre à mai. Afin d'assurer un accès au fleuve dès le mois de juin, une installation temporaire comportant des modules similaires a été mise en place. Le contrat prévoit également l'enlèvement et l'installation des quais pour une période de trois ans.

**JUSTIFICATION**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO 14-13700 BIENS ET SERVICES GÉNÉRAUX: FOURNITURE ET INSTALLATION DE PASSERELLES ET DE QUAIS MODULAIRES FLOTTANTS**

Date de lancement AO : 4 juin 2014
Date d'ouverture : 16 juin 2014

**TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES**

| **RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES** | **(Taxes incluses)** | | |
|---|---|---|---|
| **FIRMES SOUMISSIONNAIRES** | **Prix** | **Contin-gences** | **Total** |
| 1. LES INDUSTRIES IVERCO INC. (**NON CONFORME**) | 56 279,11$ | 0$ (%) | 56 279,11$ |
| 2. CONSTRUCTION URBEX INC. | 76 451,48 $ | 0$ (%) | 76 451,48 $ |
| Estimation | 68 985,00 $ | 0$ (%) | 68 985,00 $ |
| **Coût moyen des soumissions reçues** | | | **66 365,30 $** |
| **Écart entre la moyenne et la plus basse conforme** | | | **10 086,19 $** |
| | | | **15,2%** |
| **Écart entre la plus haute et la plus basse conforme** | | | **N/A** |

| | |
|---|---|
| **Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation** | **+12 705,89 $** |
| | **18,4%** |
| **Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme** | **N/A** |

La soumission de la firme Les industries Iverco inc. est non conforme aux devis et aux conditions du cahier des charges 14-13700, suite à l'étude de conformité technique des soumissions présentées. Le plus bas soumissionnaire (Les industries Iverco inc.) ne rencontrait pas une exigence de notre devis technique qui spécifiait que l'entrepreneur doit détenir une licence émise par la Régie du bâtiment du Québec (L.R.Q., c. B-1.1)

Les soumissions ont été analysées par Madame Patricia Teullet Febres, Agent d'approvisionnement, Division acquisition de biens et services, Service de l'approvisionnement, Direction générale adjointe - Services institutionnels, Ville de Montréal et par madame Josianne L'Héreault. architecte paysagiste à l'arrondissement de Verdun.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget est prévu au PTI 2014-2016 de la direction de la mise en valeur du territoire. La dépense est assumée à 100% par le corporatif.

| | | **Parc Esplanade** | |
|---|---|---|---|
| | **TOTAL** | **VERDUN** | **CORPO** |
| Travaux | 66 494,00 $ | 0 $ | 66 494,00 $ |
| Contingences | 0 $ | 0$ | 0 $ |
| Total avant taxes | 66 494,00 $ | 0 $ | 66 494,00 $ |
| TPS 5% | 3 324,70 $ | 0$ | 3 324,70 $ |
| TVQ 9,975% | 6 632,78 $ | 0 $ | 6 632,78 $ |
| Contrat | 76 451,48 $ | 0 $ | 76 451,48 $ |
| **Crédits nets** | **$** | | |

Pour donner suite à cette dépense, il est nécessaire que le C.E. approuve le virement budgétaire entre projets du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) tel que décrit dans l'intervention - Finances, Direction opération budgétaires et comptables.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'étant en plastique, un matériau recyclable, ce type de quai est robuste et durable. Le produit est fabriqué dans les Cantons-de-l'Est et est installé partout dans le monde.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La livraison des quais et des passerelles se fera à la marina de Verdun. Les équipements seront ensuite remorqués par voie fluviale jusqu'au site. Aucun impact majeur n'est associé à ces travaux.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ouverture des quais sera communiquée dans les différents médias normalement utilisés par l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement de l'appel d'offres : 4 juin 2014
- Ouverture des soumissions : 16 juin 2014

- Octroi du contrat : 10 septembre 2014
- Début des travaux: 16 septembre 2014
- Fin des travaux: 30 septembre 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres sur invitation et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :
· Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal;
· La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
· L'encadrement « Confidentialité des estimations des contrats »;
· Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LMCP).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Marlène M GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude LAURIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josianne L'HEREAULT
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-06-20

Jean CARDIN
Directeur

CE : 30.014

2014/09/24 08:30

# L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.015

2014/09/24 08:30

# L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 40.001

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1141228012**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Recommander au Comité exécutif d'édicter une ordonnance relative au Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) afin d'inclure l'arrondissement du Sud-Ouest à l'annexe A du dit règlement. |

D'édicter une ordonnance relative au Règlement sur la protection des bâtiments contre le refoulement d'égout (11-010) afin d'inclure l'arrondissement du Sud-Ouest à l'annexe "A" dudit règlement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 10:37

**Signataire :** Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1141228012** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Comité exécutif |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Recommander au Comité exécutif d'édicter une ordonnance relative au Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) afin d'inclure l'arrondissement du Sud-Ouest à l'annexe A du dit règlement. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Actuellement, le *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010)* n'est pas en vigueur sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce règlement a pour principal objectif de protéger tant le citoyen que la Ville relativement aux risques de refoulements. Il vise à réduire les impacts sociaux (qualité de vie des citoyens), économiques (dommages aux biens) et environnementaux (humidité et mauvaise qualité de l'air dans les logements touchés) par une meilleure prévention des risques liés aux pluies intenses.

Lors de l'adoption de ce règlement en juin 2011, l'arrondissement du Sud-Ouest n'avait pas été inclus.

Dans la continuité des actions mises de l'avant par la Ville pour assurer une gestion durable de l'eau, le présent dossier vise à mandater la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à entreprendre les démarches requises pour inclure le territoire de l'arrondissement à l'annexe A du règlement, intitulée «Liste des territoires assujettis et dates d'entrée en vigueur du règlement.»

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010)* , conseil municipal, assemblée du 20 juin 2011, résolution CM11 0533.

### DESCRIPTION

L'application de ce règlement est déléguée aux arrondissements. Il s'adresse :

- aux nouveaux bâtiments;
- aux bâtiments existants où sont effectués des travaux de transformation d'une installation de plomberie;
- aux bâtiments ayant subi un refoulement ou une inondation.

Les mesures proposées pour la protection des bâtiments sont essentiellement :

- l'installation d'une fosse de retenue pour recueillir les eaux de drainage près des fondations ;
- l'installation d'une pompe de renvoi dans la fosse de retenue avec une évacuation d'urgence vers l'extérieur du bâtiment ;
- l'installation de clapets anti-refoulements sur tous les équipements de plomberie à protéger.

Le règlement spécifie les détails techniques de mise en place de ces mesures pour assurer la qualité des installations.

Ainsi, celle-ci peut requérir du propriétaire ou de l'entrepreneur, une attestation de conformité ou de bon fonctionnement pour les installations exigées (article 11). Elle peut rédiger des avis de non-conformité à ce règlement (article 13).

L'article 14 prévoit que l'arrondissement peut exiger, par ordonnance, l'obligation d'obtenir un permis pour ces installations. Le formulaire de demande à cette fin fait partie intégrante de ce règlement (article 16).

En vertu de l'article 39, il y a une obligation du Conseil d'arrondissement de fournir un rapport annuel au Service de l'eau. Ce rapport doit indiquer les endroits inspectés dans le cadre de l'application de ce règlement.

**JUSTIFICATION**

Le règlement protège les intérêts de l'arrondissement en créant des obligations plus larges pour les propriétaires. Il permet une meilleure immunité dans le cas de litiges lors du refoulement des égouts ou lors d'inondation naturelle ou par bris d'équipement d'aqueduc. De plus, en vertu de l'article 21 de la Loi sur les compétences municipales :

21. La municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément au règlement adopté en vertu de l'article 19. Un tel règlement peut s'appliquer à un immeuble déjà érigé s'il prévoit un délai minimal d'un an pour permettre au propriétaire de se conformer à cette obligation.

Le Service de l'eau souligne que des efforts doivent être faits pour contribuer au développement durable par un usage éclairé et adéquat du service d'assainissement offert. Ce réseau comporte une capacité de services limitée et il faut donc une prise de conscience citoyenne à l'effet que les mesures de protection contre les refoulements font partie des exigences normales au même titre que les autres équipements de sécurité de bâtiment. De plus, on constate, après expérience de terrain que les coûts varient énormément selon les travaux et la configuration du bâtiment (sous-sol fini ou non), selon le problème à corriger (simple clapet ou étanchéité de la dalle). Les coûts peuvent varier de quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers de dollars selon les cas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour la mise en application de ce règlement, un soutien technique est prévu par le Service de l'eau pour la formation et le déploiement d'outils de travail. Toutefois pour la gestion opérationnelle, il faut prévoir des ressources du côté de la Division des permis et inspection et une collaboration de la Direction des travaux publics.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit dans la foulée des efforts de la Ville en matière de gestion durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application réglementaire et la gestion opérationnelle seront sous la responsabilité de l'arrondissement. Des ressources devront être affectées selon le mode d'encadrement administratif souhaité. Des mesures devront être également prises en matière de contrôle (reddition de comptes annuelle).
Un impact financier est à prévoir pour les propriétaires, lequel pourra varier selon la nature du bâtiment et les travaux requis.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est à envisager pour répondre aux questions soulevées quant aux nouvelles exigences à remplir en matière de protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'inclusion du territoire de l'arrondissement se fera en conformité au *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010)* .
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse GAGNON
Agente technique en architecture

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-25

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON
Chef de division, Directrice par intérim

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CE : 40.002

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1142089003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) |

Il est recommandé:
De demander au conseil municipal de procéder à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun, tel que soumis.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-09-09 11:36

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE ADDENDA**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1142089003

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraites, une modification réglementaire a été adoptée afin de transférer les engagements du Régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun concernant les participants policiers.
Le Règlement 13-036 (art. 35, paragraphe C du deuxième alinéa) du régime no 21082 mentionne, entre autre, que les bénéficiaires liés au groupe des policiers visés par la fusion partielle seront transférés au régime des cadres de la Ville de Montréal (no 27542). Or, selon la lettre du 29/11/2013 (page 3) de M. Laval Mathieu, actuaire, il y avait 28 policiers retraités dans le régime no 21082. Le paragraphe B) du deuxième alinéa de l'article 35 aurait donc dû être aussi modifié. Quant au Règlement RCG-09-019 du régime no 21082, il ne traite pas à l'article 35, paragraphe B) du deuxième alinéa de la fusion partielle pour les participants policiers non actifs (retraités) vers le régime no 27542.

Par conséquent, une modification doit être apportée à l'article 35, paragraphe b) du deuxième alinéa pour traiter de la fusion des policiers non actifs (retraités) vers le régime no 27542 au 31/12/2007.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane GARAND
Secretaire recherchiste

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1142089003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraites, une modification réglementaire a été adoptée afin de transférer les engagements du Régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun concernant les participants policiers.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1122196011 - Approuver les modifications au Règlement sur le régime de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (numéros 1488 et ses modifications)

### DESCRIPTION

Le Règlement 13-036 (art. 35, paragraphe C du deuxième alinéa) du régime no 21082 mentionne, entre autre, que les bénéficiaires liés au groupe des policiers visés par la fusion partielle seront transférés au régime des cadres de la Ville de Montréal (no 27542). Or, selon la lettre du 29/11/2013 (page 3) de M. Laval Mathieu, actuaire, il y avait 28 policiers retraités dans le régime no 21082. Le paragraphe B) du deuxième alinéa de l'article 35 aurait donc dû être aussi modifié. Quant au Règlement RCG-09-019 du régime no 21082, il ne traite pas à l'article 35, paragraphe B) du deuxième alinéa de la fusion partielle pour les participants policiers non actifs (retraités) vers le régime no 27542.

Par conséquent, une modification doit être apportée à l'article 35, paragraphe b) du deuxième alinéa pour traiter de la fusion des policiers non actifs (retraités) vers le régime no 27542 au 31/12/2007.

### JUSTIFICATION

Afin de rendre conforme le règlement 13-036, article 35, il est nécessaire de modifier le paragraphe B de cet article.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Martine S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Genevieve OUELLET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane GARAND
Secretaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-12

Caroline FISETTE
Directrice du Bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CE : 40.003

2014/09/24
08:30

**Dossier # : 1144521006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Nommer la place Michel-Brault dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. |

Il est recommandé :
de nommer « place Michel-Brault » la place attenante à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la place Pierre-Falardeau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, située sur lots numéro 4 567 478 et numéro 4 828 579 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-08-28 15:54

**Signataire :** Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144521006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil municipal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Nommer la place Michel-Brault dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation d'un projet d'opération cadastrale par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, deux lots contigus ont été versés au domaine public de la Ville de Montréal à titre de voie publique. La nouvelle place odonymique formée de ces deux lots doit être nommée par le conseil municipal pour fins de repérage.
Le terme générique « place » est normalisé par l'Office de la langue française du Québec. Il identifie un « espace découvert et assez vaste, sur lequel débouchent ou traversent ou contournent une ou plusieurs voies de communication et qui, parfois, est entouré de constructions ou peut comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure. » (Source : « Liste complète des types d'entités et leurs définitions », http://www.toponymie.gouv.qc.ca)

Le comité de toponymie a ajouté le nom de Michel Brault à la banque prévisionnelle le 23 septembre 2013. Le 18 novembre 2013, en réponse à la proposition de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le comité a émis un avis favorable pour que la nouvelle voie publique aménagée en bordure de la rue Molson, près de la place Pierre-Falardeau, porte le nom de « place Michel-Brault », soulignant que le délai d'un an suivant le décès de M. Brault, survenu le 21 septembre 2013, devra toutefois être atteint avant que le nom de la nouvelle place ne puisse être officialisé par la Commission de toponymie du Québec. Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0060 - 27 janvier 2014 - Nommer la place Pierre-Falardeau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à nommer « place Michel-Brault » la place attenante à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la place Pierre-Falardeau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La partie carrossable de cette nouvelle place est située sur le lot numéro 4 567 478 tandis que la partie centrale est située sur le lot numéro 4 828 579 du cadastre du Québec, comme illustré sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION**

Michel Brault (25 juin 1928 – 21 septembre 2013), cinéaste, réalisateur, producteur et écrivain. Chef de file du cinéma direct et pionnier du cinéma québécois.
Né à Montréal, il s'intéresse rapidement à la caméra et abandonne ses études pour s'y consacrer. Après un stage à l'Office national du film (ONF), il travaille comme photographe pendant quelques années avant de commencer à filmer les gens dans leur vie quotidienne, ce qui marque les débuts d'une « nouvelle forme d'expression cinématographique qu'on appellera bientôt le cinéma direct », dont il est reconnu comme le précurseur avec Maurice Carrière et Gilles Groulx. On lui doit certaines « des plus belles images du cinéma québécois, celles notamment de *Mon oncle Antoine* et *Kamouraska* de Jutra, du *Temps d'une chasse* et des *Bons débarras* de Francis Mankiewicz ». Michel Brault est aussi reconnu pour son engagement professionnel et pour son cinéma à caractère social.
La place Michel-Brault est située à proximité de la place Pierre-Falardeau. Les noms de ces deux places rendent hommage à des cinéastes québécois contemporains.
Sources: Huguette Roberge, *La Presse*+ , « Décès du cinéaste Michel Brault - L'homme qui nous a tirés de notre propre oubli », publié le 22 septembre 2013. (consulté en ligne le 23 juillet 2014);
« Michel Brault », L'encyclopédie canadienne, www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/michel-brault, (consulté en ligne le 23 juillet 2014).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise la commémoration d'une personnalité montréalaise ayant contribué au développement de l'art cinématographique québécois.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'identification officielle et distincte de cette voie publique a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Aucune opération de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-08

Gilles DUFORT
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2014-08-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2014-08-14